

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 098 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le vendredi 19 octobre 2001

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 octobre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LA LOI SUR LES DOUANES

● (1005)

[Traduction]

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-23, Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le vice-président: Deux motions d'amendement figurent au *Feuilleton* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi S-23, Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence. [*Français*]

Les motions n^{os} 1 et 2 seront groupées aux fins du débat, mais seront mises aux voix de la facon suivante.

Le vote sur la motion n° 1 s'appliquera à la motion n° 2. [Traduction]

Je propose maintenant les motions n^{os} 1 et 2 à la Chambre. [Français]

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ) propose:

Motion no 1

Que le projet de loi S-23 soit modifié par adjonction, après la ligne 24, page 91, du nouvel article suivant:

«85.1 À l'expiration de la première année suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le ministre établit un rapport sur l'application de ses dispositions et de tout règlement pris en vertu de celles-ci et dépose sans délai le rapport devant le Comité permanent des finances.»

 $Motion \ n^o \ 2$

Que le projet de loi S-23 soit modifié par adjonction, après la ligne 24, page 91, du nouvel article suivant:

«85.2 À la suite de ses délibérations et de l'audition de tout témoin qu'il estime nécessaire de faire comparaître, le Comité permanent des finances fait rapport à la Chambre des communes de ses conclusions, évaluations et recommandations relatives à toute modification à apporter à la présente loi.»

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole à propos des deux amendements que j'ai déposés aujourd'hui.

Je pense qu'il convient de rappeler, dans un premier temps, que le Bloc québécois est favorable au projet de loi S-23 dans son ensemble.

En effet, on doit spécifier que l'étude de ce projet de loi a été entreprise bien avant les événements du 11 septembre dernier.

Ces événements, et j'y reviendrai dans quelques instants, apportent peut-être un éclairage nouveau sur le projet de loi et soulèvent un certain nombre de préoccupations nouvelles, par rapport au projet de loi lui-même.

D'une façon générale, nous sommes en faveur de ce projet de loi, parce qu'on doit saluer la volonté du gouvernement de faciliter la fluidité de la circulation commerciale, notamment entre le Canada et les États-Unis, et de faciliter également le passage des personnes.

On me dit souvent à quel point, de tous les pays du monde, le Canada a un régime douanier assez sévère, ce qui occasionne un certain nombre de délais aux frontières. Effectivement, je pense que le fait de vouloir faciliter ou augmenter la fluidité aux frontières est une décision qu'il faut saluer.

Cela dit, il ne faut pas non plus perdre de vue, justement en fonction de ce que les événements du 11 septembre dernier nous ont appris, l'importance de maintenir et d'assurer la sécurité du Canada.

Cela met en lumière les deux fonctions fondamentales de l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui sont, d'une part, de permettre la fluidité de la circulation des personnes et la circulation commerciale entre le Canada et l'étranger, particulièrement les États-Unis, et d'autre part, d'assurer la sécurité de ce qui entre au Canada et peut-être même éventuellement de ce qui en sort.

Nous avons un certain nombre de réserves par rapport au projet de loi. Parmi ces réserves, il y a le fait que le projet de loi est assez vague quant à l'application précise de ses dispositions.

Une grande marge est laissée aux pouvoirs réglementaires. Jusqu'à présent, ce que nous avons pu voir, en termes de projets de règlement, nous a laissé un peu sur notre faim.

D'une part, on n'a pas une bonne idée de ce que sera le corpus réglementaire entourant ce projet de loi après coup, d'autre part, l'idée qu'on en a laisse à penser que le ministre disposera d'un pouvoir arbitraire très important, ce qui laisse planer un certain doute quant à l'application du projet de loi à long terme.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le projet de loi, une fois adopté, puisse faire l'objet d'une révision, d'une discussion, dans un délai d'un an, afin qu'on puisse évaluer l'effet de son application et des différents règlements afférents et voir si, effectivement, compte tenu du contexte très particulier dans lequel nous vivons, nous aurons réussi, d'une part, à maintenir ce fragile mais important équilibre entre, comme je le disais, la liberté de circulation, le flux commercial entre le Canada et l'étranger, particulièrement les États-Unis, et le flux des personnes d'une part, et, d'autre part, à maintenir et assurer la sécurité des frontières du Canada.

C'est un peu l'objet des amendements que j'ai déposés et qui visent à permettre que nous puissions réévaluer la loi au terme d'un an et de permettre également l'audition de témoins en comité.

On me signalait, tout à l'heure, qu'il y aurait peut-être un problème juridictionnel.

● (1010)

J'ai eu une discussion informelle avec le leader parlementaire du gouvernement qui me signalait que, dans ce projet de loi, nous avons spécifié le comité en particulier devant lequel nous voudrions que ladite loi soit réévaluée. Nous avons fait état uniquement du comité permanent de la Chambre des communes.

Il va sans dire que c'est peut-être là le fruit d'une tendance naturelle chez le Bloc québécois que de remettre entre les mains des représentants et représentantes dûment élus par la population le soin d'évaluer ce qui est bien pour cette population. Nous avons peut-être une certaine réserve à l'égard de l'autre Chambre qui, comme on le sait, est composée de gens nommés, et pas toujours pour les bonnes raisons, quoique nous ne disconvenons pas du fait qu'il y a, dans l'autre Chambre, des gens d'une qualité professionnelle et personnelle tout à fait exceptionnelle. Mais il n'en demeure pas moins qu'indépendamment des qualités intrinsèques des individus qui composent l'autre Chambre, le processus de nomination jette certainement un doute sur la crédibilité de l'institution dans une démocratie dite moderne comme le Canada.

Évidemment, notre inclinaison naturelle nous amène spontanément à vouloir faire en sorte que la Chambre des communes qui est, comme je le disais, composée de représentants dûment élus par la population, soit appelée à étudier ce genre de choses. Mais si tant est que cet aspect technique des amendements devait constituer pour le gouvernement, ou même éventuellement pour l'autre Chambre, un empêchement majeur, et que cet empêchement majeur amènerait éventuellement la défaite de ces amendements, nous préférerions encore—et j'aurai peut-être l'occasion d'en discuter informellement avec le ministre—y aller peut-être d'un amendement par consentement unanime afin que le comité approprié des deux Chambres puisse être appelé à procéder à ladite révision.

Toutefois, l'important—ne serait-ce que pour lever les inquiétudes et les espèces de points d'ombre qui subsistent dans ledit projet de loi—est que nous puissions, en effet, intégrer cette clause dans le corpus législatif. On en parle beaucoup par les temps qui courent avec une terminologie qui n'est peut-être pas la bonne en français. Ce serait à toutes fins utiles, pour reprendre les termes qu'on a utilisés concernant le projet de loi C-36, une clause crépusculaire. C'est-à-dire que le projet de loi serait appelé à être réévalué au terme d'un an.

J'invite mes collègues à appuyer ces propositions d'amendements. Il va sans dire, comme je le disais il y a quelques instants, que je ne voudrais pas que mes collègues s'opposent aux deux amendements uniquement pour des considérations d'ordre technique, même si elles sont à ce point importantes pour eux qu'elles doivent entraîner la défaite des deux motions d'amendement. Si nos collègues partagent

nos préoccupations sur le fond, on s'organisera pour que, sur la forme, nous puissions trouver une formulation qui soit satisfaisante pour toutes les parties impliquées.

Mais il faut défendre l'objectif poursuivi par ces deux propositions d'amendement, qui est de faire en sorte que nous puissions réévaluer ce projet de loi au terme d'un an. Cela ferait en sorte de voir si, dans le contexte actuel et compte tenu du fait que le projet de loi a été préparé bien avant les événements du 11 septembre, il nous aura été possible de maintenir, comme je le disais, ce fragile mais essentiel équilibre entre la fluidité de la circulation des biens et des personnes entre le Canada et l'étranger, particulièrement les États-Unis, et le fait d'assurer la sécurité des frontières du Canada.

● (1015)

[Traduction]

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre le parole, au nom de la coalition, et de participer au débat sur le projet de loi S-23, Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence.

Permettez-moi tout d'abord de réitérer l'importance du commerce pour le Canada. Notre pays est une nation commerçante depuis toujours, nos activités à ce chapitre remontant au commerce des peaux de castor. Sans la libre circulation transfrontalière des biens et services, notre niveau de vie serait certainement menacé. Les événements du 11 septembre ont modifié le fonctionnement de notre économie, y compris la circulation des biens et services entre nos deux pays.

Il ne fait aucun doute que l'objectif du projet de loi est raisonnable. Les événements du 11 septembre ont toutefois modifié tous les paramètres du traitement que nous réservons à nos frontières. Les chefs provinciaux réclament actuellement l'établissement d'un périmètre de sécurité. Des ministres canadiens se rendent à Washington toutes les semaines pour discuter des problèmes commerciaux et frontaliers avec leurs homologues.

Le projet de loi S-23 a été rédigé bien avant la tragédie du 11 septembre. Il faut apporter au projet de loi des amendements importants à la lumière des discussions actuelles. La coalition estime que le projet de loi doit être retravaillé ou être carrément abandonné. Il est indiscutable que certains amendements sont valables.

La coalition est certainement consciente de l'importance des échanges commerciaux entre nos deux pays, échanges dont la valeur atteint un milliard de dollars par jour.

En période de crise, nos gouvernements doivent travailler ensemble afin de s'assurer que la libre circulation des biens et services, dont nos deux pays bénéficient, ne soit pas interrompue.

On me permettra de citer maintenant un extrait du rapport trimestriel du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis. Le document fait un excellent survol de la situation aux postes frontaliers. On y lit ce qui suit:

Il suffit de regarder à la frontière pour voir les problèmes auxquels se heurte une économie continentale. La frontière canado-américaine compte 116 postes frontaliers par où passe le trafic commercial, mais près de 76 p. 100 du trafic passe par seulement neuf postes. La majeure partie de l'infrastructure est désuète, même aux postes frontaliers qui ont récemment été rénovés. L'infrastructure physique ne semble être qu'une partie du problème, car certains soutiennent qu'on applique à la frontière, dans une économie mondiale du XXI° siècle, un régime du XIX° siècle.

C'est sans doute la raison pour laquelle le projet de loi a été déposé. Le document ajoute:

L'ALENA et l'Accord sur la frontière commune devaient faciliter le passage à la frontière entre le Canada et les États-Unis, mais il semble, d'après ceux qui traversent cette frontière, que le passage en soit devenu encore plus difficiles au cours des cinq dernières années.

Beaucoup de gens proposent une frontière complètement ouverte entre le Canada et les États-Unis, à l'exemple des pays de la Communauté européenne qui ont signé l'Accord Schengen. Ils font valoir que si les Européens, qui se faisaient la guerre il y a 55 ans à peine, ont réussi à ouvrir leurs frontières communes, les Américains et les Canadiens, qui n'ont pas été en guerre depuis près de 200 ans, peuvent sûrement en faire autant.

D'autres, par ailleurs, soutiennent que notre frontière est déjà trop facile à traverser et ils souhaiteraient que des restrictions s'appliquent. Aux États-Unis, les Canadiens ne sont que temporairement exemptés de l'article 110 de la loi américaine sur la réforme de l'immigration illégale et sur la responsabilité des immigrants, qui oblige tous les étrangers qui entrent aux États-Unis ou en ressortent à présenter des documents en règle. Si l'article 110 était appliqué, cela aurait des conséquences dévastatrices sur les industries qui dépendent du commerce transfrontalier, notamment l'industrie de l'automobile.

Les tenants de contrôles frontaliers plus rigoureux au Canada soutiennent que sans une frontière, le Canada serait submergé de fugitifs, d'armes à feu et de stupéfiants en provenance des États-Unis. Aux États-Unis, certains réclament une frontière mieux surveillée afin de prévenir l'entrée d'immigrants illégaux, des terroristes et des stupéfiants. Ces arguments ont un certain fondement, quoique dans les faits plus de 99 p. 100 des personnes qui traversent la frontière ne posent aucune menace à la sécurité.

● (1020)

Un fonctionnaire du Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis a signalé que sur les 30 millions environ de passages aux différents postes frontières dans le secteur de Niagara Falls-Buffalo, seulement 10 000 Canadiens avaient été jugés inadmissibles pour entrer États-Unis. Cependant, 9 500 d'entre eux remplissaient les conditions nécessaires pour obtenir une dispense et être de nouveau admissibles.

La frontière canado-américaine offre un outil efficace aux organismes d'exécution de la loi des deux côtés de la frontière. La frontière offre à ces organismes une plus grande latitude pour questionner et fouiller les gens que ce qui est autorisé ailleurs dans l'un comme dans l'autre des deux pays. Le défi est de n'avoir recours à ces pouvoirs que pour le petit pourcentage des personnes qui se présentent à la frontière et qui constituent une menace. Nous devons équilibrer les préoccupations légitimes en matière de sécurité et la gestion des mouvements transfrontaliers. Les méthodes actuelles ajoutent des millions, voire des milliards, de dollars aux coûts des transactions transfrontalières.

L'Alliance canadienne du camionnage a calculé que, pour chaque minute pendant laquelle tous les camions sont arrêtés à la frontière, 8 millions de dollars de plus s'ajoutent au coût direct du transport transfrontalier. L'attente à la frontière étant en moyenne de 20 minutes pour les camions, cela signifie que 160 millions de dollars supplémentaires sont ajoutés au coût du transport.

Tant le gouvernement américain que le gouvernement canadien ont essayé un certain nombre de projets expérimentaux pour réduire le temps passé à la frontière. On s'entend en général pour dire qu'un minimum de formalités administratives devrait être fait à la frontière, mais l'exactitude des renseignements transmis actuellement par voie électronique est en doute. À cet égard, le Système intelligent pour le transport (SIT) est la réponse à beaucoup de problèmes, mais il faut démontrer qu'il présente des avantages pour toutes les parties concernées.

Pour ce qui est de la circulation des personnes, des programmes pilotes de précontrôle des voyageurs ont eu un certain succès. Ces programmes fournissent aux autorités douanières davantage de renseignements sur les voyageurs que ce qu'elles obtiendraient normalement lors de l'interrogatoire habituel à la frontière. Toutefois, le succès de ces programmes est généralement limité aux postes où les voyageurs précontrôlés peuvent emprunter une voie réservée aux frontaliers, ce qui réduit de façon importante le temps de passage de la frontière.

En terminant, je dirai que je sais que le commerce est très important pour la santé de nos deux pays. Nous pensons que certaines des modifications sont bien fondées, mais nous aimerions que le projet de loi soit entièrement remanié compte tenu des événements du 11 septembre.

(1025)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi S-23. L'Alliance canadienne appuie le projet de loi parce qu'il prévoit un traitement plus rapide des marchandises et des personnes entrant au Canada.

Le projet de loi S-23 est le résultat de vastes consultations menées auprès des secteurs du commerce et du tourisme. Nous appuierons également les amendements qui ont été présentés ce matin. Nous n'y voyons rien de répréhensible et il est tout à fait de mise d'agir de la sorte.

J'aimerais surtout faire ressortir les aspects qui ne sont pas abordés dans ce projet de loi, mais qui revêtent tant d'importance dans le contexte actuel. Tout en contribuant à régler certains contentieux commerciaux, le projet de loi aborde également d'autres points importants que nous jugeons positifs, notamment les suivants: nouvelle hiérarchie de peines; équipement amélioré; mesures de contrôle plus strictes à l'égard du courrier destiné à l'étranger; et zones contrôlées par les douanes dans les aéroports internationaux.

Nous savons tous que le monde dans lequel nous vivons a beaucoup changé depuis le 11 septembre. Je crois fermement que les douanes canadiennes doivent également changer. Depuis le 11 septembre, nos agents se sont admirablement acquittés de leur travail de maintien de la sécurité de notre frontière. La sécurité revêt une importance primordiale. Jusqu'à ce jour, le service des douanes du Canada a oeuvré dans le domaine du recouvrement plutôt que dans celui de la protection. Il est temps d'intervertir cet ordre. Il est temps de mettre l'accent sur la protection.

L'Alliance canadienne aimerait que le service des douanes du Canada cesse de faire partie de l'agence de recouvrement de l'impôt et des taxes de Revenu Canada et soit intégré dans un service d'application de la loi du ministère du Solliciteur général. Bien avant les terribles événements du 11 septembre, le vérificateur général avait reconnu que, comme plus de 100 millions de voyageurs par année entrent au pays en passant par 147 postes frontières et 13 aéroports internationaux, le Canada fait face à des risques extrêmes sur le plan de la sécurité.

En avril dernier, le vérificateur général a dit que le rôle principal des agents des douanes consiste maintenant à protéger les Canadiens contre les activités illicites comme la contrebande ou le passage de clandestins au Canada. Il a dit que la vérification effectuée par son service soulevait des préoccupations concernant la gestion de ces risques. Depuis la tragédie du 11 septembre, il a eu l'occasion de rencontrer des représentants de l'Association canadienne des policiers et du syndicat Union Douanes Accise. Il a déclaré que ces deux organismes, entre autres, étaient entièrement favorables à ce que les douanes cessent de faire partie de Revenu Canada et soient intégrées dans le ministère du Solliciteur général.

Le rôle des agents des douanes est déjà très similaire à celui des agents de la paix. Au cours de la dernière année, les agents des douanes se sont vu remettre gilets pare-balles, matraques et gaz poivré, en plus de bénéficier de cours d'autodéfense et de cours sur l'utilisation de la force afin d'assurer une meilleure application de nos lois. Les exigences en matière de recrutement sont désormais plus strictes. Travail Canada vient aussi tout juste de confier à un consultant l'étude des risques inhérents au métier, et celui-ci se penchera sans nul doute sur la question de savoir si les agents des douanes devraient être dotés d'armes à feu.

Permettez-moi de lire un paragraphe du règlement que doivent suivre les agents des douanes en ce qui a trait à la sécurité. Le paragraphe 16 du règlement dit qu'un agent des douanes ne doit pas recourir à la force contre des particuliers qu'il sait ou croit être en possession d'une arme et qu'il considère dangereux si, de l'avis de cet agent, l'usage de la force pourrait présenter un risque excessif pour lui, pour un autre agent ou pour le public. Dans ce cas, l'agent doit noter les détails pertinents de l'affaire, permettre à la personne d'entrer au pays et aviser immédiatement la police.

L'un des problèmes que pose cette politique est que, dans notre vaste pays, bon nombre de postes frontaliers sont à des heures du service de police le plus près.

(1030)

Autrement dit, une personne dangereuse peut facilement entrer au Canada parce que les agents des douanes n'ont pas la formation ou l'équipement voulu pour l'arrêter, la détenir et l'empêcher de mettre les pieds dans notre pays.

Je ne peux pas comprendre que l'Agence des douanes et du revenu du Canada ne soit pas équipée à cette fin. Ses douaniers se voient remettre des gilets pare-balles et des calculatrices. Ce n'est pas suffisant pour appréhender les criminels les plus ardents. Il est temps qu'on commence à leur fournir un équipement adéquat, afin qu'ils puissent accomplir un bon travail à la frontière et être en mesure d'arrêter, de détenir et de retenir des personnes en attendant l'arrivée de la police.

Il est possible de faire cela, mais il faut les équiper correctement. À l'heure actuelle, les agents des douanes sont en danger parce qu'ils n'ont pas les outils pouvant répondre à leurs besoins. Plus particulièrement, ils n'ont pas les outils nécessaires pour faire leur travail aux postes frontaliers où il n'y a qu'un seul garde de faction. Quelle chance auraient-ils?

Les Américains ont augmenté de 5 400 leurs effectifs à la frontière. Au Canada, on fait état de 100 à 130 agents des douanes supplémentaires, d'après les derniers chiffres, qui seraient affectés à la frontière. Cela n'a aucun sens, surtout depuis les événements du 11 septembre.

Pourquoi voudrions-nous permettre à un criminel connu, un contrebandier, un gros vendeur de drogues ou un terroriste de venir au Canada et y circuler librement un certain temps en espérant que la police sera en mesure de lui mettre la main au collet avant qu'il ne cause de véritables problèmes? C'est insensé. Les préposés aux postes frontaliers sont notre première ligne de défense. Donnons-leur l'équipement et les outils voulus afin qu'ils puissent s'acquitter de leur travail en tant que première ligne de défense. Nous devons les laisser détenir ces individus et les arrêter. Donnons-leur les outils nécessaires.

Je trouve incroyable que certains postes frontaliers où il n'y a qu'un seul douanier ne soient ouverts que huit heures. Ils ferment boutique de 12 à 16 heures. On se contente de mettre une balise routière orange pour indiquer que la frontière est fermée. Imaginez en quoi cela dérange une personne qui veut entrer au Canada. Cela ne l'empêche absolument pas de le faire.

Ceux qui pensent que les criminels ou les terroristes n'essaient d'entrer au Canada que par nos principaux points d'entrée ont besoin de se réveiller. Ces individus connaissent ces points d'entrée. Ils savent comment entrer au Canada. Ces points de passage existent et ces individus les connaissent. C'est par là qu'ils vont entrer.

Il faut sérieusement resserrer les mesures de sécurité. Faisons en sorte que les douaniers ne relèvent pas de la compétence d'un organisme de perception mais plutôt d'un organisme de protection qui sait ce qui doit être fait pour appliquer la loi afin de mieux protéger les Canadiens. C'est une question de bon sens. Je ne peux comprendre pourquoi nous hésitons tant à le faire à ce stade-ci.

En 1998, le gouvernement a adopté le projet de loi C-18 qui, pour la première fois dans l'histoire des douanes canadiennes, donnait aux douaniers les pouvoirs de détention et d'arrestation prévus au Code criminel. Si les douaniers ont le pouvoir d'appliquer le Code criminel, ne devraient-ils pas relever d'un autre organisme que celui

des percepteurs d'impôts ou que Revenu Canada? Ça me semble évident.

Nous appuyons le projet de loi S-23, car nous voulons maintenir la libre circulation des biens et des services et nous voulons prendre toutes les mesures possibles à cette fin. Cependant, nous ne devons pas oublier que la grande priorité à l'heure actuelle, depuis les attaques du 11 septembre, c'est la protection et la sécurité des Canadiens. Attelons-nous donc à la tâche.

Cela dit, assurons-nous que nos agents de première ligne peuvent s'acquitter de leurs tâches plus facilement et de façon plus sécuritaire en leur donnant le matériel et la formation nécessaires, en mettant en place les personnes voulues et en faisant en sorte que ces gens ne fassent plus de la perception, mais de la protection.

● (1035)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi S-23. Je m'en remets à la discussion que nous avons eue en caucus à partir des mises au point que nous a proposées le député de Rivière-des-Mille-Îles qui a suivi ce projet de loi pour notre formation politique.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, le projet de loi S-23 modifiera les contrôles et les règles de fonctionnement des douanes canadiennes avec l'Agence canadienne des douanes et du revenu.

Je voudrais tout d'abord préciser deux particularités. C'est un projet de loi qui nous est venu de l'autre Chambre. Nous sommes toujours un peu inconfortables avec cette façon de faire. Bien sûr, nous ne remettons pas en cause le fait que le Parlement du Canada est bicaméral, donc qu'il s'agit d'un parlement qui a deux Chambres. Dans chacune des Chambres, le même processus législatif doit être suivi. Nous connaissons ces règles de fonctionnement et ne les remettons pas en cause.

Cependant, la légitimité de l'une et l'autre Chambre n'est pas la même, puisqu'il nous apparaît que toute législation devrait d'abord passer entre les mains de ceux qui sont les véritables détenteurs de la légitimité démocratique, qui sont, bien sûr, les élus du peuple qui siègent à la Chambre des communes.

Permettez-moi de faire un peu d'histoire. La raison pour laquelle nos banquettes, ici, à la Chambre des communes, et le parquet sont verts, c'est que les Communes représentent les racines, la Chambre du peuple, toute cette diversité que l'on retrouve dans la population.

Ce n'est pas par hasard que, dans l'autre Chambre, le mobilier et le parquet sont rouges. Pourquoi sont-ils rouges? Parce que c'est la Chambre de la monarchie. Quand la reine, théoriquement chef du Canada, vient au Canada, elle ne vient jamais à la Chambre des communes, elle va au Sénat. Il y a même, au Sénat, un fauteuil qui lui est destiné; c'est la grande distinction.

Nous avons étudié ce projet de loi avec beaucoup de sérieux. Le député de Rivière-des-Mille-Îles l'a fait, mais je veux aussi souligner le travail assez exceptionnel de Sylvain Boyer, qui nous a permis d'apporter les nuances que nous devons faire. Sylvain Boyer est cette espèce d'âme pensante, un peu occulte, dans l'antichambre, qui donne le ton de manière très souterraine à tous nos débats.

Puisque nous discutons de l'Agence canadienne des douanes et du revenu, il faut se rappeler que cette agence a une particularité, puisqu'elle ne fait pas théoriquement partie de la fonction publique.

Nous avions discuté en cette Chambre d'un projet de loi où il y avait des difficultés au plan de la syndicalisation et des relations de travail. Je crois que nous aurons l'occasion de revenir sur ces

questions.

Nous sommes plutôt favorables au projet de loi S-23. Il nous amène à faire des liens extrêmement ténus avec les événements du 11 septembre dernier. Il est évident que le Canada, un pays continental élargi, avec une frontière commune sur plusieurs milliers de kilomètres avec les États-Unis, doit avoir des contrôles douaniers. Mais ces contrôles douaniers ne doivent pas empêcher la liberté de circulation entre le Canada et les États-Unis.

Pourquoi est-il important de s'assurer que la liberté de circulation des marchandises et des individus soit le plus fluide possible entre le Canada et les États-Unis? C'est bien sûr parce que c'est dicté par des impératifs économiques. Chaque jour, des milliers de personnes traversent la frontière canado-américaine, et des milliers de dollars de marchandises transitent vers l'un et l'autre pays.

Nous souhaitons qu'il y ait des contrôles nécessaires quand c'est dicté par les événements, mais nous souhaitons également qu'il y ait une fluidité entre les deux pays.

Cela m'amène à faire un lien. Il est clair, dans notre projet pour un Québec souverain, qu'il n'y aura pas de poste douanier, pas de contrôle douanier entre le Québec et le Canada anglais. Nous allons saluer toute espèce de mesure qui encouragera la liberté de circulation.

● (1040)

C'était dans le livre blanc de M. Lévesque en 1967. Cela faisait partie du projet référendaire de 1980 et de l'entente de 1995: il n'y aura pas de douanes entre un Québec souverain et le reste du Canada.

Donc le projet de loi qui est proposé vise un certain nombre de mesures. La première d'entre elles c'est de prévoir un traitement plus expéditif, plus rapide, qui va se faire avec plus célérité pour le cas où il y aura des personnes qui seront pré-autorisées et autorisées à circuler librement entre la frontière canadienne et la frontière américaine.

Il y aura également un traitement accéléré pour les passagers qui comportent un risque peu élevé par l'évaluation des renseignements. Je dirais que c'est le coeur du projet de loi.

Il y a des gens qui voyagent sur une base régulière. Par exemple, les députés qui se déplacent, les hommes et les femmes d'affaires, les gens qui ont des postes d'autorité qui les amènent à faire des représentations à un moment où à un autre. Évidemment ces gens-là, parce qu'ils voyagent souvent, qu'ils sont d'honnêtes citoyens et qu'ils sont connus des autorités douanières et policières, ne représentent pas de risque pour l'intégrité et la sécurité de l'un et l'autre pays. Il faut donc prévoir des mécanismes extrêmement express de mobilité pour les individus.

Ce projet de loi vise une mesure comme celle-là, que ce soit dans les demandes de renseignements que devront fournir les individus, et dans le traitement de cette information. Nous saluons cette mesure; nous n'avons aucun problème avec cela.

Une autre disposition de ce projet de loi prévoit des exigences relativement à la fourniture de renseignements en vertu de la présente loi. Cela ne nous pose pas de problème.

Évidemment, on comprend que les individus se déplacent et qu'il faut toujours savoir qui est dans les avions, qui s'apprête à franchir les douanes. Il y a une question de sécurité et on peut être appelé à

Initiatives ministérielles

rejoindre les gens rapidement. Nous sommes d'accord bien sûr avec une disposition comme celle-là.

On va également harmoniser les dispositions relatives au recouvrement des sommes dues en vertu de la présente loi, de la Loi de l'impôt sur le revenu et de la Loi sur taxe d'accise. Cela va de soi

Là où il y a un problème, et je crois que c'est le sens des amendements qui ont été présentés par le député de Verchères—Les Patriotes, c'est sur l'entrée en vigueur de cette loi et le rôle extrêmement important que joue le contexte réglementaire.

Les catégories de personnes qui vont faire l'objet d'un traitement plus rapide sont déterminées par voie réglementaire. La mise en oeuvre de la loi est déterminée par voie réglementaire.

En ce qui a trait aux différents régimes de sanctions administratives, le fait qu'on prévoie que 250 pénalités différentes seront contenues dans le règlement concernant différentes infractions liées au transit des marchandises et des individus, cela nous pose un problème.

Je dois d'ailleurs dire que c'est une manie assez détestable de la part de ce gouvernement de faire en sorte que les dispositions de la loi soient extrêmement vagues...

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Elles sont floues.

M. Réal Ménard: ...floues, me dit la députée de Jonquière. Pourquoi ne pas prendre l'habitude en cette Chambre de déposer des projets de loi qui sont clairs quant à la portée de leur intention, où les différentes dispositions vont faire l'objet d'une appréciation, qui ne seront pas équivoques pour les parlementaires?

C'est malheureux parce que ce projet de loi a de bonnes intentions. Évidemment, on n'était pas d'accord qu'il vienne de l'autre Chambre d'abord, mais dans l'ensemble, le Bloc québécois est d'accord avec l'harmonisation des mesures douanières.

On pense qu'il faut faire en sorte que les douanes soient beaucoup plus efficaces dans le traitement des individus et des marchandises. Mais un pouvoir beaucoup trop large est accordé par les règlements à venir, et le pouvoir discrétionnaire accordé au ministre est extrêmement grand aussi.

Nous avons proposé des amendements et je vais vous en lire un:

85.1 À l'expiration de la première année suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le ministre établit un rapport sur l'application de ses dispositions de tout règlement [...]

Je termine en disant qu'après un an d'application, on souhaite qu'il y ait un bilan des mesures que cette loi aura engendrées.

● (1045)

[Traduction]

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler non seulement des amendements, mais aussi du projet de loi.

Nous savons tous que le monde a changé depuis les attentats contre les États-Unis le 11 septembre dernier. Mais surtout, l'Amérique du Nord a changé. Nous devons étudier diverses questions pour resserrer la sécurité au Canada et pour trouver des moyens de compenser le fait que les mesures de sécurité auront un impact sur nos routes commerciales.

Le Canada est une nation commerçante. Le pays a été érigé sur le commerce. Notre principal partenaire commercial est notre voisin du sud, les États-Unis, dont nous dépendons dans une large mesure. Pour atteindre les buts qui s'imposent au Canada et aux États-Unis, il faut que tous les employés du gouvernement se penchent sur cette question. Elle a un effet sur notre vie quotidienne à tous, et surtout sur la vie de ceux qui cherchent à assurer le commerce dans les deux sens. Nous avons déjà appris que des entreprises songent à déménager au sud du 49° parallèle parce que cette situation les préoccupe.

Le projet de loi S-23 réglera une part de ces problèmes. C'est pourquoi j'affirme aujourd'hui que je l'appuie avec certaines réserves. Je conserve plusieurs interrogations par rapport à ce qui n'a pas été fait, à ce qui n'a pas été proposé dans ce projet de loi, et à la lenteur du processus car, à mon avis, on n'a pas procédé assez rapidement sur bien des points.

Les gens sont inquiets, non seulement ici au Canada, mais également aux États-Unis. L'une des principales préoccupations a trait au fait qu'ici au Canada, de nombreuses personnes pensent qu'en collaborant avec les États-Unis, nous risquons de perdre une partie de notre souveraineté, que nous risquons de perdre ce qui nous semble être caractéristique de notre pays. Ce n'est pas vrai du tout. Cela tient du mythe.

Les Américains craignent que le Canada ne mette pas en oeuvre bon nombre des mesures qu'il a promises en rapport avec nos frontières. La situation s'est empirée avec le temps. Comme des ministres l'ont même reconnu à la Chambre, nous avons fait preuve de laxisme. Nous avons permis qu'on bafoue bon nombre de nos lois et de nos politiques. On peut régler cela. Toutes ces préoccupations ont des solutions.

Nous devons tout d'abord comprendre qu'il ne s'agit que d'une frontière et que nous travaillons à l'échelle du continent. Nous devons donc harmoniser nos services le plus possible avec ceux des alliés avec lesquels nous faisons du commerce. C'est la chose la plus importante. Nous devons être en mesure d'assurer le déplacement transfrontalier des biens et trouver des façons d'accélérer l'entrée des gens autorisés au pays.

Je rappelle les propos tenus par M. Gordon Giffin, ambassadeur des États-Unis au Canada jusqu'en avril dernier. M. Giffin s'est déclaré nettement favorable non seulement à l'harmonisation mais a aussi à l'idée d'établir un périmètre de défense pour régler certains problèmes transfrontaliers.

M. Giffin a néanmoins précisé que l'élaboration d'une politique concernant un tel périmètre ne peut être une mesure unilatérale. En fait, elle donne l'occasion au Canada d'établir le calendrier des dialogues à cette fin. Il encore plus intéressant de noter que l'exambassadeur a souligné que depuis les années 50, le Canada et les États-Unis assurent, de concert, la défense de l'espace aérien nordaméricain dans le cadre de NORAD et que les militaires des deux pays collaborent sous des commandements binationaux transparents. Les deux procédures n'ont pas été imposées par les États-Unis et le Canada n'a rien perdu de sa souveraineté en participant à une telle initiative. S'il est possible d'élaborer une politique concernant un périmètre militaire, il est sans doute également possible de trouver de meilleures formules de collaboration sur le plan civil. Outre la géographie, le Canada et les États-Unis partagent bien d'autres objectifs qui justifient cette initiative.

• (1050)

La bonne nouvelle c'est qu'il y a au Canada et aux États-Unis des gens qui essaient d'atteindre ces objectifs. Si l'Europe a réussi à adopter une mesure législative qui permet la libre circulation des biens, nous pouvons certainement en faire autant au Canada et aux États-Unis. C'est devenu indispensable.

Pour atteindre cet objectif, nous devons examiner notre agence des douanes. La plupart des Canadiens ont la fausse impression que les agents de douane constituent notre première ligne de défense. À certains égards, c'est vrai, notamment en ce qui concerne l'inspection. Néanmoins, il est plutôt étrange de constater que notre agence des douanes relève à toutes fins pratiques du ministère du Revenu et non du système judiciaire. Les citoyens du Canada se fient sur les agents de douane pour contrôler la circulation transfrontalière de certains biens et de certaines personnes. Or, les douaniers n'ont ni pouvoir ni équipement de détention.

Je trouve cette situation extrêmement étrange à l'instar de bien des citoyens américains et d'autres pays. Si nous fondons notre système douanier exclusivement sur les revenus et les impôts, il faudrait au moins fournir à nos agents de douane des calculatrices et les informer de leur mandat.

Si nous voulons faire ce qu'il faut pour protéger nos frontières, équipons convenablement nos agents de douane. Formons-les pour agir comme des agents et non comme des percepteurs d'impôt. Remettons notre première ligne de défense là où elle devrait être, à nos frontières.

À l'heure actuelle, si un agent de douane a un problème avec des gens voulant entrer au Canada, si quelqu'un voulant franchir la frontière menace un agent de douane ou si ce dernier se sent menacé ou a l'impression que les gens se présentant au poste frontière sont armés et dangereux, il est censé leur laisser traverser librement la frontière et communiquer par téléphone aux agents de la GRC. Comme je viens d'une province où certains de nos postes frontaliers se trouvent éloignés d'une heure à une heure et demie peut-être du détachement de la GRC le plus rapproché, je trouve cela très étrange. Dans une province comme la Colombie-Britannique, en une heure ou une heure et demie, les gens peuvent disparaître terriblement vite. Ils peuvent également échanger sans se faire remarquer des marchandises qu'ils ont fait passer en contrebande. Voilà un grave sujet d'inquiétude. Nous entendons toujours parler de ce genre de choses à propos de nos agents de douane et à propos aussi des agents américains.

Le partage de l'information constitue un autre sujet de préoccupation. Cela doit être obligatoire. Quand nous recevons de l'information en matière de sécurité concernant le mouvement des personnes traversant nos frontières, nous devrions être obligés de faire part de ces inquiétudes non pas seulement à un ou deux organismes d'exécution de la loi, mais à tous les organismes du genre au Canada et aux États-Unis. Jusqu'à ce que nous réussissions à harmoniser cette information et à comprendre enfin que nous ne sommes plus innocents dans le monde actuel, que nous ne pouvons plus vivre sous les anciennes règles auxquelles nous étions habitués et que nous devons renforcer nos mesures de sécurité, nous aurons toujours ces inquiétudes.

Pour ce faire, nous devons mettre en oeuvre certaines des modifications proposées dans le projet de loi et espérer que le gouvernement prête l'oreille et passe à l'action. Cela devient d'une importance primordiale. Si nous voulons jouir de voies libres pour les voyages ou les échanges commerciaux et assurer la fluidité du mouvement des marchandises afin d'éliminer les heures d'attente à la frontière, nous devons répondre non seulement aux sujets de préoccupation des Américains mais aussi à ces des Canadiens qui se sont exprimés avec tant de force depuis le 11 septembre.

● (1055)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi, non pas à cause de ce qu'il renferme, mais parce que cela me donne l'occasion de soulever des questions qui devraient l'être et qui concernent la circulation des personnes et des marchandises entre le Canada et les États-Unis.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais exprimer le mécontentement de notre parti relativement au fait que, de nouveau, un dossier très important a été étudié d'abord par le Sénat. La question qui, avant le mois de septembre, était capitale pour le maintien de la viabilité économique de ma circonscription, est devenue extrêmement importante depuis le 11 septembre, mais elle a été mise de l'avant par un organe dont les membres ne sont ni élus ni comptables. C'est une façon de procéder à laquelle le gouvernement a recours bien trop souvent.

Je vais faire ressortir un point que d'autres députés ont déjà soulevé, à savoir que le projet de loi et les problèmes qu'il vise à régler concernaient la situation d'avant le 11 septembre. Nous avons tous dit ad nauseam que nos vies et la société en Amérique du Nord avaient changé radicalement depuis le 11 septembre. Le projet de loi ne règle donc pas les problèmes liés à la circulation des biens et des personnes entre le Canada et les États-Unis.

Par ailleurs, le Bloc a présenté quelques amendements, que nous appuyons. Étant donné que les deux amendements ont trait à un examen précoce de la loi, nous voudrions que le projet de loi soit retiré et renvoyé au stade de la planification parce qu'il ne convient pas aux besoins d'avant le 11 septembre et encore moins à ceux qui découlent de la tragédie et de ses conséquences.

Je parlerai d'abord de l'équilibre que le projet de loi tente d'établir, et il est clair qu'il n'y est pas parvenu, entre, d'une part, les questions liées à la sécurité et à la libre circulation des biens et des personnes entre le Canada et les États-Unis et, d'autre part, la question des libertés civiles des voyageurs et des travailleurs du côté canadien de la frontière.

Le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais il faut maintenant passer à la période réservée aux déclarations de députés. Après la période des questions, le député aura environ sept minutes à sa disposition pour terminer son intervention.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

BERNARD MASCARENHAS

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, un de mes électeurs de York-Nord, Bernard Mascarenhas, était directeur principal chez Marsh Canada. Le mardi 11 septembre dernier, Bernard travaillait aux bureaux de la société au World Trade Center, à New York. Il n'a pas survécu à l'épouvantable catastrophe causée par l'attaque terroriste.

M. Mascarenhas avait adopté le Canada comme nouveau pays, il y a plus de 20 ans. C'était un travailleur consciencieux qui avait du succès dans sa profession. C'était également un homme très humble qui n'hésitait pas aider les démunis. Homme de famille, il était très attaché à sa femme Raynette, son fils Sven et sa fille Jaclyn.

En rendant hommage aux milliers de victimes qui ont péri le 11 septembre, souvenons-nous qu'elles étaient des personnes comme

Article 31 du Règlement

Bernard Mascarenhas, qui travaillaient fort, qui apportaient beaucoup à leur collectivité, qui aimaient et qui étaient aimées.

* * *

LES AIRES MARINES DE CONSERVATION

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sur une question que mes électeurs jugent capitale. Mes efforts visent à amender le projet de loi C-10, mesure très boiteuse que le gouvernement a déposée concernant les aires marines de conservation.

Plus de 25 organisations, dont des municipalités, des chambres de commerce et des associations de pêcheurs, m'ont fait part de leurs inquiétudes pour que je les fasse valoir au comité. Malheureusement, moins de la moitié de ces organisations auront l'occasion de témoigner devant le comité. Le gouvernement n'a pas consulté comme il faut les habitants de la Colombie-Britannique.

L'union des municipalités de la province a adopté à l'unanimité une résolution invitant le gouvernement à mener de vastes consultations avant d'adopter ce projet de loi. Ce dernier risque de nuire sérieusement à l'exploration pétrolière et gazière au large de la côte ouest, ressources dont l'économie en déclin de la Colombie-Britannique a grand besoin pour bâtir son avenir.

Au nom de mes électeurs, j'exhorte le gouvernement à prêter l'oreille à nos doléances et à supprimer l'article 13 du projet de loi. Je lui demande de ne pas faire obstacle à la mise en valeur du pétrole et du gaz marins de la Colombie-Britannique.

. .

● (1100)

LE DON D'ORGANES

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, le Canada accuse du retard en matière de dons d'organes par rapport à d'autres pays malgré les efforts déployés par différents groupes et individus.

Le problème semble être attribuable aux proches parents des personnes qui décèdent prématurément. Souvent, on retrouve trop tardivement le permis de conduire ou autres documents faisant état du voeu de la personne décédée de faire un don d'organes, ou encore il n'y est simplement pas donné suite.

Les techniques de greffe d'organes se sont beaucoup affinées depuis quelques années. Il est tragique que les malades ne puissent pas en profiter faute d'organes disponibles. Il serait utile de créer un registre national d'organes. Ceux qui souhaitent faire don de leurs organes y seraient inscrits, ce qui faciliterait la vérification de leur souhait et leur garantirait son exécution.

Oeuvrons de concert pour améliorer la situation en matière de dons d'organes au Canada.

* * *

LE MOIS DE LA PRÉVENTION DU MAUVAIS TRAITEMENT DES ENFANTS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, octobre est le Mois de la prévention du mauvais traitement des enfants. Le ruban violet qui a été distribué aux députés est le symbole de la campagne qui est menée auprès des Canadiens pour les sensibiliser à l'importance de l'intervention précoce et de la prévention de la maltraitance des enfants.

Article 31 du Règlement

Depuis le lancement de la campagne du ruban violet par la Société de l'aide à l'enfance de Durham en 1992, des organismes voués à la protection de l'enfance et de ses droits ont rallié cette cause en nombres croissants. L'an dernier, 39 organismes y ont pris part.

D'après l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, en concertant leurs efforts, ces organismes réalisent leur objectif d'éduquer la population et de diffuser le message auprès du plus grand nombre.

Pendant le mois d'octobre, j'encourage tous les députés à contribuer à cette campagne et à s'intéresser de près au travail des sociétés d'aide à l'enfance pour que la maltraitance des enfants devienne un jour chose du passé.

AMNISTIE INTERNATIONALE

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je demande aux députés de se joindre à moi pour souligner la Semaine d'Amnistie Internationale.

Amnistie Internationale compte parmi les organisations de défense des droits humains les plus respectées au monde et a reçu le prix Nobel de la paix en 1977.

Le travail d'Amnistie permet d'opérer des changements. Dans le monde entier, des gens innocents, des poètes, des défenseurs des droits de la personne, des journalistes et d'autres personnes sont emprisonnés, torturés, exécutés, ou disparaissent tout simplement. Amnistie Internationale défend les droits de ces gens innocents, disant aux autorités qu'ils ne vivent pas dans l'anonymat. Souvent, ce travail conduit à leur mise en liberté.

Le travail d'Amnistie Internationale est particulièrement utile compte tenu du bouleversement mondial qui a suivi les événements du 11 septembre. Le travail qu'accomplit Amnistie pour les réfugiés et son engagement à l'égard des droits humains procure espoir et courage dans le monde actuel.

Je demande aux Canadiens de se joindre à moi aujourd'hui pour allumer une bougie et prouver, comme le dit le vieux proverbe chinois, que: «Il veut mieux allumer une bougie que de tempêter contre l'obscurité.»

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai adoré mon voyage au Nouveau-Brunswick, cet automne. Les habitants des villes de Bathurst et de Campbellton étaient chaleureux et accueillants.

Pendant mon séjour, j'ai appris que ces villes organiseront ensemble les Jeux d'hiver du Canada de 2003. La ministre du Travail avait accepté en 1999 la demande du comité Bathurst-Campbellton de tenir ces jeux.

Des participants des dix provinces et des trois territoires assisteront à ces jeux. Les jeux permettront à des athlètes aguerris de faire leurs preuves et de rivaliser avec leurs pairs. Des courses seront remportées, des récompenses offertes et des amitiés nouées.

J'ai également appris au cours de cette visite que la ministre avait promis, pendant la campagne électorale, d'affecter 2,5 millions de dollars à ces jeux. La ministre a-t-elle rempli sa promesse envers les Néo-Brunswickois et les athlètes canadiens qui participeront aux Jeux d'hiver du Canada de 2003?

[Français]

L'ORDRE DU CANADA

M. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, mercredi dernier, la Gouverneure générale du Canada a présidé une cérémonie de remise d'insignes de l'Ordre du Canada.

Au cours de cette prestigieuse cérémonie, 48 Canadiennes et Canadiens ont été honorés pour leur contribution à notre nation. L'Ordre du Canada est la plus haute distinction accordée pour l'oeuvre de toute une vie.

Je tiens à rendre hommage à ces personnalités qui, par leur engagement, ont mérité la reconnaissances de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Je voudrais spécifiquement féliciter les Québécoises et les Québécois qui ont reçu une distinction. Vos réalisations permettent à notre société de se développer et d'évoluer dans la bonne direction.

* * *

• (1105)

LE MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, hier, le Musée canadien des civilisations inaugurait l'exposition intitulée «Ces pays qui m'habitent», en référence aux multiples espaces qui ont façonné l'oeuvre des 26 exposants d'origine arabe, dont plus de la moitié a choisi de vivre au Québec.

Les oeuvres présentées, autant par le choix du médium que par les textes qui les supportent, illustrent à l'évidence que l'expression artistique ne peut se dissocier de l'expérience humaine. Il ne reste plus qu'à prendre le temps de reconnaître en quoi elle nous rejoint.

Je suggère à tous de se faire plaisir et de visiter cette exposition. On peut y voir des choses à la fois étonnantes et signifiantes, comme cette magnifique photographie intitulée «Un air de famille». L'auteur en est Karim Rholem, Québécois d'origine marocaine; il nous fait rencontrer les Giroux, une famille de 11 enfants qui habite Sainte-Rose de Laval.

La conservatrice de l'exposition, Aïda Kaouk, a bien raison de dire que «"Ces pays qui m'habitent" nous convie à élargir le regard que nous portons sur l'autre, différent par ses origines, mais qui nous est semblable par sa condition d'être humain.»

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU DIAMANT

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai présenté hier le projet de loi C-402, Loi interdisant l'importation au Canada de diamants servant à financer les conflits.

Nous connaissons tous les publicités «Diamonds are a girl's best friend» ou «Diamonds are forever», mais pour un trop grand nombre de gens sur le continent africain, les diamants signifient une chose complètement différente.

Le trafic du diamant a servi à financer les activités de groupes rebelles dans des pays comme la Sierra Leone, l'Angola et la République démocratique du Congo. Pour nombre d'Africains, les diamants ne signifient pas l'amour éternel, ils signifient la mort, la destruction et la souffrance.

Il faut absolument mettre fin au trafic du diamant. Non seulement il est une menace aux droits humains, à la stabilité politique, au développement économique, à la paix et à la sécurité dans plusieurs régions, il menace aussi le commerce légitime du diamant dans des pays comme le Botswana, l'Afrique du Sud et en fait le Canada.

Le Canada a joué un rôle de premier plan à la réunion de Kimberley concernant la procédure de certification de l'origine du diamant brut. Nous devons faire en sorte que ces efforts aboutissent afin d'éliminer le trafic du diamant destiné à financer les conflits.

* * *

[Français]

AIR CANADA

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il semble y avoir la possibilité d'une injustice en ce qui concerne les tarifs réduits qu'a annoncés hier Air Canada.

Les rabais sont intéressants, mais la ville de Québec ne figure pas sur la liste des villes d'origine possibles. En effet, le tarif entre Toronto et Québec est de 100 \$ de plus que le tarif entre Toronto et Winnipeg. C'est absurde.

Pendant beaucoup trop longtemps, les citoyens de la ville de Québec ont payé des prix exorbitants pour voyager en avion. Air Canada est la seule ligne aérienne qui dessert la ville de Québec. Il serait inacceptable qu'Air Canada augmente ses prix en profitant de son monopole.

Je veux assurer cette Chambre, ainsi que les citoyens de la ville de Québec, que je vais surveiller de près les tarifs qu'offrira Air Canada pour tous les trajets entre la ville de Québec et les autres villes canadiennes.

Il est impératif d'assurer que les droits des voyageurs québécois seront respectés et nous nous battrons pour qu'il en soit ainsi.

. . .

[Traduction]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de rendre hommage à la Chambre à deux résidants de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont été décorés de la prestigieuse Médaille canadienne du maintien de la paix.

Il s'agit de M. Blair Darrach, de New Haven, qui a servi dans les forces spéciales dans les années 60 et 70 et a participé à deux missions à Chypre, et de M. Thomas Albrecht, d'Albany, qui a servi dans les Forces canadiennes de 1963 à 1979, et a participé à des missions à Chypre, en Égypte et sur le plateau du Golan.

Blair, Tom et leurs familles illustrent à merveille nos hommes et femmes militaires. Ils se sont montrés prêts à servir dans les régions les plus perturbées de la planète et à appuyer les efforts de notre nation en vue de pacifier le monde.

Je les félicite et les remercie de leur excellent travail et d'être une source d'inspiration pour d'autres.

LE BATAILLON MACKENZIE-PAPINEAU

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je salue aujourd'hui le dévoilement du monument national Mackenzie-Papineau, qui honore la bravoure et les sacrifices des

Article 31 du Règlement

Canadiens qui ont combattu le fascisme pendant la guerre civile en Espagne, de 1936 à 1939.

La reconnaissance du rôle joué par les Mac-Paps était depuis longtemps attendue. L'ancien député néo-démocrate, M. Nelson Riis, a travaillé sans relâche pour obtenir aux anciens combattants des Mac-Paps et à leurs survivants les pensions de guerre qu'ils méritent.

Les Canadiens qui ont combattu volontairement dans le bataillon Mackenzie-Papineau étaient d'authentiques héros qui, motivés par leur conviction, ont tout risqué pour la liberté et la démocratie. Ils sont partis combattre en dépit des tentatives du gouvernement canadien de l'époque de les en empêcher. Leur valeur au champ de bataille ont fait la fierté de notre nation.

Les Mac-Paps s'inscrivent dans la longue tradition de la lutte du Canada contre la tyrannie dans le monde. Cette lutte se poursuit encore aujourd'hui.

En tant que Canadiens et parlementaires, il est de notre devoir de soutenir les membres des forces armées canadiennes qui servent aujourd'hui notre pays, ainsi que les personnes qu'ils ont laissées derrière eux, mais aussi d'honorer les anciens combattants qui ont pris part aux conflits passés et de subvenir à leurs besoins.

Les Mac-Paps ont bien mérité leur place dans notre prestigieux patrimoine. Puisse ce nouveau monument témoigner pour toujours de leur valeur.

* * *

● (1110)

[Français]

LES PARADIS FISCAUX

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le surintendant des institutions financières a demandé aux banques canadiennes de collaborer à l'enquête du FBI afin de retracer et de geler les fonds appartenant à des groupes terroristes.

À maintes reprises, nous avons demandé au ministre des Finances de nous faire rapport à cet égard et de nous dire si cette collaboration doit s'étendre jusqu'aux filiales étrangères des banques canadiennes. Cette question est fondamentale, puisque des fonds souvent constitués d'argent sale sont blanchis dans des institutions bien honnêtes, mais dans des pays considérés comme des paradis fiscaux très permissifs et qui, selon l'OCDE, ferment les yeux sur leur provenance.

Or, les grandes banques canadiennes disposent d'un nombre impressionnant de succursales dans les Caraïbes, soit 50 au total pour desservir un bassin de moins de deux millions de population, région par excellence pour les paradis fiscaux.

Le ministre des Finances doit apporter des réponses à ces questions et combattre sans ambiguité les pratiques des paradis fiscaux, terreau par excellence de la puissance financière des terroristes.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, dans la foulée des récentes alertes à l'anthrax et des menaces terroristes un peu partout dans le monde, je voudrais insister sur l'importance de réagir avec calme et de façon rationnelle.

On peut comprendre que dans les circonstances actuelles certaines personnes cèdent à la peur et à la panique. S'il est indispensable de demeurer vigilant, il est tout aussi important de ne pas succomber à la tentation de voir la situation mondiale uniquement sous l'éclairage de la peur, que peuvent amplifier les comptes rendus successifs des médias. C'est précisément ce que souhaitent les terroristes.

Le bon sens est notre meilleur atout dans la nouvelle réalité mondiale actuelle. Le gouvernement a choisi de réagir à la menace en adoptant une attitude mesurée qui fait leur juste part aux besoins de sécurité et aux droits des individus. Nous avons pris des mesures énergiques pour assurer la sécurité de tous les Canadiens.

Une fois encore, j'exhorte les Canadiens à demeurer forts, rationnels et pondérés au moment où nous nous efforçons de vivre ensemble la nouvelle réalité mondiale.

L'ENVIRONNEMENT

M. John Herron (Fundy-Royal, PC/RD): Monsieur le Président, lundi, en compagnie du leader de la coalition, le député de Fraser Valley, je visiterai le site prévu pour la centrale électrique Sumas 2, aux États-Unis.

Les émissions provenant de la centrale située près de la frontière de l'État du Washington ne feront qu'intensifier la mauvaise qualité de l'air dans la vallée du Fraser. À l'endroit où serait située la centrale se trouve une cuvette dans laquelle se concentrent les émissions, ce qui rend l'air difficile à respirer.

La vallée du Fraser est l'un des secteurs du Canada les plus pollués, à cause essentiellement de l'effet cumulatif des polluants atmosphériques et de leurs répercussions sur la santé humaine.

Des intervenants en matière de santé, des écologistes et d'autres personnes concernées soutiennent que l'emplacement des centrales électriques revêt une importance cruciale. La municipalité, les libéraux provinciaux et le député de Fraser Valley ont tous émis des réserves quant à l'emplacement de cette centrale. Les seuls qui se sont abstenus jusqu'à maintenant de le faire sont le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique et le ministre fédéral de l'Environnement.

Ouand le ministre fédéral de l'Environnement fera-t-il front commun avec certains citoyens de la Colombie-Britannique pour défendre les intérêts des habitants de la vallée du Fraser?

[Français]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, suite aux événements du 11 septembre dernier, j'ai remarqué une hausse de la crainte dans la population canadienne. La sécurité est certainement au coeur de nos préoccupations.

Je suis heureuse de réaliser que notre gouvernement est engagé à nous permettre de vivre selon nos valeurs et nos croyances. Les mesures qu'il a mises en place sont rassurantes.

À titre d'exemple, j'en citerai quelques-unes: la sécurité aux postes frontaliers a été accrue; une nouvelle carte de citovenneté est annoncée; un comité du Cabinet sur la sécurité a été formé; une nouvelle loi pour nous protéger contre le terrorisme est présentement devant cette Chambre.

Je crois que notre gouvernement répond adéquatement aux préoccupations des Canadiennes et des Canadiens. Il est responsable et il est vigilant.

• (1115)

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré qu'il n'était pas en faveur de la présence d'agents armés à bord des avions, parce que la sécurité dans les aéroports peut être absolument garantie.

Ce serait bien, sauf que, dimanche dernier, à Toronto, un travailleur de l'aéroport a été vu en train de contourner les mesures de sécurité. Il s'agissait de toute évidence d'un ami d'un employé chargé de la surveillance. Si les pilotes, les passagers et les préposés à l'entretien doivent se plier aux mesures de sécurité, les employés de l'aéroport devraient le faire également. Ce n'est pas très rassurant. L'incident a été rapporté à Transports Canada, mais rien n'a été fait.

La présence d'agents armés rassurerait les passagers. Ces agents ne porteraient pas d'armes capables de percer le fuselage d'un avion, mais bien des armes spéciales qui leur permettraient de maîtriser un terroriste. À l'instar de la plupart des Canadiens, j'estime que la présence d'agents armés serait tout à fait raisonnable.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, malgré les propos parfois survoltés de la ministre de l'Immigration, personne à la Chambre ne parle d'établir des colonies pénitentiaires pour les réfugiés qui arrivent ici sans papiers d'identité.

Nous demandons seulement à la ministre de mettre en place un système prévoyant la détention des personnes qui arrivent sans papiers jusqu'à ce qu'il ait été prouvé qu'elles ne présentent aucun risque pour la sécurité. C'est simple. Quel problème cette suggestion pose-t-elle à la ministre?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui. Lorsqu'une personne arrive à un point d'entrée et revendique le statut de réfugié, on prend sa photo et ses empreintes digitales et on lui fait ensuite subir une longue entrevue. Si on a la moindre crainte que cette personne peut présenter un risque pour la sécurité au Canada, on la détient, qu'elle ait des papiers ou non, mais spécialement si elle n'en a pas.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Pendant combien de temps, monsieur le Président?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il est important que le chef de l'opposition officielle sache que nous détenons toute personne suspecte aussi longtemps que c'est nécessaire. En fait, si nous croyons qu'une personne pose une menace pour le Canada, il existe déjà un processus de délivrance d'un certificat en matière de sécurité, processus que la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés simplifie, ce qui nous facilitera la tâche pour ce qui est d'expulser cette personne.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à la question. Ces personnes ne sont pas détenues pendant longtemps.

[Français]

La question est simple. Pour monter à bord d'un avion en direction du Canada, il faut avoir des papiers d'identité. Toutefois, à chaque jour, il y a des individus qui arrivent ici sans papiers d'identité.

Est-ce que la ministre peut nous assurer que les gens qui arrivent ici sans papiers seront détenus automatiquement jusqu'à ce qu'on puisse prouver qu'ils ne sont pas une menace pour notre sécurité? [*Traduction*]

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition voudrait nous faire croire que tous les réfugiés qui arrivent au Canada sans papiers sont des terroristes ou des criminels et devraient être obligatoirement détenus. C'est faux de penser que ce sont tous des terroristes et des criminels.

Par ailleurs, en tant que ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je ne vais certainement pas détenir une femme qui arrive à notre frontière avec ses enfants simplement parce qu'elle n'a pas de papiers. Si elle pose une menace, c'est différent, mais si elle ne pose pas de menace, non, Monsieur, elle ne sera pas détenue, pas au Canada

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'était là du salissage et rien d'autre.

Permettez-moi de passer à la ministre de la Justice. Hier, un homme de Vancouver qui est recherché aux États-Unis comme agent chargé des achats pour le Hezbollah a été libéré sous caution. La ministre de la Justice a le pouvoir d'extrader cet individu pour qu'il réponde aux accusations portées contre lui aux États-Unis. Va-t-elle l'extrader?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre que mes avocats se sont présentés devant les tribunaux pour s'opposer à la demande de libération sous caution et nous avons présenté une argumentation. Je dois respecter la décision rendue par les tribunaux, qui ont accordé cette libération.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, de toute évidence, la réponse est non.

Écoutez tout ce que ce type a pu fournir : matériel de détection de mines et matériel de tir d'explosifs, logiciels d'analyse des aéronefs, matraques électroniques, matériel de photographie, matériel de positionnement mondial. Ce n'est pas le genre de type à libérer sous caution au Canada.

La ministre peut l'extrader. Je le demande de nouveau, va-t-elle le faire?

• (1120)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait

Questions orales

le savoir, l'affaire est devant les tribunaux. Je pourrais fort bien être appelée à rendre la décision finale sur l'extradition de cette personne. Il serait déplacé que je commente l'affaire, puisque les tribunaux en sont saisis.

* * *

[Français]

LA LOI ANTITERRORISTE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, suite aux événements du 11 septembre dernier, il a été convenu, pour éviter de donner raison aux terroristes, qu'il fallait garder un équilibre entre les valeurs de démocratie, de liberté et de sécurité.

Si le gouvernement est sérieux, lorsqu'il affirme qu'il faut user de prudence et de sagesse dans notre approche face aux attentats terroristes du mois de septembre, est-ce qu'il se rend compte que les signaux qu'il envoie à la population sont très inquiétants?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Je le répète pour la ènième fois, monsieur le Président, nous croyons avoir établi un projet de loi équilibré pour contrecarrer le fléau du terrorisme. Nous reconnaissons que la tâche est importante et nous la prenons très au sérieux.

J'ai hâte de travailler avec le Comité permanent de la justice et des droits de la personne car, comme je l'ai dit plusieurs fois à la Chambre, j'ai besoin de ses conseils et de ses recommandations pour m'assurer que cet équilibre est bien réel.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, qu'il s'agisse de la Loi sur l'accès à l'information, de la protection de la vie privée, de la Loi sur les brevets, du Code criminel, ou encore de l'écoute électronique, et j'en passe, on craint tout simplement que des brèches importantes soient créées dans les droits et libertés qu'on croyait jusqu'à maintenant protégés de l'arbitraire gouvernemental.

Quel message le gouvernement veut-il envoyer à la population, qui s'inquiète de l'usage éventuel que pourrait faire le gouvernement des pouvoirs exceptionnels qu'il s'apprête à se donner?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député que ce que veulent les Canadiens, c'est qu'on les protège efficacement et équitablement contre le fléau du terrorisme. C'est à notre avis ce que doit faire une loi antirerroriste.

Comme je l'ai déjà fait savoir, toutefois, nous croyons avoir réalisé le bon équilibre, mais le projet de loi traite de questions sur lesquelles des gens raisonnables et de bonne foi peuvent différer d'opinions. C'est pour cela que nous avons l'étude en comité parlementaire. C'est pourquoi le comité nous reviendra. Je suis impatiente de recevoir ses conseils et ses recommandations.

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, dans une loi d'exception comme celle-là, l'importance des définitions est primordiale. Le point de départ pour une juste utilisation de ces pouvoirs est sans aucun doute la définition que l'on donne de l'activité terroriste.

Toute la semaine, la ministre nous a dit que l'activité terroriste qui était visée était celle qui suscitait la terreur, alors qu'il n'en est rien dans le projet de loi.

Est-ce que la ministre confirme que nulle part dans le projet de loi, il n'est question dans la définition de l'activité terroriste d'une quelconque notion de terreur?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler au député que c'est l'activité terroriste que nous définissons. Nous ne définissons pas la violence. Nous définissons l'activité terroriste. J'invite dont le député à garder en tête que c'est sur cela que nous nous concentrons. Ces mesures législatives visent ceux qui recourent à la terreur en vue de réaliser leurs buts.

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le mot «terreur» n'est pas indiqué dans la définition. Par sa réponse, la ministre nous démontre elle-même qu'il y a une possibilité d'interprétation, avant même qu'on adopte le projet de loi.

Comment la ministre pense-t-elle qu'un policier, chargé d'appliquer la loi dans un an, va l'appliquer dans le feu de l'action? Si la ministre qui, elle, l'a rédigé, fait de l'interprétation, pense-t-elle que le policier n'en fera pas, lui, de l'interprétation, et que cela peut déraper?

C'est justement là la crainte des Canadiens et des Québécois dans la mauvaise application d'une loi. C'est cela, ma question fort simple: le mot «terreur» n'est pas dans la loi.

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant d'écouter un député qui est toujours prompt à critiquer ce que nous essayons de faire de ce côté-ci de la Chambre, mais qui ne se précipite pas lorsqu'il s'agit de nous aider en faisant des recommandations positives.

J'ai indiqué devant le comité, hier, que nous estimons la définition de l'activité terroriste suffisamment précise et claire. Je me suis toutefois montrée fin prête à entendre les conseils que le comité pourrait nous donner au plan de la langue, si ces conseils visent la réalisation de ce que j'espère être nos objectifs communs. Jusqu'ici, le député ne fait...

● (1125)

Le vice-président: La députée de Winnipeg-Centre-Nord a la parole.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, les États-Unis ont confirmé que des troupes américaines se trouvaient maintenant sur le terrain dans le sud de l'Afghanistan; les Canadiens ont de bonnes raisons de croire que nos propres soldats qui font partie de la force opérationnelle interarmées seront probablement déployés dans cette région avant longtemps.

Toute opération militaire est assortie d'un ensemble de buts et d'objectifs clairs à atteindre. Ma question au ministre de la Défense est très simple: quelles sont les conditions de la victoire?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a dit à maintes reprises, l'élimination du terrorisme est évidemment notre but. Évidemment, nous voulons que les Canadiens, les Américains et tous les habitants du monde libre puissent vivre sans craindre le genre d'attentats que l'on a connus le 11 septembre. Débusquer ces organisations, les démanteler, tarir leurs sources de financement et de recrues, les empêcher de communiquer entre elles, tout cela fait partie des objectifs. On l'a dit clairement dès le début.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, s'attaquer aux causes fondamentales du terrorisme est un acte. Ce n'est pas une condition de la victoire. Les Canadiens veulent réellement savoir quand cette guerre sera finie. C'est une question légitime et j'espère que le ministre en conviendra.

Que cherche-t-on? À arrêter ben Laden, à renverser les Talibans, à détruire l'infrastructure de l'Afghanistan? Qu'est-ce au juste? Quelles conditions faudra-t-il remplir avant que tous les soldats canadiens puissent rentrer chez eux?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, plutôt que de répéter ce que je viens de dire, et qui répond à la question de la députée, permettez-moi de dire également que c'est une campagne pluridimensionnelle. Elle implique plus qu'une simple intervention militaire. En fait, à long terme, on remportera la bataille avec des moyens autres que la seule force militaire. Il ne fait aucun doute que les causes fondamentales, les raisons pour lesquelles les gens adhèrent à ce genre d'organisations, doivent toutes être examinées.

Je le répète, pour ce qui est de l'intervention actuelle en Afghanistan, elle n'est pas dirigée contre l'Afghanistan ni contre les habitants de ce pays, elle vise plutôt à débusquer les terroristes et leurs partisans.

LA SANTÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, comme la société Bayer a un brevet pour le Cipro et qu'elle dispose présentement d'un stock adéquat, pourquoi le gouvernement enfreindrait-il la loi pour qu'un fabricant de médicaments génériques en fasse la production?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je n'accepte pas la prémisse de la question, mais je signale que les hauts fonctionnaires de Santé Canada ont eu des entretiens avec les représentants de la société Bayer et qu'ils poursuivent ces discussions pour aplanir les difficultés et régler les problèmes.

Je pense que mon collègue et son parti ainsi que tous mes collègues à la Chambre, la société Bayer et nombre de citoyens canadiens devraient collaborer pour assurer la protection de la santé des Canadiens, qui, comme nous en convenons tous je l'espère, est une grande priorité.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, il y a aussi le petit problème que pose le fait d'enfreindre la loi. Le ministre n'a pas tenté d'obtenir d'autorisation du commissaire aux brevets ou de la société Bayer avant d'accorder le contrat à la société Apotex pour fabriquer un équivalent générique du médicament.

Comme le gouvernement n'a pas déclaré l'état d'urgence, comme il n'a pas demandé l'autorisation du commissaire aux brevets en vertu de l'article 19 de la Loi sur les brevets, et comme il n'a pas demandé d'autorisation à la société Bayer, il enfreint purement et simplement la loi.

Est-ce que la vraie raison de ce choix par le ministre pour la fabrication du médicament est que la société Apotex a donné des dizaines de milliers de dollars au Parti libéral du Canada?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue a mal cité la Loi sur les brevets. Cette loi ne prévoit aucune exigence de déclaration pour les cas d'urgence nationale. La loi peut s'appliquer à des situations d'extrême urgence ou lorsque la demande d'autorisation porte sur une utilisation publique ou non commerciale.

Les déclarations de mon collègue sont tout à fait erronées. Je ne sais pas pourquoi lui et son parti ne se préoccupent pas de la principale priorité, en l'occurrence la protection de la santé des Canadiens. Pourquoi cela ne leur importe-t-il pas?

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis le 11 septembre, les Canadiens ont vu à maintes et maintes reprises des preuves choquantes de l'ineptie de l'administration libérale. En juin 2000, des administrations provinciales et locales ont demandé au ministre de la Santé de jouer un rôle de chef de file à l'échelle nationale et de voir à ce que nous soyons prêts en cas d'attaque bioterroriste. Pourtant, ce n'est qu'hier que l'on a pu voir l'amorce d'un plan.

Pourquoi le ministre a-t-il complètement négligé même des éléments essentiels comme la constitution des stocks de médicaments nécessaires?

(1130)

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Santé a mis sur pied un bureau spécial chargé de réagir aux éventuelles activités bioterroristes. Ce que le ministre a annoncé hier, c'est la plus récente série de mesures visant à protéger les Canadiens. C'était une bonne nouvelle, et je m'étonne que la députée ne s'en félicite pas.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce n'est certes pas ce que disent les responsables de la protection civile. Selon eux, aucun leadership n'a été exercé.

Le ministre est maintenant passé de l'inaction à la réaction impulsive. Hier, alors qu'il a été lui-même ministre de la Justice, il a passé outre aux lois protégeant les brevets de recherche et de développement et ordonné la production illégale de médicaments contre l'anthrax.

Le ministre nous dit-il qu'il existe à son avis une situation d'urgence justifiant la violation des lois canadiennes?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous ne reconnaissons pas que quelque loi que ce soit ait été violée. Je réitère le fait que des discussions se poursuivent avec la société Bayer pour aplanir tout problème.

J'ose espérer que l'Alliance et les autres partis à la Chambre conviendront avec nous que c'est la santé des Canadiens qui est prioritaire. Pourquoi l'Alliance semble-t-elle maintenant faire passer la santé des Canadiens après les intérêts de certaines sociétés commerciales?

[Français]

LA LOI ANTITERRORISTE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, non seulement le projet de loi antiterroriste permet au gouvernement de se soustraire à la Loi sur l'accès à l'information, mais il lui permet aussi

Questions orales

de se soustraire à la Loi sur la protection de la vie privée, comme le soulignait hier le commissaire responsable, George Radwanski.

Comment la ministre de la Justice justifie-t-elle ce pouvoir que se donne le gouvernement d'utiliser comme il le veut les renseignements personnels qu'il aura recueillis sur les Québécois et les Canadiens?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit de nombreuses fois à la Chambre, le pouvoir qu'évoque le député est un pouvoir exceptionnel me permettant, en ma qualité de procureur général du Canada et de premier conseiller juridique de l'État, de délivrer un certificat afin de veiller à ce que dans des circonstances exceptionnelles des renseignements très confidentiels ne soient pas divulgués.

Je rappelle au député que le pouvoir prévu dans la mesure législative antiterroriste est très similaire au pouvoir prévu dans les mesures législatives des alliés avec lesquels nous partageons et échangeons de l'information.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le commissaire à la vie privée est écarté par le projet de loi C-36. Cela veut dire que personne, aucun organisme, ni le commissaire, ni le Parlement, ni la justice ne pourront contrôler les agissements du gouvernement.

Est-ce que la ministre considère que ceci est acceptable dans une société libre et démocratique?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je souligne au député que le Parlement du Canada a le dernier mot lorsqu'il s'agit de contrôler toute mesure que j'adopte dans mon rôle de procureur général du Canada.

LA JUSTICE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans l'affaire Burns et Rafay, le ministre de la Justice a déclaré que:

Il faut renoncer à demander des assurances pour empêcher que n'affluent au Canada des personnes ayant commis des crimes entraînant la peine de mort dans d'autres États. [Sinon] on ferait du Canada un refuge attirant pour les meurtriers perpétrant leurs crimes dans des États non-abolitionnistes.

La ministre est-elle encore de cet avis, même si la Cour suprême du Canada a rejeté cet argument dans la cause en question?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir ce que la Cour suprême a déclaré dans l'arrêt Burns et Rafay. Cet arrêt disait notamment que le procureur général conservait le pouvoir discrétionnaire de demander ou non des assurances dans certaines circonstances exceptionnelles.

Le tribunal reconnaît qu'il pourrait se trouver des circonstances exceptionnelles où le procureur général pourra initialement décider s'il demandera ou non des assurances. J'ai l'intention d'exercer cette discrétion en fonction de chaque cas.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre prétend qu'elle a le pouvoir discrétionnaire d'extrader des criminels passibles de mort, mais l'arrêt Burns et Rafay disait clairement qu'un tribunal devra déterminer si une demande d'extradition satisfait aux critères de l'arrêt Oakes.

Qui possède donc le pouvoir discrétionnaire, la ministre ou les tribunaux?

● (1135)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les députés devraient savoir que j'ai le pouvoir discrétionnaire de déterminer s'il existe des circonstances exceptionnelles justifiant que l'on renonce à demander des assurances; j'exercerai cette discrétion au cas par cas.

La décision prise par un haut fonctionnaire, la ministre de la Justice en l'occurrence, peut-elle être révisée par le tribunal, à la demande d'un accusé? Tout à fait. Il serait scandaleux de laisser entendre le contraire.

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Santé, prétextant des problèmes d'approvisionnement, a enfreint la Loi fédérale sur les brevets en commandant des pilules contre la maladie du charbon à Apotex, un fabricant de médicaments génériques, alors que Bayer, la firme qui possède le brevet, pouvait très bien approvisionner le gouvernement.

Comment le ministre de la Santé peut-il justifier que son gouvernement ne respecte pas ses propres lois, mettant ainsi en péril l'industrie pharmaceutique au Québec et ailleurs au Canada, ce qui est inacceptable?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous respectons la Loi sur les brevets. J'espère que le Bloc sera d'accord avec nous que la priorité est de protéger la santé de tous les Canadiens, y compris des Québécois.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, la priorité, c'est de respecter les lois du gouvernement.

Les dirigeants de Bayer sont formels: ils sont en mesure d'approvisionner le gouvernement. De plus, le médicament commandé à Apotex n'a même pas été approuvé par Santé Canada. Il n'y avait donc aucune justification possible à la décision du ministre.

Le gouvernement va-t-il admettre qu'il a agi trop vite, illégalement, et va-t-il revenir sur sa décision?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la prémisse de la question de l'honorable député est incorrecte.

Il n'y a aucun médicament qui sera vendu au Canada avant d'être approuvé par le gouvernement, que ce soit les médicaments brevetés ou les médicaments génériques.

Je demande encore une fois pourquoi le Bloc ne s'intéresse pas à la santé des Canadiens. Ce doit être notre priorité pour les Québécois et tous les autres Canadiens.

[Traduction]

L'IMMIGRATION

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, la ministre de la

Citoyenneté et de l'Immigration a prétendu que chaque fois que les agents d'immigration croient qu'un individu présente une menace à la sécurité ou risque de ne pas se présenter à une audition, ils peuvent le détenir et ils le font effectivement. Je soupçonne que la ministre a oublié le cas de Nabil Al-Marabh. Cet homme a finalement été capturé aux États-Unis par le FBI et il est recherché relativement aux attaques perpétrées contre l'Amérique du Nord.

Si, comme la ministre le prétend, ses agents ont les outils dont ils ont besoin, pourquoi ne les utilisent-ils pas pour protéger les Canadiens et nos voisins?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis très inquiète de l'impression que notre vis-à-vis essaie de créer. Je suis particulièrement inquiète lorsque des députés de l'opposition réclament la détention obligatoire de tous les réfugiés sans papiers, en laissant entendre que ce sont tous des terroristes et des criminels.

Lorsque nos vis-à-vis n'écoutent pas ce que dit le chef de notre corps policier national, M. Zaccardelli, commissaire de la GRC, ils rendent un bien mauvais service aux Canadiens. Hier, le commissaire a déclaré qu'il était tout à fait en désaccord avec la notion voulant que le Canada soit un refuge sûr pour les terroristes. Il a déclaré que nous devrions éliminer ce mot de notre vocabulaire au Canada. C'est ce qu'il a dit devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration hier.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Nabil Al-Marabh a été libéré par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié de la ministre, même s'il avait un passé criminel violent et s'il avait été appréhendé avec de faux papiers alors qu'il tentait de rentrer illégalement du Canada aux Etats-Unis et même si sa demande d'obtention du statut de réfugié avait été refusée. C'est un homme qui est peut-être relié aux terribles événements du 11 septembre.

Comment la ministre peut-elle prétendre qu'elle fait son travail et qu'elle protège les Canadiens lorsque des individus comme Nabil Al-Marabh peuvent filer entre les doigts de son ministère?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, notre vis-à-vis parle d'un cas dont les tribunaux sont saisis à l'heure actuelle. Comme mes collègues l'ont déjà dit, il est irresponsable de dire ou de faire quoi que ce soit qui pourrait nuire à la poursuite en justice contre cet individu.

Permettez-moi de rappeler à nouveau ce que le commissaire Zaccardelli, de la GRC, avait à dire. Il a affirmé que le Canada n'était pas différent de tout autre pays occidental. Il a dit que nous faisions face aux mêmes problèmes, aux mêmes défis, et que nous étions une société ouverte qui essaie de protéger ses citoyens de son mieux.

.

• (1140)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Tous les Canadiens sont au courant des initiatives que l'on prend pour améliorer et accroître la sécurité aux frontières canado-américaines. À propos d'un problème connexe et tout aussi important, quelles mesures le ministre et son ministère prennent-ils afin d'amener les États-Unis à assurer en même temps la libre circulation des voyageurs et des marchandises aux postes frontaliers?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, Douanes Canada a commencé à réformer le système il y a quelque temps. Comme nous le savons tous également, j'ai, à l'égard des postes frontaliers terrestres, une vision de coopération. Par ailleurs, en 1995, nous avons signé avec les États-Unis une entente dans laquelle il était question d'harmonisation, de coopération et d'engagement conjoint.

Je tiens à signaler à la Chambre que, la semaine dernière, le commissaire de l'Agence des douanes et du revenu du Canada a rencontré son homologue américain. De même, cette semaine, mon collègue, le vice-premier ministre, a rencontré certains représentants élus aux États-Unis. Lundi soir prochain, je prononcerai un discours à Flint, au Michigan, pour exposer notre vision.

ANCE EMBLO

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, nous avons essayé d'obtenir de la ministre du Développement des ressources humaines du Canada une réponse qui aidera bien des Canadiens qui ont perdu leur emploi à cause des événements du 11 septembre. Elle continue de débiter des platitudes.

La ministre nous dira-t-elle quand elle décidera de réduire ou non les heures nécessaires pour devenir admissible à l'assurance-emploi? Quand prendra-t-elle cette décision?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le mieux à faire, c'est assurer à la Chambre et aux Canadiens que, s'ils ont besoin du régime d'assurance-emploi, ce régime est là pour cela et il peut répondre à leurs besoins en ces temps très difficiles.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Franchement, monsieur le Président, si j'entends cela encore une fois, je vais avoir la nausée. Si la ministre s'entête à ne pas répondre à la question et à nous servir d'autres platitudes, peut-elle au moins nous dire si elle s'efforcera de réduire le nombre de semaines qu'il faut à ses fonctionnaires pour traiter les demandes?

Sept cents travailleurs ont été licenciés au casino de Windsor, et ils doivent attendre cinq, six, voire sept semaines pour que leur demande soit étudiée. La ministre peut-elle nous dire ce qu'elle fait à cet égard?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, un certain retard s'est accumulé dans le traitement des demandes de prestations d'assurance-emploi. Toutefois, des mesures ont été prises, et le retard est en train d'être réduit.

Quand surviennent des licenciements massifs, nous envoyons des équipes spéciales sur place pour s'occuper des employés licenciés afin que le traitement des demandes se fasse rapidement et efficacement.

LA SANTÉ

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, ma question porte sur la pratique qui me semble plutôt douteuse d'acheter des médicaments de la société Apotex alors que la société Bayer pouvait répondre aux besoins de tous les Canadiens.

Contrairement à ce que le vice-premier ministre vient de dire à la Chambre des communes, avant de communiquer avec Apotex, le gouvernement n'a fait aucune demande en vertu du paragraphe 19(1) et n'a pas informé la société Bayer, tel que la loi l'y oblige. Il est évident que le gouvernement a enfreint la loi.

Ma question s'adresse à la ministre de la Justice. La ministre entend-elle poursuivre le ministre de la Santé pour avoir enfreint la loi canadienne, ou considère-t-elle plutôt...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le vice-premier ministre a la parole

L'hon. Herb Gray (Vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas dit que le gouvernement avait fait une demande en vertu du paragraphe 19(1). J'ai tout simplement souligné qu'il n'était pas nécessaire qu'il y ait une situation d'urgence nationale pour que nous y ayons recours. Je demanderais au chef du cinquième parti de trouver quelqu'un de plus compétent pour préparer ses questions. Celle-là était tout à fait ridicule.

Le vice-président: Le député de Richmond—Arthabaska a la parole.

Le très hon. Joe Clark (Calgary Centre, PC/RD): Monsieur le Président, je soulèverai la question de privilège après la période des questions.

[Français]

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD): Monsieur le Président, hier, le devin scientifique ou, si vous préférez, le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, contredisait sa collègue, le leader du gouvernement de l'autre endroit, et déclarait que la version générique de Cipro était sécuritaire, alors que le médicament n'a même pas été testé.

De son côté, le ministre de la Santé commande pour des millions de dollars un médicament qui n'a même pas été approuvé par son ministère

En l'absence d'analyses concluantes, comment le gouvernement justifie-t-il l'achat d'un médicament non testé?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je remercie le député d'en face pour les titres qu'il me donne. Je suis presque devenu un dieu à ses yeux; je le remercie.

Je peux vous assurer que lorsque nous aurons des médicaments disponibles pour répondre aux urgences, ils seront comestibles et ne présenteront aucun danger pour la santé des Canadiens.

* * *

● (1145)

[Traduction]

LE PROJET DE LOI ANTITERRORISTE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le projet de loi antiterroriste a de grandes lacunes concernant l'extradition et l'expulsion d'individus qui sont une menace pour la société canadienne.

Pourquoi le gouvernement s'intéresse-t-il davantage aux droits civils des terroristes, des criminels et des individus dangereux qu'à ceux des Canadiens respectueux des lois?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, non seulement l'hypothèse qui sous-tend la question du député est fausse, mais elle est ridicule. Elle est vraiment farfelue.

Le gouvernement s'est fermement engagé à veiller à ce que la protection des Canadiens soit au tout premier rang de ses priorités. Nous avons proposé des modifications dans le projet de loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui nous permettront de rationaliser nos procédures tant en ce qui concerne la détermination du statut de réfugié que l'expulsion et le renvoi.

Une des dispositions importantes de cette mesure a trait à la nouvelle procédure pour assurer la sécurité par délivrance d'un certificat, qui nous permettra également de repérer et de renvoyer, en se fondant sur des preuves, les individus qui...

Le vice-président: Le député de Prince Albert a la parole.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): On fait de l'esbroufe, monsieur le Président. Le projet de loi antiterroriste renferme de nombreuses modifications qui limiteront les libertés civiles des Canadiens respectueux des lois.

Pourquoi le gouvernement s'affaire-t-il davantage à encadrer les citoyens respectueux des lois qu'à arrêter les terroristes et les individus dangereux qui entrent au Canada?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce que dit le député est inexact. Chaque fois que nous avons des preuves établissant qu'un individu est un risque pour le Canada, que ce soit en matière de sécurité ou de criminalité, nous l'arrêtons et nous le détenons jusqu'à ce que nous puissions le renvoyer et l'expulser hors du pays. On a tort de laisser entendre autre chose et on envoie alors un mauvais message aux Canadiens.

J'invite le député à vérifier ses dires et à regarder les faits, parce que les propos qu'il a tenus jusqu'à maintenant sont inexacts.

[Français]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, l'ancien ministre Lloyd Axworthy et le ministre actuel des Affaires étrangères ont rejeté les allégations selon lesquelles le SCRS menait des opérations secrètes à l'étranger.

Or, hier, le directeur du SCRS, M. Ward Elcock affirmait le contraire.

Le solliciteur général confirme-t-il si oui ou non le SCRS pratique des activités d'espionnage à l'étranger?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus d'une fois à la Chambre, le SCRS a le pouvoir de faire enquête sur toute activité qui menace la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur du Canada. Il a ce pouvoir, et il s'acquitte de ce mandat.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, compte tenu des affirmations du ministre des Affaires étrangères, le solliciteur général est-il en train de dire que le

SCRS poursuit des activités d'espionnage à l'étranger sans l'approbation du gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je répète à mon collègue ce que j'ai dit bien des fois à la Chambre, le SCRS a le pouvoir de faire enquête, au Canada et à l'étranger, sur toute activité qui menace le Canada. Voilà le mandat du SCRS.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le premier ministre du Québec s'est joint à son homologue de la Colombie-Britannique pour exiger la mise en place d'un périmètre de sécurité en Amérique du Nord.

Les deux leaders ont fait valoir que ce périmètre faciliterait la circulation des biens entre le Canada et les États-Unis.

Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il toujours à ignorer cette suggestion pleine de bon sens pour protéger et encourager les échanges et les emplois?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, sur cette question, le gouvernement a déjà fait preuve d'énormément de leadership et de vision.

Concernant la question du périmètre, qu'est-ce que l'honorable député veut dire lorsqu'il parle de «périmètre»? Si, lorsqu'il parle de «périmètre», il réfère essentiellement à la définition des Douanes qui porte sur la protection des ports et des aéroports, eh bien, oui, on peut parler de périmètre.

Mais à ce moment-là, la seule chose à laquelle on fait référence, c'est au principe de base du système douanier, qui est une question d'évaluation et de bonne gestion du risque. Dans ce contexte, sans aucun doute qu'il y a un risque plus élevé au niveau des ports et des aéroports au plan international. Mais les Douanes font déjà un bon travail de ce côté.

La réforme que nous avons mise en place et qu'on est en train d'adopter à la Chambre des communes va également faire un excellent travail pour mettre sur pied des douanes ultra-modernes.

● (1150)

[Traduction]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le problème, c'est que le gouvernement parle beaucoup, mais ne fait rien. Les premiers ministres Landry, Campbell, Lord et Harris ont tous demandé ce périmètre de sécurité. Ils traduisent les préoccupations de millions de Canadiens qui veulent protéger leurs emplois.

Pourquoi le gouvernement ne se range-t-il pas à l'avis de ces quatre premiers ministres et des Canadiens et ne collabore-t-il pas avec les autorités américaines pour installer ce périmètre de sécurité dont nous avons besoin pour protéger nos emplois et nos échanges commerciaux?

[Français]

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le système douanier, on ne peut pas travailler dans l'abstrait; il faut travailler de façon concrète. Cela veut dire également travailler en coopération.

Encore une fois, si, lorsqu'on parle de périmètre, on parle d'aéroports et de ports au plan international, j'aimerais souligner, pour faire référence à des actions concrètes, qu'aux Douanes, en juin dernier, nous avons annoncé une initiative particulière à Montréal, des montants additionnels pour des technologies et davantage de ressources

Si l'honorable député suivait ce qui se passe sur la scène politique, il saurait que la semaine dernière, nous avons également annoncé des ressources additionnels au niveau des ports, aéroports et centres postaux et davantage de technologies. On fait preuve d'énormément de leadership.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, on a dit que ce que nous avons à craindre le plus, c'est parfois la peur elle-même. Récemment, des députés de l'opposition et des journalistes ont parlé de bioterrorisme.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé pourrait-il nous dire, au nom de Santé Canada, ce que fait le ministère pour s'assurer que les Canadiens sont prêts à faire face aux bioterroristes?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que je suis d'accord avec mon collègue. Je crois qu'il faut regarder les choses dans une certaine perspective. Il faut réaliser qu'il y a des menaces, mais il faut demeurer calme et regarder la réalité en face, dans une perspective globale.

Hier, le ministre a annoncé près de 12 millions de dollars en initiatives qui visent à améliorer la sécurité et la santé des Canadiens, dont, entre autres, près de six millions de dollars pour l'achat de produits pharmaceutiques, près de 2,25 millions de dollars pour l'achat d'équipement pour des incidents radionucléaires possibles, 2,12 millions de dollars pour améliorer un...

Le vice-président: Le député de Cypress Hills—Grasslands a la parole.

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'agriculture et les disponibilités en vivres du Canada sont des cibles faciles pour le bioterrorisme. Le gouvernement n'a rien fait jusqu'à présent pour protéger nos disponibilités en vivres. C'est inacceptable.

En avril dernier, le D^r André Gravel, premier vice-président de l'Agence d'inspection des aliments, a déclaré que la menace posée par le bioterrorisme à nos disponibilités en vivres est bien réelle et pourrait très bien se concrétiser.

Questions orales

Pourquoi le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ne prend-il pas des mesures pour protéger nos disponibilités en vivres?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le Canada affiche le meilleur dossier au monde en matière de sécurité alimentaire. L'Agence canadienne d'inspection des aliments, de même que le ministère du Solliciteur général du Canada, le ministère de la Santé et d'autres ministères sont aussi diligents et vigilants que possible pour assurer la sécurité des aliments. Un plan de protection civile est en place s'il arrivait quoi que ce soit.

Je peux assurer les Canadiens que nous ferons tout ce que nous pouvons pour faire en sorte que nos aliments restent sécuritaires.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme le député d' Esquimalt—Juan de Fuca l'a souligné, le gouvernement parle beaucoup et n'agit pas. L'absence de réaction du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire face au risque accru pesant sur nos disponibilités en vivres est à la fois consternante et dangereuse.

Depuis le 11 septembre, les États-Unis ont annoncé un investissement de 350 millions de dollars pour assurer la protection de leurs disponibilités en vivres. Nous n'avons eu droit à aucune mesure du genre de la part des libéraux.

Pourquoi le ministre de l'Agriculture a-t-il négligé d'adopter de nouvelles mesures pour protéger l'industrie agricole et les disponibilités en vivres du Canada?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, nous n'en parlons pas, mais des mesures existent déjà. Nous ne voulons pas effrayer les Canadiens comme le fait l'opposition. Nous avons des systèmes en place et nous sommes prêts. Nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour nous assurer que les aliments au Canada sont les plus sûrs au monde.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, le Comité permanent du développement des ressources humaines se penchait hier sur le problème des personnes âgées exclues du Régime de pensions du Canada.

Selon les données d'un statisticien entendu en comité, plus de 380 000 Canadiens ne recevraient pas le Supplément de revenu garanti, alors qu'ils y ont droit. Ce sont des millions de dollars qui sont littéralement volés aux plus démunis de la société par Développement des ressources humaines Canada.

Est-ce que la ministre du Développement des ressources humaines a l'intention d'éliminer le seuil de rétroactivité fixé à 11 mois...

• (1155)

Le vice-président: L'honorable ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le supplément de revenu garanti est une partie très importante du Régime de pensions du Canada. Il est donc très important que les Canadiens admissibles aient accès à ce supplément.

Il existe de meilleurs moyens de communiquer avec les personnes âgées au Canada pour s'assurer que celles qui sont admissibles au supplément y aient accès. J'ai écrit dernièrement à mon collègue, le ministre du Revenu national, pour voir si nous pourrions trouver ensemble une stratégie plus efficace en ce sens.

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, les édifices du Parlement comptent parmi nos trésors nationaux les plus précieux. Cette part essentielle du patrimoine canadien a un criant besoin de restauration.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux peut-il communiquer à la Chambre les plans du gouvernement pour la Cité parlementaire?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les édifices du Parlement sont au coeur de notre histoire, de notre démocratie et de notre identité. C'est pourquoi le gouvernement a élaboré et approuvé une vision à long terme pour la restauration de la Cité parlementaire. Nous en sommes à l'étape de la mise en oeuvre.

Plus tôt cette semaine, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a annoncé la création d'un comité consultatif ayant pour mandat de surveiller les travaux de restauration et d'assurer la prestation de conseils à cet effet. Je suis par ailleurs heureux d'annoncer que l'honorable John Fraser, ancien Président de la Chambre, a accepté de présider ce comité.

* * *

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quel genre de message le ministre essaie-t-il de transmettre à nos agents de douane? On leur dit d'appeler la police s'ils sont menacés physiquement. Dans bien des cas, le bureau de police le plus proche est situé au diable vauvert.

Le ministre commencera-t-il à protéger les Canadiens, nos frontières et les agents de douane en offrant à ces derniers les moyens nécessaires pour accomplir leur tâche?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, l'organisme des douanes est excellent et efficace. Depuis le 11 septembre, il travaille fort pour protéger notre pays et remplir son double mandat. Je le répète, ces derniers mois, nous avons commencé à appliquer ce que nous appelons le pouvoir des agents de douane.

Je le répète encore une fois, les agents de douane ne sont pas des policiers. Depuis dix ans, nous collaborons avec des services policiers, comme la GRC, et nous continuerons de le faire. En outre, nous devons tenir compte de la sûreté et de la sécurité de nos employés, ce que nous faisons.

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, pendant la dernière campagne électorale, le ministre des Finances a ouvert la porte à une éventuelle entente spécifique avec le Québec pour la réfection de la route 175, comme le lui demande le ministre Chevrette.

Or, le ministre des Transports a dit au gouvernement du Québec d'inclure ces travaux dans le cadre du Programme d'infrastructures pour les autoroutes.

Qu'attend le ministre des Transports pour conclure une entente spécifique avec le Québec concernant la route 175, et suivre la voie tracée en campagne électorale par son collègue, le ministre des Finances?

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, depuis le mois de mai, le ministre fédéral des Transports a déposé une somme d'argent dans le cadre du Programme d'infrastructures, quitte à ce que la priorité soit définie par le ministre des Transports du Québec.

Malheureusement, durant la dernière campagne électorale, les péquistes et les bloquistes étaient nerveux et le ministre des Transports du Québec est venu garrocher des chiffres en l'air. Nous avons un programme. Les sommes d'argent sont là. Tout ce dont on a besoin, c'est de connaître la priorité provinciale.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, les compagnies pharmaceutiques qui vendent des médicaments brevetés ne devraient pas pouvoir tirer profit du terrorisme, pas plus qu'elles ne devraient pouvoir escroquer les Canadiens. Avec la nécessité de fournir des médicaments contre l'anthrax, le gouvernement se rend compte de ce que c'est que d'être une personne âgée ou le parent d'un enfant malade qui doivent payer des médicaments dont les prix ont augmenté de 87 p. 100 depuis 1990, augmentations directement liées aux modifications apportées à Loi sur les brevets concernant les médicaments.

Le gouvernement va-t-il enfin admettre que le soutien qu'il a apporté aux conservateurs pour faire modifier la Loi sur les brevets met en péril la santé des Canadiens et de notre système de santé?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la députée a soulevé une question importante, mais elle ne devrait pas la confondre avec la question fondamentale dont nous parlons aujourd'hui pendant la période des questions, à savoir quelles mesures nous devrions prendre et ce que nous pourrions faire pour protéger la santé des Canadiens contre l'anthrax. Il s'agit ici de la question prioritaire.

Les propos de la députée méritent d'être examinés, mais elle ne devrait pas confondre les deux questions.

(1200)

LES INFRASTRUCTURES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, récemment à la Chambre, le premier ministre a dit qu'il envisageait d'engager des fonds pour des projets d'infrastructure, afin de relancer notre économie chancelante.

Les provinces, les municipalités et les villes appuieront fermement pareille initiative, car elles réclament des améliorations aux infrastructures. C'est notamment le cas de la ville de St. John's, qui a des besoins criants concernant les systèmes d'égout et d'alimentation en eau et qui a été dévastée par des inondations provoquées par la récente tempête tropicale.

Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le gouvernement mette pleinement en oeuvre l'idée du premier ministre?

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, un programme d'infrastructure de six milliards de dollars est déjà en place. Il n'en tient qu'aux provinces de déterminer quels projets elles veulent mettre de l'avant. Je suis certain que Terre-Neuve se prévaudra de ce programme au moment opportun.

PATRIMOINE CANADIEN

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, dans le climat d'angoisse et d'incertitude actuel, un groupe de Canadiens envisagent l'avenir avec optimisme et essaient d'organiser la tenue d'un événement international majeur au Canada.

La ministre du Patrimoine canadien peut-elle nous dire si la situation a évolué ces derniers jours en ce qui concerne la soumission présentée pour la tenue des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver et Whistler?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis énormément d'entendre une question sur l'avenir ainsi que sur la vie et le travail qui continuent, car l'un des messages que nous devons envoyer aux terroristes, c'est que la vie continue et que nous continuerons de travailler très fort.

Nous avons eu une série de rencontres constructives cette semaine à Ottawa avec les membres de l'équipe de Vancouver-Whistler, le premier ministre de la province, des membres de son Cabinet et des représentants de l'association. Nous nous rendrons à Vancouver la semaine prochaine pour poursuivre les pourparlers.

Nous croyons que la soumission de Vancouver-Whistler est la meilleure et nous espérons nous retrouver tous dans cette merveilleuse région du Canada en 2010.

LA LOI ANTITERRORISTE

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lundi, quand le projet de loi C-36 a été présenté à la Chambre, ce n'était pas la première fois que le pays en entendait parler. Des documents relatifs à cette mesure législative avaient été divulgués par le *Star* de Toronto et le *National Post*.

Le Canada est en guerre. C'est ce que dit le premier ministre. C'est ce que dit le Parlement. C'est ce que dit le président Bush. C'est ce que dit l'OTAN. Ces informations sont confidentielles, sensibles et délicates.

Que fait la ministre de la Justice pour veiller à préserver la sécurité nationale et faire en sorte que de tels documents ne soient plus jamais divulgués?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question devant la Chambre plus tôt cette semaine, et le député le sait. La Chambre a adopté à l'unanimité une motion afin de renvoyer cette question à un comité parlementaire.

Privilège

Tout le monde fait tout son possible pour veiller à préserver la sécurité et pour s'assurer que les règles de la Chambre sont respectées.

Nous nous sommes engagés à permettre à des fonctionnaires, y compris la personne en charge de la sécurité qui se trouve également être mon sous-ministre, de comparaître devant le comité parlementaire. Mon sous-ministre est d'accord pour témoigner. Le comité examinera la question. Nous attendons son rapport.

Le vice-président: La présidence a reçu avis d'une question de privilège du député de Calgary-Centre.

PRIVILÈGE

L'ACHAT DE MÉDICAMENTS PAR SANTÉ CANADA

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège au sujet d'une question qui a été soulevée pendant la période des questions. Il s'agit de l'achat de médicaments visés par la Loi sur les brevets, une loi qui a été adoptée par la Chambre des communes et qui comporte un règlement d'application. Certains députés ne sont peut-être pas d'accord sur le contenu de la loi, mais ils reconnaîtront néanmoins que cette loi a été adoptée par le Parlement et que tous les Canadiens, notamment les ministres, doivent s'y conformer.

Pendant la période des questions, nous avons appris que le ministère de la Santé n'a pas fait de demande à la commission, conformément à l'article 19.1 de la loi, avant d'acheter des médicaments de la société Apotex. Cela, monsieur le Président, constitue une infraction à la loi. Une demande présentée après coup n'est pas conforme à la loi, qui exige qu'elle soit présentée avant. C'est une violation de la loi.

D'autre part, le gouvernement n'a pas demandé à la commission d'informer la société Bayer, dont les droits sont établis et protégés en vertu de la loi adoptée par le Parlement. Le gouvernement aurait dû le faire avant d'acheter des médicaments d'Apotex, comme l'exige la loi adoptée par le Parlement. Ce faisant, il a enfreint cette loi.

Le vice-président: À l'ordre. Je me permets de rappeler au député, qui a une longue expérience de la vie parlementaire, que la présidence ne peut pas statuer sur un point de droit. J'ai l'impression qu'il peut y avoir désaccord quant aux faits pendant la période des questions. Je demande au député d'en venir à l'objet de la question de privilège.

● (1205)

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, je le ferai dès que j'aurai établi les faits.

Les ministres ont le devoir fondamental de se conformer à la loi. C'est un devoir fondamental pour le Parlement. Une infraction à la loi relève sans doute des tribunaux, mais elle intéresse aussi au plus haut point les députés, parce qu'elle constitue un outrage flagrant à la Chambre. À quoi sert-il, monsieur le Président, que le Parlement adopte des lois si les ministres n'en tiennent pas compte?

Plus tôt, le ministre de...

Le vice-président: À l'ordre. Je rappelle encore une fois que la présidence ne peut en aucun cas statuer sur un point de droit. Si le député veut ajouter quelque chose qui se rapporte à la question de privilège, je lui demande de le faire.

Privilège

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, comme la Chambre et nous deux le savons, la présidence peut se prononcer sur les questions d'outrage au Parlement. Il y a outrage au Parlement si un ministre fédéral enfreint délibérément une loi canadienne. Je ne demande pas à la Chambre de se prononcer sur la loi. Celle-ci est claire. Je lui demande de considérer la question d'outrage. C'est sans...

Le vice-président: Je rappelle de nouveau au très honorable député qu'il faut avant tout respecter la présomption d'innocence. Autrement, il n'y a pas outrage au Parlement. Je ne vois pas ce que je peux faire d'autre s'il y a une autre question de privilège.

Je dois rappeler très clairement que la question d'outrage suppose la culpabilité. Comme il y a présomption d'innocence, je ne peux m'avancer davantage. Je donne néanmoins la parole au très honorable député.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, c'est précisément à cause de la présomption d'innocence que j'ai parlé de ces affaires qui relèvent des tribunaux. Ce sont eux qui doivent dire s'il y a eu infraction à la loi. Le gouvernement s'est sciemment écarté de la loi adoptée par le Parlement. Cette dérogation commise par le gouvernement du Canada constitue en soi...

Le vice-président: Je crois que la présidence en a assez entendu pour le moment. J'ai écouté attentivement la question soulevée par le très honorable député. La présidence est convaincue pour l'instant qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre l'échange, sur le plan des privilèges. Je vais passer à autre chose.

Je rappelle à la Chambre que j'ai reçu un autre avis de question de privilège. Je donne la parole au député de Beauport-Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans.

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une question de privilège pour un événement qui est survenu pendant la période des questions orales, mais plutôt une question de privilège qui découle d'une session d'information relative au projet de loi C-36 offerte, ce matin, par le ministère de la Justice.

Je tiens à remettre en contexte cette question de privilège et réitérer l'indifférence de cette ministre et de son ministère face aux députés de cette Chambre et à leur droit prioritaire à l'information. Nous avons vu la façon de faire de la ministre de la Justice avec le projet de loi C-15, qui a fait l'objet d'une question de privilège de la part du député de Provencher, question qui a été renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, où le leader du gouvernement à la Chambre des communes a modifié les directives à l'endroit des membres du bureau du Conseil privé.

Sur le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste, beaucoup d'informations avaient été divulguées avant même que le projet de loi ne soit déposé en cette Chambre lundi dernier. Pour s'en convaincre, nous n'avions qu'à lire, en fin de semaine, le *National Post* du 13 octobre, où des pans entiers du projet de loi ont littéralement coulé dans les médias avant la séance de breffage qui avait été organisée par la ministre de la Justice, lundi matin dernier, jour du dépôt du projet de loi C-36.

Encore une fois, notre droit prioritaire à l'information, à nous, parlementaires dûment élus de cette Chambre, en prenait pour son rhume. Rappelons que cette question du coulage du projet de loi C-36 dans le *National Post* a fait l'objet d'une...

● (1210)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux tout simplement rappeler à la Chambre que cette question a déjà été renvoyée au comité. Je demande donc au député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans d'en venir à sa question de privilège.

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre veut nous empêcher de soulever notre point. A-t-il des choses à cacher, est-ce que ça lui fait mal?

Bref, j'en viens au fait que la ministre de la Justice et des membres de son ministère en ont remis ce matin. Il est pour le moins particulier de constater que, même en dépit de la complexité et de l'importance de ce projet de loi, personne, au ministère de la Justice, n'ait cru bon de requérir les services de la traduction simultanée, ce matin, lors de la tenue de cette séance d'information sur le projet de loi C-36. Pendant plus d'une heure, au tout début de cette séance de breffage, les fonctionnaires de la ministre ont informé les gens présents uniquement en langue anglaise.

Des adjoints de députés du Bloc québécois étaient présents à cette réunion et n'ont pu recevoir de l'information dans leur langue maternelle, et ce, nonobstant la complexité de ce projet de loi.

Ce droit d'être servi dans la langue de notre choix est garanti par la Constitution canadienne, à son article 133, et en plus, il est garanti par la Loi sur les langues officielles.

Compte tenu de la complexité de ce projet de loi, et en plus de la barrière de la langue, il devient dès lors très difficile pour l'équipe d'un député, pour un adjoint parlementaire et, évidemment, pour le député lui-même, de poser une réflexion éclairée sur un tel projet de loi.

L'ouvrage de référence intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes* stipule, aux pages 66 et 67, et je cite:

Tout acte tenant du mépris ou constituant une attaque contre les droits, pouvoirs et immunités de la Chambre et de ses membres, soit par une personne ou un organisme de l'extérieur, soit par un de ses membres, est considéré comme une «atteinte au privilège» [...]

Je pourrais aussi vous citer Erskine May qui stipule également, et je cite:

Les privilèges du Parlement sont ceux qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs. Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres. Mais ils sont également étendus à chacune des Chambres en vue de la protection de ses membres et de la proclamation de son autorité et de sa dignité propres.

Le privilège parlementaire au Canada, de Joseph Maingot, deuxième édition, chapitre 2, page 13, soutient:

Lorsque quelqu'un entrave indûment un député dans l'exercice de ses fonctions parlementaires—c'est-à-dire toute activité du député qui est en rapport avec une affaire traitée à la Chambre—, cela relève du privilège parlementaire.

En conclusion, mon droit de recevoir de l'information dans ma langue maternelle, par le biais d'adjoints, a été ce matin bafoué par la ministre de la Justice. À la lueur de ces faits dont je fais état, je vous soumets que mes privilèges de parlementaire ont été aussi bafoués.

Si vous reconnaissez que ma question de privilège s'avère fondée à première vue, je suis prêt à proposer la motion nécessaire.

(1215)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier sérieux et grave, je suis d'accord. Il ne s'agit toutefois pas d'une question de privilège, le député le sait également.

Il ne s'agit pas d'un comité parlementaire, il ne s'agit pas de la Chambre. Il s'agit d'une session d'information offerte...

Une voix: Oh, oh!

L'hon. Don Boudria: Si la députée écoutait, elle pourrait peutêtre comprendre.

Cela étant dit, je trouve que la question soulevée par le député est sérieuse. Toutefois, il ne s'agit pas d'un geste de négligence de la part de la ministre.

J'ai en main, et je suis prêt à le déposer, le document par lequel la ministre, par l'entremise de son bureau, a demandé les services d'interprétation de la Chambre des communes. Je l'ai reçu, et c'est confirmé par la Chambre qu'il avait été bien reçu.

Si les interprètes se sont présentés en retard au travail, c'est possible. Il y a des restrictions au Parlement sur la mobilité par les temps qui courent, etc. Cela est possible.

De toute façon, je ne ferai pas enquête auprès du personnel de la Chambre, pas plus que leur procès.

M. Michel Bellehumeur: On ne commence pas le briefing dans ce temps-là.

L'hon. Don Boudria: J'y arrive. Si le député pouvait écouter...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'espère qu'on aura quand même la courtoisie et le respect de s'écouter les uns et les autres, même si, je le comprends, on n'est pas toujours d'accord.

L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je suis prêt à déposer le document que j'ai en main. Toutefois, je suis prêt à aller plus loin, compte tenu que la session d'information a, de toute évidence, été inadéquate puisqu'elle n'a pas été offerte dans la langue du député d'en face ni, bien sûr, des autres députés.

Le très hon. Joe Clark: On n'a pas suivi la loi.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, il s'agit d'un dossier sérieux. Il me semble que le très honorable député de Calgary-Centre pourrait, pour une fois dans sa vie, écouter ce qui est sérieux.

Je suis prêt à offrir aux députés d'en face une session d'information supplémentaire, pour leur bénéfice. Cette séance d'information se tiendrait à une heure convenable, dans la langue de leur choix, avec les interprètes. Je suis prêt à offrir une séance d'information supplémentaire.

Cela dit, je m'excuse du geste qui a été posé et du fait que les services d'interprétation ne sont pas arrivés à temps. Si vous me demandez si on aurait dû, à ce moment-là, annuler la session d'information, je répondrai que c'est possible. Je ne sais même pas si on a demandé d'annuler la séance d'information.

Pour récapituler, les interprètes ont été demandés. Ils sont arrivés, mais en retard. Ces deux faits sont vrais. Je suis prêt à offrir une nouvelle séance d'information à une heure convenable, non seulement pour le bénéfice du député d'en face, mais aussi pour le

Affaires courantes

bénéfice de tout député. Je suis aussi prêt à avoir une rencontre avec le député d'en face pour établir les modalités.

Cela dit, j'aimerais déposer le document auquel j'ai référé, attestant que la ministre avait demandé la présence des Services d'interprétation. Il est intitulé: *Chambre des communes-House of Commons*. Comme je viens d'en citer une partie, j'ai maintenant le droit de le déposer.

Le vice-président: J'ai quand même écouté attentivement les propos de l'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans et ensuite ceux du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Durant son intervention, il a fait une offre qui, je l'espère, permettra de régler le dossier à l'amiable, sans l'intervention de la présidence. Sinon, on pourra toujours y revenir, et la présidence reprendra le dossier à ce moment-là.

J'espère que cela met la question de côté pour l'instant.

Nous passons maintenant aux affaires courantes ordinaires.

● (1220)

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence est allée très rapidement et ne m'a pas laissé le temps de compléter ma pensée à cet égard.

J'aimerais déposer la motion suivante, à savoir que la question de privilège soulevée par le député...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le geste de l'honorable député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans est prématuré. Si la présidence est appelée à rendre une décision, tout dépendant de celle-ci, à ce moment-là, il y aura des mesures qui pourront être prises. Toutefois, à ce moment-ci, c'est prématuré.

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

J'ai écouté attentivement vos propos, lorsque j'ai pris la parole plus tôt. Vous avez dit que, pour l'instant, vous n'estimez pas qu'il y ait présomption d'atteinte au privilège. J'interviens pour vous prévenir, ainsi que la Chambre, que je me réserve le droit de revenir sur la question à la prochaine séance.

Le vice-président: Le très honorable député de Calgary-Centre a parfaitement ce droit s'il présente la motion voulue par écrit.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Le vice-président: Conformément au paragraphe 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport rendant compte de la visite que la délégation parlementaire dirigée par l'honorable Peter Milliken, président de la Chambre des Communes, a effectuée en Irlande du Nord et en République d'Irlande du 23 au 30 juin 2001.

[Français]

LA COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

M. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de transition de la Commission canadienne du tourisme, pour la période de neuf mois prenant fin le 31 décembre 2000.

[Traduction]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 2 octobre 2001, votre comité a examiné le projet de loi C-32, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica, et a convenu le jeudi 18 octobre d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

PÉTITIONS

L'AIDE AU SUICIDE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition que nous envoient les habitants de Olds et de la région, en Alberta, au sujet du jugement rendu récemment par la Cour suprême.

La coalition pour la prévention de l'euthanasie et les Canadiens qui ont signé cette pétition demandent instamment au gouvernement du Canada de respecter le paragraphe 15(1) de la Charte canadienne des droits et libertés et de maintenir le jugement rendu dans l'affaire Latimer

LES MALADIES DU REIN

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des personnes préoccupées par le fait que les maladies du rein constituent un problème énorme et croissant au Canada. Cette pétition, comme beaucoup d'autres, nous a été envoyée à l'instigation de M. Ken Sharp, de ma circonscription.

Les pétitionnaires craignent que la recherche sur les maladies rénales au Canada ne soit restreinte du fait que l'organisme où se fait cette recherche se nomme Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète. Ils sont d'avis que la recherche sur les maladies rénales serait mieux servie si le mot rein était inclus dans le nom de cet institut.

Ils demandent instamment au Parlement d'encourager les Instituts canadiens de recherche en santé à reconnaître expressément la recherche sur le rein en nommant l'un d'eux l'Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

● (1225)

LE TRAFIC DES ORGANES D'ENFANTS

M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs de Sault Ste. Marie qui demandent au Parlement de prendre toutes les mesures qu'il faut pour s'assurer que le trafic des organes d'enfant constitue une infraction pénale.

LA RIVIÈRE DETROIT

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée notamment

par des électeurs de la ville de Windsor et du comté d'Essex sur la protection d'un secteur écologiquement important de la rivière Detroit. Il s'agit du dernier secteur de cette rivière qui ne soit pas touché par le développement, et les pétitionnaires trouvent important de le protéger. C'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui cette pétition.

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je demande que

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

toutes les questions restent au Feuilleton.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES DOUANES

La Chambre reprend l'étude du projet de loi S-23, Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement; et des motions n^{os} 1 et 2.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, comme c'est toujours le cas après une interruption, mon éloquence risque d'être moindre que pendant les premières minutes. Je résume où je crois m'être arrêté, c'est-à-dire à la question de la pertinence de la mesure législative.

J'ai déjà souligné que nous nous préoccupons du fait que cette mesure vienne du Sénat et qu'elle ait été débattue là-bas plutôt qu'à la Chambre des communes. Il est bien indiqué que nous appuyons les amendements proposés par le Bloc québécois.

Pour le reste, nous avons de très sérieuses réserves au sujet de cette mesure législative, particulièrement suite à la tragédie du 11 septembre. Il s'avère maintenant absolument inapproprié de répondre à la fois aux préoccupations du Canada et des États-Unis.

À cet égard, le projet de loi devait porter sur la libre circulation transfrontalière des biens et des personnes. Néanmoins, comme notre point de vue était fonction de notre frontière, nous examinions la circulation des personnes et des biens entrant au Canada en provenance des États-Unis.

C'est important pour ma circonscription et pour l'ensemble des circonscriptions canadiennes où se trouvent de grands centres de fabrication. Compte tenu de la nature de ces industries, il est crucial que les biens circulent rapidement et que les employés de ces industries de fabrication, y compris les camionneurs et les gens d'affaires, puissent traverser les frontières aisément. La fabrication manufacturière juste à temps est établie au Canada et aux États-Unis depuis maintenant plus d'une décennie. Pour que ce système fonctionne, les mouvements transfrontaliers doivent s'effectuer sans difficulté.

Cette mesure législative vise à régler des problèmes qui existaient bien avant le 11 septembre. Malheureusement, elle laisse à désirer même pour ce qui est des problèmes que nous avions déjà. Or, depuis le 11 septembre, les périodes d'attente ont considérablement

augmenté des deux côtés de la frontière, mais surtout pour la circulation du Canada vers les États-Unis.

Nous ne le faisons pas souvent, mais je veux féliciter l'Agence des douanes et du revenu pour le travail effectué en vue d'améliorer le recours à la technologie et aux divers systèmes qui permettront une meilleure circulation des produits et des personnes à la frontière. Cependant, ces innovations ne fonctionnent que du côté canadien, c'est-à-dire qu'elles permettent aux produits et aux personnes d'entrer au Canada. Le problème vient du fait que ces mesures n'ont pas amélioré l'entrée aux États-Unis de produits venant du Canada.

Il faut noter que 40 p. 100 de tout le commerce canadien emprunte l'un des cinq postes frontaliers entre Windsor et Sarnia. Il y a trois tunnels, un pour les trains et deux pour les véhicules, ainsi que deux ponts pour 40 p. 100 de tout le commerce du pays. À la suite des événements du 11 septembre, les files d'attente à ces postes frontaliers ont pris des proportions gigantesques.

J'ai grandi dans le compté d'Essex, à Belle River, une petite ville à 20 milles, ou 30 kilomètres, de Windsor. Un jour, la file de camions s'étendait du pont Ambassador jusqu'à la route de Belle River, à 30 kilomètres de la frontière comme je l'ai dit. Voilà le genre de problèmes auxquels nous sommes confrontés. Le projet est totalement inadéquat par rapport à des difficultés de cet ordre.

Je veux revenir aux félicitations que j'essayais de transmettre au ministère. Il a activé le déploiement de ressources humaines et le recours à la technologie du côté canadien de la frontière. Cependant, nous n'avons pas observé les mêmes mesures du côté américain. C'est vraiment là qu'il faudra faire des efforts pour que les véhicules puissent à nouveau circuler de façon efficace et efficiente.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes. Nous savons qu'un des systèmes, CANPASS, accorde la priorité aux titulaires d'un permis pour que leurs marchandises circulent plus rapidement que les autres d'un côté et de l'autre de la frontière. Toutefois, il est ressorti durant les audiences du comité que pas moins de 15 p. 100 des adresses des titulaires de permis CANPASS n'étaient plus exactes. C'est le ministère lui-même qui nous a donné cette information.

Compte tenu de la situation dans laquelle nous nous trouvons et des fouilles qui sont effectuées, cela n'est plus acceptable. Ce ne devrait pas être acceptable pour les Canadiens et il est clair que ce ne sera pas acceptable non plus pour le gouvernement américain. Nous devons améliorer ces systèmes.

Il y a un autre système, Nexus, qui vient en aide aux Canadiens qui franchissent la frontière. Ce sont des gens qui franchissent régulièrement la frontière. Ce système laisse également à désirer. Personne ne s'attend à la perfection, mais tout de même. Nous devons continuer de travailler là-dessus.

Il est évident que nous avons besoin d'un système que les deux pays accepteront et utiliseront pour donner la priorité aux personnes et aux biens qui franchissent régulièrement la frontière. C'est le seul moyen efficace et efficient de faire circuler les biens et les personnes.

Notre gouvernement doit amorcer d'intenses négociations avec sa contrepartie américaine pour le développement de systèmes semblables. Il pourrait également utiliser ceux qui existent actuellement et les rendre plus efficaces, ou encore créer de nouveaux systèmes pour

Initiatives ministérielles

tenir compte du besoin de mettre en équilibre la sécurité et la circulation efficace des biens et des personnes.

Le projet de loi S-23, franchement, est bien loin d'apporter une solution satisfaisante à ces problèmes. Il devrait être renvoyé aux rédacteurs pour qu'ils le réexaminent et le mettent à jour.

Je vois que vous me faites signe, madame la Présidente, pour me dire que mon temps de parole est écoulé ou qu'il est sur le point de l'être. Je vais conclure en faisant une dernière observation.

Nous avons de sérieuses réserves à faire au sujet des répercussions du projet de loi sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

• (1235)

Mme Sophia Leung (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national. Lib.): Madame la Présidente, i'ai écouté attentivement les propos de mon honorable collègue sur le projet de loi S-23. Je le remercie d'avoir loué le projet de loi. Je suis heureuse que certains députés de l'opposition reconnaissent l'importance du projet de loi qui moderniserait et renforcerait notre système douanier. Ils appuient le projet de loi et vont même jusqu'à le louer.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada a un programme d'évaluation solide, professionnel et crédible. Les évaluations sont faites par la Direction de l'examen ministériel, qui est indépendante de la Direction générale des douanes. Conformément à la politique de l'agence, tous les rapports d'évaluation sont rendus publics.

Le ministre du Revenu national s'est déjà engagé à faire faire un examen annuel. Des examens internes seront effectués par des groupes indépendants professionnels. Les examens externes se feront par le biais de consultations publiques afin de trouver des solutions et de faire les ajustements nécessaires.

C'est pourquoi les motions d'amendement proposées par des députés du troisième parti sont clairement inutiles puisque le ministre du Revenu national s'est déjà engagé à faire faire une évaluation tous les ans.

Je tiens également à souligner l'importance du projet de loi S-23 dans le cadre des mesures spéciales pour combattre le terrorisme. Nous savons tous que le commerce et la sécurité à nos frontières sont d'une importance vitale pour le Canada. La nouvelle loi permettrait de faire face à l'augmentation du trafic. Nous pourrions traiter plus rapidement les personnes et les marchandises à faible risque afin de réduire l'attente à la frontière et pouvoir concentrer notre attention sur les voyageurs et les marchandises à risque élevé.

À la suite des événements du 11 septembre, il est important d'aller rapidement de l'avant. Depuis l'automne 1998, l'ADRC procède à des consultations exhaustives pour voir comment nous pourrions améliorer notre mandat en tant qu'agence des douanes de façon à mieux protéger les Canadiens et promouvoir le commerce.

Des consultations exhaustives ont révélé que le secteur des affaires voulait que ces modifications positives soient mises en place le plus rapidement possible. Les Canadiens bénéficieraient de la mise en oeuvre des programmes de pré-dédouanement proposés par le projet de loi comme le Programme d'autocotisation des douanes et CANPASS pour traiter les passagers et les marchandises à faible risque et accélérer leur passage à la frontière.

L'ADRC se servira de la technologie pour appuyer nos nouveaux programmes afin de permettre aux agents de douanes de concentrer leurs efforts sur les personnes et les marchandises à risque élevé. Récemment, le ministre du Revenu national annonçait l'engagement du gouvernement à augmenter les effectifs et le recours à la technologie dans le cadre de nos nouveaux programmes.

La sécurité et la protection des Canadiens est d'une importance vitale pour le gouvernement et pour l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Suite aux événements du 11 septembre, le gouvernement a engagé des ressources supplémentaires au titre des outils, de la formation et de la technologie.

J'ai entendu tous mes honorables collègues appuyer notre vision et notre plan d'action pour les douanes. Il est évident que, sans retard inutile, le projet de loi S-23 permettrait au Canada de prendre les mesures nécessaires.

(1240)

La Chambre doit unir ses efforts pour combattre le terrorisme dans l'intérêt du Canada et du monde libre.

[Français]

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi S-23, mais il aurait été plus plaisant de le faire en la présence du ministre du Revenu, qui aurait pu écouter les préoccupations de l'opposition à l'égard de ce projet de loi.

Le Bloc québécois est d'accord avec le projet de loi S-23, et nous l'appuierons.

Malheureusement, suite aux événements du 11 septembre dernier, je pense que le Bloc québécois, par les amendements qu'il propose ce matin, dépose une police d'assurance qui permettra à ce gouvernement de s'asseoir de nouveau dans un an devant le Comité permanent des finances et d'évaluer vraiment la profondeur et le bon fonctionnement de ce projet de loi.

Le Bloc québécois est d'accord pour améliorer les services que ce projet de loi promet de mettre en place. Le Bloc québécois est d'accord à ce que les entreprises et les voyageurs respectent la réglementation que ce projet de loi est censé mettre en place.

Par contre, nous tenons à réitérer certaines réserves, car nous savons que la mise en place de nouvelles mesure aux Douanes concernant le déplacement des personnes, le transport des marchandises et la sécurité se feront toutes par l'intermédiaire d'un pouvoir réglementaire. Or, nous sommes d'avis qu'un tel pouvoir laisse beaucoup de place à la discrétion du ministre.

Je ne reprendrai pas les arguments soulevés par mes collègues de Hochelaga—Maisonneuve, de Verchères—Les Patriotes et de Rosemont—Petite Patrie qui, ce matin, se sont tous savamment exprimés sur ce projet de loi. Je tiens à remercier tous les partis d'opposition qui ont dit appuyer les amendements du Bloc québécois.

En terminant, je réitère la position du Bloc québécois: nous sommes favorables au projet de loi S-23, tout en y mettant un gros bémol

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote par appel nominal sur la motion n° 1 est différé.

[Traduction]

Le vote par appel nominal vaudra aussi pour la motion n° 2.

• (1245)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, le vote sur la motion est automatiquement reporté à lundi, mais vous constaterez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour reporter le vote à la fin des initiatives ministérielles, mardi de la semaine prochaine.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, vous constaterez également qu'il y a consentement de la Chambre pour que l'on fasse comme s'il était 13 h 30, afin de pouvoir passer aux initiatives parlementaires.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.) propose: Que le projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Madame la Présidente, j'ai l'honneur de lancer le débat sur le projet de loi S-7, qui vise à modifier la Loi sur la radiodiffusion. Voici ce qu'en dit le sommaire:

Ce texte modifie la Loi sur la radiodiffusion afin de permettre au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'établir par règlement les critères d'attribution des frais relatifs aux instances devant lui et de l'autoriser à taxer ou à fixer les frais payables par les parties.

Dans le contexte du projet de loi, j'attire l'attention des députés sur un point important qui mérite d'être élaboré davantage et qui est l'objet de l'amendement que je propose.

Réfléchissez bien à ceci. Nous savons qu'en vertu des articles 56 et 57 de la Loi sur les télécommunications, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, c'est-à-dire le CRTC, a le pouvoir de rembourser les frais des organismes ou des particuliers qui comparaissent à ses audiences sur les télécommunications. La Loi autorise le CRTC à établir les critères de remboursement et à déterminer à qui les frais seront payés, et par qui.

La Loi sur la radiodiffusion, de son côté, ne comporte pas de telles dispositions. Par conséquent, le CRTC n'a aucun pouvoir de remboursement des frais ou d'établissement des critères de remboursement en vertu de cette loi. C'est un déséquilibre qui cause des problèmes et qu'il faut corriger immédiatement.

Pourquoi est-il essentiel de modifier la Loi sur la radiodiffusion?

Premièrement, la modification a pour effet d'aligner la Loi sur la radiodiffusion sur la Loi sur les télécommunications, qui prévoit depuis longtemps le remboursement des frais.

Deuxièmement, la convergence et l'autoroute de l'information ont donné lieu à une profonde interaction entre les services de télécommunication et les services de radiodiffusion utilisés par le public, comme les médias d'information et Internet. Le CRTC a souvent fait face à des problèmes mettant en cause la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiodiffusion. Malgré la validité des arguments présentés, le CRTC a été en mesure d'attribuer seulement les frais visés par la Loi sur les télécommunications mais non ceux visés par la Loi sur la radiodiffusion, même si les informations fournies en vertu de ces deux lois se sont avérées pertinentes et porteuses de valeur ajoutée.

Troisièmement, l'importance des fonds dont disposent les entreprises médiatiques contraste carrément avec les fonds limités dont disposent les consommateurs et les groupes qui les représentent. Cela crée des déséquilibres et des injustices qui sont incompatibles avec notre système démocratique. Les fonds limités dont disposent les organisations de défense des consommateurs les empêchent souvent de représenter de manière efficace et substantielle les intérêts des citoyens en ce sens que les recherches et les études approfondies coûtent trop cher à réaliser et qu'il est très onéreux de faire appel à l'aide d'experts.

Quatrièmement, cette modification très attendue établit une symétrie et un équilibre entre les deux lois. Les consommateurs seront ainsi traités de façon équitable lors des poursuites intentées devant le conseil, que ce soit en vertu de la Loi sur la radiodiffusion ou de la Loi sur les télécommunications.

Cinquièmement, d'autres organismes de réglementation au Canada prévoient le paiement des frais des instances. De nombreux tribunaux administratifs qui réglementent des entreprises de service public ou d'autres services publics importants accordent aux instances défendant l'intérêt public des frais pour les rembourser de leur intervention.

Sixièmement, cette modification sera extrêmement bénéfique pour les Canadiens. Le remboursement des frais permettra aux groupes de défense des consommateurs et aux groupes de défense de l'intérêt public de même qu'aux particuliers d'effectuer des recherches poussées et de recueillir des témoignages substantiels pour représenter efficacement l'intérêt des citoyens lors des instances concernant la politique et la réglementation en matière de radio-diffusion et de télévision par câble à l'échelle locale ou nationale. Au niveau local, cette modification permettra à nos électeurs de contester efficacement les décisions relatives à la câblodistribution, comme les hausses de tarif, le bouquet de chaînes de télévision

offertes ou les conditions d'octroi de permis aux radiodiffuseurs locaux.

Les questions examinées par la commission pourraient avoir de plus larges répercussions sur la population en général. Par exemple, des questions nationales, comme la politique télévisuelle ou les règlements touchant les câblodistributeurs, ou des questions plus précises comme les tarifs que les consommateurs paient pour les services de câblodistribution pourraient être en jeu.

Septièmement, les groupes de consommateurs partout au Canada appuient fortement cette initiative, car ils se rendent compte de l'importance d'une représentation égale en vertu de la Loi sur la radiodiffusion.

(1250)

Les organisations favorables aux modifications proposées incluent les suivantes: le British Columbia Public Interest Centre, le Public Interest Law Centre, l'Organisation nationale anti-pauvreté, le Congrès du travail du Canada, la Canadian Library Association, le chapitre du Manitoba de l'Association des consommateurs du Canada.

Encore une fois, je dois faire remarquer que la forte participation des Canadiens au dossier des télécommunications ne se compare à leur participation aux travaux sur ce dossier pour une raison bien simple: il a été impossible de garantir leur participation à cause de restrictions financières.

La question d'une participation efficace des citoyens est devenue encore plus pertinente depuis que le projet de loi a d'abord été présenté. Ces derniers mois, le CRTC a entrepris des travaux portant sur la convergence, la fixation des prix, les services et la consolidation de l'industrie. Toutes ces questions intéressent vivement les consommateurs et sont jugées très pertinentes.

Par exemple, les radiodiffuseurs et les câblodistributeurs changeront la technologie qu'ils utilisent pour diffuser les signaux de télévision, passant de l'analogique au numérique. Ce changement coûtera au moins plusieurs centaines de millions de dollars et modifiera la manière dont les bouquets de canaux sont composés et vendus aux consommateurs. Ces derniers devront aussi acheter ou louer de nouveaux décodeurs digitaux de télévision. Qui assumera les coûts des entreprises? Quel sera l'effet de ce changement technologique sur les prix et le choix de programmes et de canaux pour les consommateurs?

Un autre exemple est le canal communautaire à la télévision par câble. Il y a quatre ans, de nombreux groupes communautaires ont perdu l'accès ou le contrôle de leur canal par suite de modifications apportées aux règlements. Cette année, le CRTC a commencé à revoir la politique à cet égard ainsi que les nouvelles règles visant la création d'une télévision fondée la collectivité. En l'absence d'une bonne représentation juridique, de recherche et d'autres ressources, les groupes de consommateurs ont difficilement pu défendre une cause bien étayée pour renforcer la télévision communautaire au niveau local. Comment peut-on croire que le système changera vraiment à l'avantage de nos électeurs, s'il y a un manque de ressources?

Tant qu'il sera impossible de récupérer les coûts liés à la cueillette de preuves substantielles, la participation sera limitée. Même si les consommateurs, individuellement et en groupes, pouvaient présenter de brefs mémoires énonçant leurs grands principes et leur attentes, ils ne pourraient pas se payer une recherche approfondie et de témoignages fouillés. Leurs maigres efforts croulent sous le poids des témoignages de l'industrie.

Étant donné l'évolution constante de notre secteur des communications, les Canadiens méritent qu'on leur donne des réponses à ces questions. On sait à quel point les opinions de l'industrie diffèrent de celles des consommateurs et comment les dossiers de cette envergure doivent être traités d'une manière équilibrée pour que tous en bénéficient.

Qui recevra des fonds? Tous ceux qui comparaissent devant le CRTC ne seront pas automatiquement admissibles à l'attribution des frais. Avec l'adoption de cette modification, le CRTC établira les modalités qui serviront à déterminer les critères d'attribution des frais aux termes de la Loi sur la radiodiffusion. Comme le prévoient les critères qui existent déjà dans les règles concernant les coûts de la Loi sur les télécommunications, les demandeurs devront prouver au conseil qu'ils sont représentatifs d'un groupe de citoyens, qu'ils ont participé aux travaux de manière responsable et qu'ils ont contribué grandement à améliorer la compréhension des questions à l'étude. Ce sont là des critères rigoureux.

Qui paie ces frais? Ils sont payés par des sociétés qui relèvent de la compétence du CRTC, qui ont participé aux travaux et qui seront visées par leur issue. Un des principes du remboursement consiste à indemniser les intervenants qui le méritent pour les dépenses que leur intervention a occasionnées et qui sont fondées sur une valeur marchande équitable pour le travail effectué. Comme pour les frais de représentation d'une entreprise, les fonds proviennent du budget prévu pour les services des intervenants clés de l'industrie. Les modalités seront les mêmes que celles qui existent déjà aux termes de la Loi sur les télécommunications.

Dans l'exercice de ses responsabilités aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, le CRTC se voit conférer des pouvoirs décisionnels importants qui ont de grandes répercussions sur les Canadiens au chapitre de la promotion de la culture canadienne, de l'établissement des tarifs, de la concurrence et du règlement des différends entre les parties concernées.

Aux termes de l'alinéa 3d)(i) de la Loi sur la radiodiffusion, le conseil est chargé de sauvegarder, d'enrichir et de renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada. Par conséquent, pour que le processus décisionnel soit conforme aux principes de justice et d'équité du Canada, il est essentiel qu'il se déroule dans un contexte d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

• (1255)

La modification nous permet donc de traduire ces principes en actions de telle sorte que ces importantes audiences réglementaires mènent à une administration vraiment sage des affaires publiques.

Je rappelle aux députés que l'esprit et l'intention du projet de loi reposent sur la notion que toute société démocratique devrait promouvoir la participation active des citoyens à la politique publique. La vie dans nos démocraties modernes exige que la population joue un rôle actif et que les membres de la collectivité participent à la politique publique. Il ne faut plus que les administrés se contentent d'élire leur gouvernement, car ils n'ont alors aucune possibilité d'interagir avec les institutions gouvernantes.

En accroissant la participation des groupes de défense d'intérêts publics aux audiences du CRTC au moyen du projet de loi S-7, nous rendrions service à nos institutions en leur permettant de disposer de précieux renseignements. Nous favoriserions aussi la prise de décisions plus éclairées et une meilleure compréhension des préoccupations et des attentes de notre société, tout en amenant toutes les parties à collaborer à la recherche de solutions.

Bref, le projet de loi S-7 nous permettrait tous de faire que nos électeurs soient équitablement représentés, aux plans tant régional que national, pour toute question de radiodiffusion et de câblodistribution.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir une nouvelle fois à la Chambre dans le débat sur le projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.

Ce projet de loi, présenté au Sénat, a été adopté en juin. Il a essentiellement pour objet de permettre au CRTC d'établir des critères d'attribution des frais relatifs aux instances de la radio-diffusion. À l'heure qu'il est il a seulement le pouvoir de le faire dans le cas des instances des télécommunications. Le projet de loi dit:

Les frais provisoires ou définitifs relatifs à une instance devant le Conseil, ainsi que tous les frais accessoires, sont laissés à l'appréciation de celui-ci et peuvent être taxés ou fixés.

Le Conseil peut désigner les créanciers et les débiteurs de ces fais ainsi que le responsable de leur taxation; [...] établir les critères d'attribution des frais...

L'objet du projet de loi semble raisonnable, et il peut être examiné plus en détail en comité. Ce que craignent les députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est que cette mesure législative ne tombe peut-être à un moment inapproprié.

Le Comité du patrimoine canadien examine actuellement la Loi sur la radiodiffusion. Il ne fait pas de doute qu'il va concentrer son attention sur le mandat du CRTC.

Le projet de loi S-7 propose d'établir des critères d'attribution des coûts pour permettre à des individus ou à des groupes d'avoir la possibilité de préparer une argumentation bien documentée en vue des audiences du CRTC. La possibilité d'attribuer les coûts aux instances devant le CRTC permettrait, selon les auteurs de cette mesure législative, d'avoir l'avis et le témoignagne d'experts aux audiences du CRTC.

Il est impératif que les personnes qui font partie d'un comité et du Parlement, comme dans le cas des témoins qui comparaissent devant le CRTC, arrivent à des conclusions sur la mesure législative. Nous applaudissons ce que cette mesure législative essaie essentiellement de faire.

En mai 2001, le gouvernement a annoncé l'examen tant attendu de la Loi sur la radiodiffusion de 1991. Le Comité permanent du patrimoine canadien a demandé cet été par Internet qu'on lui fasse parvenir des mémoires à ce sujet, dans l'espoir de pouvoir entamer les audiences au début de l'automne. L'Alliance canadienne est d'accord pour dire que cet examen est nécessaire et attend avec impatience de prendre part aux audiences qui permettront de recueillir toute une série d'opinions différentes. Toutefois, au train où vont les choses, l'examen ne sera pas terminé avant mai 2002.

Il faut reconnaître que les changements technologiques modifient les possibilités de décisions de consommation à la vitesse de l'éclair. Le comité doit se rendre compte qu'au moment où les recommandations seront consignées, la situation pourra avoir complètement changé.

Cela me ramène à la raison pour laquelle il est actuellement impossible d'appuyer le projet de loi S-7.

Cette modification proposée de la Loi sur la radiodiffusion, qu'il s'agisse du CRTC ou de tout autre organisme, ne doit pas être étudiée avant que le Comité du patrimoine canadien ait terminé son étude de la Loi sur la radiodiffusion. Il serait anticipé de mettre de l'avant une mesure législative qui doit être revue par le comité.

J'ai en main une lettre du commissaire adjoint à la concurrence du CRTC qui a été transmise au greffier du comité le 14 septembre dernier. On peut y lire ce qui suit:

De façon générale, le commissaire est intéressé à étudier la portée qu'ont eue la concurrence et les mécanismes du marché par le passé et qu'ils peuvent avoir à l'avenir pour réaliser les principaux objectifs de la Loi sur la radiodiffusion, et à faire rapport à ce sujet. Dans cette optique, le commissaire examinera les objectifs de la politique en matière de radiodiffusion, le modèle de contrôle actuel et son environnement et les propositions portant sur une modification législative et réglementaire, et fera des recommandations à cet égard.

(1300)

L'Alliance canadienne est d'avis qu'on ne peut proposer de mesure législative à l'heure actuelle, puisque cela devancerait les recommandations de l'étude qui devrait être déposée l'année prochaine.

De plus, le Comité a demandé que le président du CRTC, David Colville, témoigne devant le comité pour discuter de sa façon de voir les liens constitutionnels existants entre le Parlement, ses comités, les commissions fédérales et leurs rôles respectifs.

On s'inquiète à l'heure actuelle du fait que les décisions prises par le CRTC pendant les travaux du Comité du patrimoine pourraient obliger le CRTC à imposer des modifications réglementaires aux radiodiffuseurs et aux consommateurs bien avant que l'étude soit terminée. En termes clairs, cela signifie que les décisions actuelles du CRTC ne doivent pas accorder d'avantages indus alors que le comité poursuit son étude.

Pendant les audiences du comité, nous devons nous demander si le CRTC est toujours pertinent ou si ses objectifs pourraient être mieux servis par un autre organisme de réglementation indépendant du ministère du Patrimoine canadien et du ministère de l'Industrie.

Personne ne conteste la pertinence de ces organismes de réglementation. Nous savons qu'un tel organisme répond à un besoin, mais lorsque nous nous pencherons sur le CRTC et que nous examinerons son mandat, plusieurs éléments seront soulevés relativement aux responsabilités de cet organisme.

Nous savons que le CRTC a le mandat d'octroyer des permis et de réglementer les radiodiffuseurs. Nous savons aussi que le CRTC est chargé des télécommunications. La question des télécommunications, surtout en ce qui concerne les compagnies de téléphone et l'utilisation des télécommunications dans les régions rurales du Canada, sera probablement discutée lors des audiences.

Parmi les préoccupations des Canadiens, il y a la situation des régions rurales du Canada et de l'industrie agricole. Le gouvernement, le CRTC et divers organismes peuvent certainement essayer de voir ce qui pourrait être perçu comme de l'insensibilité à l'égard de certaines régions rurales en matière de télécommunications.

Dans certaines de nos grandes métropoles, les résidents des diverses collectivités mènent toutes leurs affaires dans la région métropolitaine. Chose frustrante dans les régions rurales de l'Alberta, la moindre communication téléphonique destinée à la municipalité voisine où l'on fait des affaires est un interurbain. Dans d'autres régions, les municipalités se sont regroupées, et la zone locale s'est quelque peu étalée.

Nous devons essayer de déterminer où les gens font des affaires, où les enfants vont à l'école et où les gens mènent leurs activités quotidiennes. Dans les régions rurales du Canada, les communica-

Initiatives parlementaires

tions téléphoniques ne sont pas destinées uniquement au village voisin, mais à beaucoup d'endroits différents. Les gens ont des liens dans un grand nombre de petites localités avoisinantes.

Le projet de loi S-7 ne fournit pas de réponses à toutes les questions visant le CRTC, et ce n'est pas son but non plus. Je comprends très bien cela. Toutefois, il établit les critères d'attribution des frais relatifs aux instances devant lui. Par conséquent, l'Alliance canadienne ne peut appuyer aucune modification législative qui toucherait le CRTC ou la Loi sur la radiodiffusion tant que le comité n'aura pas terminé ses audiences et fourni ses recommandations.

Comme je l'ai dit, la teneur du projet de loi est bonne, mais ce projet de loi tombe mal.

• (1305)

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi S-7, sur lequel j'interviens aujourd'hui, vise à modifier la Loi sur la radiodiffusion afin de permettre au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes d'adopter un règlement qui viserait à établir des critères pour déterminer comment le CRTC pourra autoriser le remboursement des frais engagés par une partie qui a plaidé sa cause devant le CRTC.

Selon le CRTC, un examen des frais serait effectué par un agent désigné par le Conseil en vue de déterminer si ces frais peuvent être admissibles. Les parties visées par le projet de loi S-7 concernent surtout les citoyens et les groupes de consommateurs. Actuellement, le CRTC a le pouvoir d'indemniser les organismes et les personnes qui comparaissent devant lui pour toute question qui concerne la Loi sur les télécommunications, mais il lui est impossible d'intervenir de la même manière pour les questions qui relèvent de la Loi sur la radiodiffusion.

S'il est adopté, le projet de loi présenté par ma collègue, Mme Sheila Finestone, ex-députée de Mont-Royal—je salue ici celui qui la remplace—, maintenant sénateure, et pour laquelle j'ai beaucoup d'estime, aurait l'avantage d'harmoniser ces deux lois et d'étendre les capacités des consommateurs ou des groupes de consommateurs de manière à mieux faire valoir leurs droits en matière de radio-diffusion.

Nous le savons, les moyens financiers dont disposent les grandes entreprises de radiodiffusion et de télécommunications sont gigantesques. Aux dires de la sénateure, l'industrie de la radiotélécommunication aurait un revenu annuel d'environ 20 milliards de dollars.

Il est clair que pour le consommateur, la donne est bien différente, quand on sait les coûts associés à la collecte des données, les coûts des honoraires pour que des spécialistes effectuent une recherche de qualité, sans compter le temps requis pour la rédaction des mémoires.

On le comprend, l'écart entre les citoyens et les grandes industries se mesure en années-lumière. Des individus lésés dans leurs droits devraient être en mesure de démontrer l'injustice dont ils ont été victimes: il est inacceptable que des obstacles de nature technique viennent saper leur démarche. Le droit à un traitement juste et équitable est un principe fondamental de notre démocratie.

Le projet de loi S-7 assurerait aux groupes de consommateurs le droit de défendre adéquatement leurs intérêts auprès du CRTC lorsque leurs problèmes touchent la Loi sur la radiodiffusion. Par ailleurs, cette loi permettrait au CRTC de prendre des décisions en fonction de mémoires correctement documentés, puisque les moyens nécessaires à leur réalisation seraient assurés. De plus, les moyens engagés pour permettre des frais d'instance ne devraient pas être excessifs car le règlement doit prévoir des critères d'application des frais engagés.

En d'autres termes, l'agent du CRTC devra s'assurer que le montant d'argent dépensé pour faire un mémoire est raisonnable afin que soit remboursé le citoyen ou le groupe de consommateurs qui se présente devant lui.

Selon l'organisme Action réseau consommateur, que le Bloc québécois a rencontré, il s'ensuit que:

Le principe des frais d'instance est d'indemniser l'intervenant méritant pour le travail associé à une intervention basée sur la valeur du marché. Le CRTC a toujours suivi cette pratique qui fut confirmée et approuvée par la Cour suprême du Canada en 1986. Ceci signifie que des causes bien identifiées et des factures détaillées doivent être préparées par l'avocat, l'expert témoin, ou l'analyste travaillant pour un groupe d'intervenants et soumis à l'estimation de l'adjudicateur de frais. Une telle estimation est faite conformément aux instructions d'un plan qui reflète habituellement le plus haut niveau de frais chargés pour les services similaires sur le marché. Il est important de noter qu'il s'agit du travail actuel effectué par des professionnels reconnus qui est rémunéré, et non pas les « coffres » de l'organisation intermédiaire. Fréquemment, les organisations intermédiaires emploieront des experts et consultants qui ont une pratique privée. Lorsque cela survient, ce sont les factures pour le travail effectué par ces individus qui sera remboursé sous forme de frais d'instance et l'organisation intermédiaire se limitera à administrer le remboursement. Les frais d'instance ne constituent pas un revenu pour les organismes d'intérêt public: Il s'agit d'un remboursement alloué aux coûts afférents à une intervention d'intérêt public.

● (1310)

On le constate, cet amendement à la Loi sur la radiodiffusion est soutenu par les citoyens et par les organismes qui les représentent.

Au mois de mai dernier, Action Réseau Consommateur et la Fédération des associations d'économie familiale du Québec ont participé aux travaux du Comité sénatorial permanent des transports et des communications sur le projet de loi S-7.

Dans leur mémoire, ces organismes ont fait valoir un autre important point. Outre le rétablissement de l'équilibre des forces entre corporations et citoyens, ces deux organismes ont largement souligné une des raisons pour lesquelles les citoyens ou les organismes qui les représentent doivent être capables de bien faire entendre leurs préoccupations devant le CRTC, alors que se redessine complètement l'industrie de la télévision.

Depuis quelques années, on le constate, les coûts qui permettent l'accès à la télévision ne cessent de croître. Depuis l'avènement de la distribution numérique, les câblodistributeurs nous vendent des chaînes de télévision spécialisées à la pièce.

Bien que le consommateur ne semble pas tenté actuellement d'augmenter ainsi ses dépenses, le CRTC vient d'accorder des licences d'exploitation à 283 nouvelles chaînes de télévision spécialisée, en mode numérique.

Action Réseau Consommateur et la Fédération des associations d'économie familiale du Québec se sont posé une question: «La télévision généraliste captée gratuitement avait le mandat de servir l'intérêt public. Comment l'intérêt public est-il mieux servi aujourd'hui?»

Avec la question complexe de la migration des chaînes de télévision de l'analogique vers le numérique et les majorations tarifaires qui risquent d'en résulter, l'augmentation constante des chaînes américaines sur le marché canadien et toutes les questions étroitement liées à ces changements, il me semble plus qu'évident que le projet de loi actuellement devant cette Chambre permettra de faire face un peu mieux à ces enjeux et ainsi assurer le respect des droits des consommateurs.

Le Bloc québécois appuiera donc le projet de loi S-7, parce qu'il contribuera à encourager les démarches des groupes de consommateurs devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

● (1315)

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, je suis ravi de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi S-7 pour exprimer mon soutien, celui de mon parti et celui de la députée de Dartmouth, notre porte-parole en la matière, qui d'ailleurs l'appuie sans réserve.

Mis à part les arguments déjà entendus, à savoir que le moment serait mal choisi pour aborder cette question, j'ai l'impression que l'utilité des modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur la radiodiffusion fait l'unanimité à la Chambre.

Ayant été avocat dans une étude privée et avocat plaidant et ayant travaillé à diverses reprises pour le compte de groupes qui avaient besoin d'une telle aide pour réunir les ressources voulues pour agir à titre d'intervenants, il me paraît évident que ce projet de loi devrait être approuvé par l'ensemble des députés.

Il se révèle particulièrement important, si l'on examine la situation de nos médias, la réglementation les concernant et la refonte qui a cours, comme en conviendront tous les partis, et qui se poursuivra pendant quelques temps encore. Du point de vue de la démocratie, nous avons tout simplement absolument besoin de la contribution que les consommateurs et d'autres groupes d'intérêts apporteront au débat entourant les transformations que l'industrie est en voie d'opérer.

Certains changements ont été proposés qui, à franchement parler, font peur. D'autres ont déjà été apportés. On ne peut s'empêcher de penser que, si ces groupes étaient intervenus en plus grands nombres, nous aurions aujourd'hui un bien meilleur système de radiodiffusion, tant public que privé.

Tout partisan sérieux de la démocratie se doit de voter en faveur du projet de loi.

Je voudrais revenir sur certaines questions dont on a déjà parlé. Le débat continue au sujet de la question de la convergence de la presse écrite avec la presse électronique et de la fusion de ces deux médias, ce qui fait que, aujourd'hui, à bien des égards, l'opinion publique est exprimée dans les médias par des groupes de rédacteurs et de producteurs de plus en plus restreints. Une telle situation ne saurait servir sainement la démocratie. Cela limite le débat et les dossiers qui y sont traités. En tant que partisans de la démocratie, nous devons nous en préoccuper.

L'autre question qui a suscité une grande colère est celle de l'abonnement par défaut. On ne peut s'empêcher de penser que si les intervenants avaient réagi plus tôt, la situation ne se serait pas envenimée de la sorte et les gens, y compris les fournisseurs de services, n'auraient pas été aussi en colère. Ce type de projet de loi et le soutien qu'il donnerait aux intervenants contribueraient grandement à régler beaucoup plus tôt ce type de problème.

L'application des mesures législatives et des règlements touche de nombreux domaines. On ne peut s'empêcher de penser que ce projet de loi inciterait le gouvernement à servir beaucoup mieux la population canadienne.

Je le répète, ce projet de loi est nécessaire. Madame le sénateur Finestone mérite des félicitations pour le travail qu'elle a fait au Sénat relativement à ce projet de loi. Je salue aussi le député de Charleswood St. James—Assiniboia, qui a prononcé un excellent discours. Il s'est montré particulièrement éloquent et convaincant à quelques reprises lorsqu'il a parlé de la nécessité de ce type de mesures législatives et de soutien pour les groupes d'intervenants qui souhaitent contribuer au processus démocratique.

(1320)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, je suis ravi de participer au débat de cet après-midi au nom des députés de la coalition d'opposition. Je vais prendre le relais de mon collègue, qui a félicité le sénateur Finestone, une de nos anciennes collègues de la Chambre, du bon travail qu'elle a accompli sur le projet de loi. Je félicite également notre collègue de Charleswood St. James—Assiniboia de son travail acharné sur cette initiative.

Je suis également quelque peu d'accord avec le député de Crowfoot. Selon lui, comme le comité du patrimoine examinera sous peu la Loi sur la radiodiffusion, cette modification pourrait s'insérer dans le cadre de cet examen, puisque toute la loi sera examinée. Néanmoins, les députés de la coalition appuient en général cette modification.

Je voudrais commenter quelques arguments que certains de mes collègues ont fait valoir plus tôt.

Les articles 56 et 57 de la Loi sur les télécommunications accordent au CRTC le pouvoir d'ordonner l'attribution de frais relatifs aux instances afin d'indemniser des personnes et des organismes de leur participation, de leur recherche et de leur témoignage pendant les procédures de télécommunications entamées devant le conseil. Des règles régissent le CRTC à cet égard.

Cela n'est pas le cas en ce qui concerne la Loi sur la radiodiffusion. Le CRTC n'a aucun pouvoir d'attribuer des frais relatifs aux instances. Je conviens avec mes collègues qu'il y a une contradition entre les deux lois. La modification vise à régler cette situation en harmonisant les deux lois.

Je voudrais maintenant commenter l'objet et la signification des frais relatifs aux instances.

Les frais relatifs aux instances visent à faire en sorte que des personnes ou des groupes qui risquent d'être directement touchés par un projet examiné par le CRTC aient une chance raisonnable d'étudier les renseignements présentés par le demandeur et d'autres parties, une chance raisonnable de présenter des éléments liés à la demande et, s'il y a lieu, une chance de contre-interroger les personnes qui présentent des renseignements liés à la demande et de faire valoir leurs arguments devant le CRTC à propos du projet.

Le CRTC se doit d'entendre différents points de vue avant de prendre une décision aussi importante. Il arrive souvent que ceux qui n'ont pas accès aux fonds ou qui ne sont pas en mesure de témoigner n'arrivent pas à se faire entendre. L'amendement proposé vise à remédier à cette situation.

Pourquoi voudrions-nous adopter cet amendement? Comme je l'ai souligné plus tôt, cela permettrait d'uniformiser la terminologie utilisée dans la Loi sur les télécommunications et dans la Loi sur la radiodiffusion, ce qu'il importe de faire. Cela donnerait au CRTC le

Initiatives parlementaires

pouvoir d'attribuer les frais et d'établir les règles visant l'attribution de ces frais dans le domaine de la radiodiffusion selon les termes actuellement utilisés dans la Loi sur les télécommunications.

Les détails de ces règles existent déjà dans les règles de procédure connexes à la Loi sur les télécommunications et ces règles ne changeraient pas si elles devaient s'appliquer à la présente loi. La procédure visant l'attribution des frais existe déjà dans la Loi sur les télécommunications et elle serait également incluse dans la présente loi si nous adoptions cet amendement.

Il est important de souligner que cela permettrait une certaine symétrie au niveau des règles et des procédures entre les deux lois, ce qui serait juste pour les consommateurs. Cela permettrait l'entière participation des consommateurs et des organismes de défense des consommateurs aux audiences du CRTC. Ces gens pourraient fournir des opinions informées qui profiteraient à la fois au consommateur et au CRTC.

L'amendement serait très avantageux pour les Canadiens. L'attribution des coûts permettrait aux consommateurs et aux groupes d'intérêt public de même qu'aux particuliers de mener des recherches approfondies et de recueillir des preuves pour représenter de façon efficace les intérêts des citoyens dans le domaine de la politique et du processus réglementaire en matière de radiodiffusion et de télédistribution.

• (1325)

Nous avons bien d'autres raisons d'appuyer cette modification, dont beaucoup ont déjà été soulevées au cours du présent débat. La plus importante, dont on a fait écho ici, est sans doute qu'elle offre une meilleure équité aux Canadiens. Le Canada est un vaste pays où il est souvent difficile d'aller d'un endroit à l'autre, mais il importe que les gens puissent se faire entendre sur les questions importantes afin que soient prises les bonnes décisions qui en reflètent toutes les facettes.

La modification favorise vraiment cela. Bien sûr, les individus devront encore prendre l'initiative de participer au processus, comme nous encourageons les groupes et les individus à le faire. La modification encouragera davantage d'individus à le faire et harmonisera les procédures des deux mesures législatives, à savoir la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiodiffusion. Il semble plutôt injuste que la première prévoit un coût pour intervenir, mais pas la seconde. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui au cours du présent débat, les députés en conviennent pour la plupart.

Nous félicitons à nouveau notre ancienne collègue, madame le sénateur Finestone, et le député de Charleswood St. James—Assiniboia pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans cette affaire et pour avoir attiré notre attention sur cette question.

[Français]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'intervenir sur ce projet de loi.

[Traduction]

C'est pourquoi nous tenons à féliciter le sénateur Sheila Finestone, qui a accompli un excellent travail dans ce dossier, ainsi que le député de Charleswood St. James—Assiniboia.

Je tiens aussi à mentionner le nom d'un autre collègue, soit le sénateur Jean-Robert Gauthier, qui a aussi beaucoup contribué à ce projet de loi.

Le projet de loi S-7, qui permettrait de prévoir les frais payables par les témoins pour intervenir devant le CRTC est une bonne mesure législative et nous l'appuierons certainement compte tenu de la situation actuelle au pays. J'insiste sur l'expression «compte tenu de la situation actuelle» pour une raison particulière. À mon avis, nous devrions nous demander pourquoi même le CRTC existe dans sa forme actuelle.

En cette ère de l'Internet, de plus grande liberté d'expression et de plus grande circulation de l'information, pourquoi avons-nous un organisme comme le CRTC qui, à mon avis, a des pouvoirs exagérés. C'est un organisme ayant exercé de l'influence et adopté bon nombre de règles et de règlements restreignant la capacité des radiodiffuseurs d'atteindre leur plein potentiel.

Je me rappelle d'un groupe de ma circonscription ayant tenté de mettre sur pied une station de radiodiffusion ethnique et des difficultés incroyables qu'ils ont eues à surmonter pour y arriver. Pourquoi ont-ils dû franchir tous ces obstacles et satisfaire à tous ces règlements pour pouvoir diffuser des messages à des collectivités ethnique dans l'Ouest du Canada?

Si notre un pays est censé être une démocratie, favorisant la liberté de parole et croyant dans la capacité des gens à communiquer, un droit qui nous permet de vivre dans un pays sûr et pacifique, pourquoi avons-nous un organisme comme le CRTC qui, chaque année, adopte de plus en plus de règles et de règlements. Cela ne nuit-il pas au droit des Canadiens d'accéder à l'information? Cela n'entrave-t-il pas les libertés des rédacteurs, diffuseurs, journalistes et éditorialistes de tout le pays. Cela ne nuit-il pas à leur liberté d'effectuer, de rédiger et de diffuser leurs reportages? Cela n'entrave-t-il pas la capacité des artisans, des acteurs et des actrices d'exercer leur métier et de faire entendre leur voix à l'échelle du pays? Je crois que c'est le cas.

À mon avis, le CRTC a désormais des pouvoirs exagérés. Il faut des limites aux règles et aux règlements, mais ce qui se produit actuellement dépasse tout entendement. Si nous analysons d'un peu plus près sur ce qu'est devenu le CRTC, nous constaterons qu'un petit groupe contrôle les règles et règlements nous permettant d'obtenir de l'information. Ils décident de ce que nous pouvons écouter ainsi que de l'information et des émissions que nous pouvons voir à la télévision.

De quel droit ces personnes peuvent-elles dire aux Canadiens quelles émissions ils devraient regarder? Elles n'ont aucun droit de le faire. L'objet initial du CRTC était et demeure bon, mais, au fil des ans, le CRTC est devenu trop puissant, comme bien des organismes prétendument gouvernementaux. Il a élargi son pouvoir et son influence et, ce faisant, il enfreint un des principes fondamentaux qui régissent notre pays, à savoir le droit à la liberté d'expression.

Dans cet examen du CRTC qui a lieu aujourd'hui, j'estime que la Chambre, le CRTC et la population doivent examiner de très près la mesure dans laquelle nous avons besoin du CRTC. Des nombreux règlements que le CRTC appuie ou dont il a besoin, combien devrions-nous maintenir et combien devrions-nous abolir? Voilà la grande question.

Bien que le projet de loi S-7 soit bon dans le contexte actuel, et nous l'appuierons, nous sommes convaincus que, dans un contexte plus large, nous devons examiner de très près et vigoureusement le CRTC et ses pouvoirs actuels. À mon avis, après un examen attentif, nous constaterions que les pouvoirs et les règlements que le CRTC s'est donné doivent être supprimés. Les Canadiens, les radio-diffuseurs, les artisans et la population n'ont pas besoin d'un petit groupe de personnes pour leur dire ce qu'ils devraient regarder ou écouter.

● (1330)

De toute évidence, cela contrevient aux principes démocratiques de notre pays. Certaines personnes bien intentionnées ont déployé des efforts pour obtenir des droits de diffusion au Canada pour sensibiliser et informer les Canadiens et faire en sorte que le Canada soit un pays meilleur et plus sécuritaire. Il est étrange que pour atteindre ce but, il faille, si régulièrement et à grands frais par surcroît, se conformer à une panoplie de règles et de règlements et surmonter tant d'obstacles.

Il ne faut pas non plus oublier que cette organisation utilise les deniers publics. En fait, le CRTC se sert de ces fonds pour qu'un petit groupe de personnes limite le droit des Canadiens à l'information. Cela ne semble-t-il pas étrange? N'est-il pas bizarre que nous ayons créé cette organisation, que nous l'ayons laissée atteindre ses proportions actuelles et que nous lui ayons conféré des pouvoirs d'une telle envergure?

Nous n'avons pas veillé au grain. Je ne pense pas que nous ayons examiné cette organisation très attentivement. Elle n'agit pas vraiment comme facilitateur, mais plutôt comme obstacle à la diffusion d'information qui pourrait s'avérer utile pour les Canadiens.

Prenons l'exemple de la SRC. Elle a beaucoup d'excellentes émissions, dont *Ideas*, à la radio de Radio-Canada, et divers documentaires qu'elle a produits. Elle en a aussi de terribles. Ce dont elle a clairement besoin, c'est d'avoir le droit et le pouvoir de vendre et d'exporter ces excellentes émissions de sorte à gagner de l'argent et, ce faisant, donner un souffle nouveau à ses comités de rédaction, ses rédacteurs et ses diffuseurs. Cela lui permettrait par ailleurs de créer des emplois, voire peut-être de s'agrandir et de consolider sa position financière.

Je trouve réconfortant, quand je vais à l'étranger, de voir que des émissions canadiennes sont diffusées un peu partout dans le monde grâce à des accords bilatéraux.

Tous les députés à la Chambre ont, je crois, écouté l'émission *Ideas* au réseau anglais de la radio de Radio-Canada et ont été fascinés par l'extraordinaire programmation de ce réseau. Imaginez si l'on pouvait vendre ces émissions à d'autres pays, comme à nos voisins au sud, aux pays européens et à d'autres pays encore plus éloignés. Imaginez tout ce que les gens pourraient apprendre au sujet du Canada.

Lorsque je voyage à l'étranger, je constate que la qualité de certaines émissions est plutôt déplorable. Si certaines de nos émissions canadiennes étaient exportées et vendues là-bas, les pays étrangers qui les achèteraient en bénéficieraient grandement. Ce serait extraordinaire.

Le CRTC est comme un rempart qui empêche cela. Il empêche la SRC d'exporter ses émissions d'Information. Il empêche les radiodiffuseurs et ceux qui ont des capacités extraordinaires en matière de radiodiffusion de diffuser ainsi leurs émissions. Le CRTC empêche les radiodiffuseurs de le faire car ils doivent, à cette fin, passer par son entremise. Comme je l'ai dit précédemment, en cette ère de l'Internet, en cette époque d'ouverture des frontières et, apparemment, de plus grandes libertés dans laquelle nous vivons, voilà un organisme qui agit à contre-courant. Il retarde et compromet nos libertés à titre de Canadiens.

Je puis simplement dire avec insistance à la ministre responsable, la ministre du Patrimoine, qu'elle nous léguerait un héritage extraordinaire si elle annonçait au CRTC que son ministère entreprendra un examen approfondi des règles et règlements régissant le rôle de cet organisme. Si elle faisait cela et qu'elle limitait les pouvoirs du CRTC, les radiodiffuseurs, les rédacteurs en chef, les journalistes, les écrivains de notre pays et tous les Canadiens s'en porteraient mieux et nous vivrions dans un pays plus libre.

● (1335)

[Français]

M. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Madame la Présidente, comme il a été expliqué précédemment, nous avons devant la Chambre le projet de loi S-7 qui consiste en un amendement à la Loi sur la radiodiffusion, dans le but de donner au CRTC le pouvoir d'établir les règlements concernant l'adjudication de frais. Plus particulièrement, il s'agit de permettre à la Commission d'adjuger et de taxer des frais parmi les intervenants qui participent à ses instances.

Il est important de répéter que les principes de justice et d'équilibre qui sous-tendent les objectifs du projet de loi S-7 sont appuyés. Il est important aussi d'harmoniser les règles relatives à la comparution d'intervenants devant le CRTC, qu'il s'agisse de questions touchant la radiodiffusion ou les télécommunications. Il faut aussi uniformiser les règles du jeu entre les intervenants et les entreprises de radiodiffusion qui se présentent devant le CRTC. Pour ces raisons, le projet de loi S-7 devrait être adopté en deuxième lecture et faire l'objet d'une étude plus approfondie en comité.

S'il était adopté, le projet de loi S-7 permettrait d'offrir aux Canadiens des chances égales de participer au processus de décision concernant l'orientation future de notre système de radiodiffusion, comme c'est le cas pour notre système de télécommunication.

La transition vers une nouvelle économie novatrice, qui marque le passage d'une économie industrielle à une économie du savoir, a une incidence sur les attentes des Canadiens envers le gouvernement et le rôle de ce dernier.

Par conséquent, dans une société démocratique, il est tout à fait logique que les citoyens soient encouragés à refléter les décisions que prennent les conseillers du CRTC et les entreprises qui comparaissent devant celui-ci, à y participer et à y réagir. Après tout, le système de radiodiffusion utilise une ressource publique et, grâce à sa programmation, il aide les Canadiens à créer des liens les uns avec les autres et à connaître leur histoire et leur pays.

La convergence est une réalité omniprésente au sein de l'industrie des communications. La convergence des technologies est l'un des éléments clés du dossier. De plus en plus, les questions et les préoccupations relatives à la réglementation auxquelles le CRTC doit faire face relèvent à la fois de la Loi sur la radiodiffusion et de la Loi sur les télécommunications et touchent un éventail élargi de citoyens canadiens.

Dans un secteur des communications de plus en plus complexe, l'approche rationnelle à adopter consisterait à faire participer les citoyens aux décisions qui les touchent. Alors que le Conseil est aux prises avec ces questions, une façon de favoriser la prise de décisions

Initiatives parlementaires

éclairées en ce qui a trait à la protection de l'intérêt public serait de contribuer à payer les frais des intervenants dans les instances de radiodiffusion.

Si le projet de loi S-7 était adopté, il serait essentiel que le CRTC prenne en considération la nature et le caractère différents des instances de radiodiffusion par rapport aux instances de télécommunication. Plus précisément, les instances de radiodiffusion ont lieu fréquemment; elles portent sur une vaste gamme de questions et attirent une variété d'intervenants qui sont intéressés à faire connaître leurs points de vue.

Permettez-moi d'apporter des éclaircissements.

Les instances de télécommunication ont généralement un caractère officiel et se déroulent à intervalles moins fréquents. Les intervenants qui comparaissent devant le Conseil sont habituellement des spécialistes qui mettent en évidence des détails techniques et des analyses économiques concernant les tarifs et leur incidence sur les consommateurs. Il y a normalement un contre-interrogatoire, et aucune instance d'attribution de licence n'a lieu. En conséquence, le nombre d'intervenants intéressés est relativement restreint.

Par contre, les instances de radiodiffusion sont fréquentes, presque régulières. De nombreux participants titulaires de licence reflètent les multiples facettes du système de radiodiffusion: la radio, la télévision, la câblodistribution, les services traditionnels et numériques spécialisés et de télévision payante, les services à la carte, les services de distribution par satellite de radiodiffusion directe et les services de distribution multicanaux-multipoints.

(1340)

Ces instances ont tendance à être officieuses. Plus particulièrement, le nombre d'intervenants qu'attirent les instances de radiodiffusion n'est pas surprenant étant donné que les médias culturels touchent de près la vie quotidienne des Canadiens et façonnent leur identité et leurs perspectives.

Pour cette raison, il est plus facile pour un citoyen informé et qui sait s'exprimer de présenter ses observations sans nécessairement les étayer au moyen d'analyses économiques ou techniques.

De plus, les audiences de radiodiffusion ne comportent pas de contre-interrogatoire et les instances portent sur des questions de politique et d'attribution de licences, notamment s'il y a lieu d'attribuer, de renouveler ou de modifier les licences.

En ce qui a trait aux audiences de radiodiffusion, le Conseil doit rendre des décisions après avoir dûment tenu compte de questions concurrentes et variées se rattachant à la société, à la culture, à la langue, à l'origine ethnique et à l'économie. En conséquence, le nombre d'intervenants et de domaines d'intérêt est beaucoup plus important.

La convergence des technologies estompe les différences entre les télécommunications et la radiodiffusion, des industries auparavant distinctes. Le temps est venu d'uniformiser les règles quant à l'adjudication de frais.

Dans le passé, lorsque le CRTC tenait des instances conformément à la Loi sur les télécommunications et à la Loi sur la radiodiffusion, notamment l'audience sur les nouveaux médias, il attribuait des frais uniquement pour les interventions qui portaient sur un des aspects des télécommunications. À mesure que l'intégration technologique s'accentuera et estompera les différences entre les industries des communications, il sera de plus en plus difficile d'évaluer la contribution d'une intervention en fonction de sa portée pour les télécommunications ou la radiodiffusion.

Comme je l'ai dit précédemment, les objectifs du projet de loi S-7 sont louables en principe, mais ils ne seront pas facilement mis en oeuvre. Compte tenu du grand nombre d'instance de renouvellement de licences de radiodiffusion, le CRTC devrait probablement adapter les critères d'attribution de frais se rattachant à la radiodiffusion selon les circonstances et peut-être même préciser un plafond à cet égard.

Le CRTC s'est prononcé en faveur de l'harmonisation des règles relatives à l'attribution de frais aux intervenants et s'est dit prêt à entreprendre les changements nécessaires par le biais d'une audience publique. En fait, le CRTC désire une implication du public et de l'industrie afin de déterminer quels seraient les critères du nouveau système. Le projet de loi S-7 prévoit uniformiser les règles du jeu à cet égard.

Le défi que doit relever le CRTC consiste à déterminer ce qui rendra les intervenants admissibles à une attribution de frais. Conformément aux règles de procédure en matière de télécommunications, les intervenants doivent avoir un intérêt dans l'issue de l'instance, y participer d'une manière raisonnable et aider le CRTC à mieux comprendre les points en litige.

(1345)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je voudrais informer l'honorable député qu'il lui restera deux minutes sur les dix minutes normalement allouées lorsque le projet de loi sera à nouveau débattu à la Chambre.

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

[Traduction]

Comme il est 13 h 45, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 45.)

ANNEXE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION ET L'AFFILIATION POLITIQUE; COMITÉS DE LA CHAMBRE, LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS, MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. DON BOUDRIA

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

M. Pierre Brien

M. RICHARD HARRIS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie			
Anders, Rob		•	
Anderson, David			
Anderson, L'hon. David, Ministre de l'Environnement			
Assad, Mark, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration		•	
Assadourian, Sarkis			
Asselin, Gérard	•		
		•	
Augustine, Jean			
Bachand, André		(
Bachand, Claude		Québec	
Bagnell, Larry			
Bailey, Roy			
Baker, L'hon. George			
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	•	
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard			
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	-		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et	1 5	Territoires du Nord-	
Jeunesse)	Western Arctic	Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul			
Borotsik, Rick	•		
Boudria, L'hon. Don, Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes			
Bourgeois, Diane	- ·		
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail			-
Breitkreuz, Garry			
Brien, Pierre			-
Brison, Scott	_		
Brown, Bonnie		Ontario	L1b.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine			
canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	$Colombie\text{-}Britannique\dots$	AC
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—		
	Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre		Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration			
Cardin, Serge	Sherbrooke	-	-
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib.
Carroll, Aileen, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, Secrétaire parlementaire du ministre de la			
Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les			
régions du Québec)		•	
Chamberlain, Brenda			
Charbonneau, Yvon		•	
Chatters, David			
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada		-	
Clark, Le très hon. Joe	• •		
Coderre, L'hon. Denis, Secrétaire d'État (Sport amateur)		-	
Collenette, L'hon. David, Ministre des Transports			
Comartin, Joe			
Comuzzi, Joe	• •		
Copps, L'hon. Sheila, Ministre du Patrimoine canadien			
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	L1b.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du- Loup—Témiscouata—Les	Outher	DO.
Cullen, Roy, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Basques	`	
Cummins, John			
Cuzner, Rodger		•	
Dalphond-Guiral, Madeleine			
Davies, Libby		-	-
Day, Stockwell, chef de l'opposition		-	
Desjarlais, Bev	-	-	
Desrochers, Odina.			
DeVillers, Paul		•	-
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans			
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour		•	
le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales Discepola, Nick		Québec	
Doyle, Norman	-	•	
Dromisky, Stan			
Drouin, Claude, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.	-		
Diouni, Ciaude, Secretaire partementaire du ministre de l'industrie.	Deauce	Quebec	LIU.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliati politiqu
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la- Chaudière	Ouébec	ВО
Duceppe, Gilles		•	-
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien)			
(Francophonie)	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	$Colombie\text{-}Britannique\dots$	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, Ministre de la Défense nationale			
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken		•	
Eyking, Mark			
Farrah, Georges, Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-		
Finlay, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien			
Fitzpatrick, Brian			
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du	Filice Albeit	Saskatchewan	AC
Développement des ressources humaines	Laval-Quest	Québec	Lib
Fontana, Joe		~	
Forseth, Paul.		Ontario	LIU.
,	Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	1 5		
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)			
Gagliano, L'hon. Alfonso, Ministre des Travaux publics et des		_	
Services gouvernementaux.		•	
Gagnon, Christiane	•	•	-
Gagnon, Marcel	•	Québec	ВÓ
Gallant, Cheryl		0	A.C.
	Pembroke		
Gallaway, Roger			
Gauthier, Michel			-
Girard-Bujold, Jocelyne	1		•
Godfrey, John			
Godin, Yvon			
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé		Saskatchewan	Lib.
	Okanagan	_	
Graham, Bill			
Gray, L'hon. Herb, Vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	_		
Guarnieri, AlbinaGuay, Monique	Laurentides	Quebec	
Guay, MoniqueGuimond, Michel	Beauport—Montmorency—		-
Guay, MoniqueGuimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John		1	
,	Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, Secrétaire parlementaire du ministre de la	Notre-Dame-de-Grâce—		
Coopération internationale		*	
Johnston, Dale			
Jordan, Joe, Secrétaire parlementaire du premier ministre			
Karetak-Lindell, Nancy			
Karygiannis, Jim	0 0		
Keddy, Gerald			
Kenney, Jason	÷ .		
Keyes, Stan		Ontario	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-		
	Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PC/RD
Lunney, James		-	
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada			
MacKay, Peter	-		
Macklin, Paul Harold			

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib
Maloney, John			
Manley, L'hon. John, Ministre des Affaires étrangères			
Manning, Preston			
Marceau, Richard	- -		
Marcil, Serge	C 1	`	-
Mark, Inky	•		
Marleau, L'hon. Diane	•		
Martin, Keith			
Martin, Pat	•	•	
Martin, L'hon. Paul, Ministre des Finances			
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales			
Mayfield, Philip			
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances			
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agri- culture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox		
McDonough, Alexa	_		
McGuire, Joe			
McKay, John	_		
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	· ·		
McNally, Grant			
McTeague, Dan		-	
Ménard, Réal			
Meredith, Val	•	Quebec	ъQ
wicicului, vai	Langley	Colombie-Britannique	PC/RD
Merrifield, Rob		_	
Milliken, L'hon. Peter			
Mills, Bob	C		
Mills, Dennis			
Minna, L'hon. Maria, Ministre de la Coopération internationale			
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de			
l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Coquitlam	_	
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord			
canadien	<u>=</u>		
Neville, Anita		Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert, Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Montmagny—L'Islet	-	
Nystrom, L'hon. Lorne			
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve	Lib.
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense			
nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, Stephen, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	-		
Pallister, Brian	· -	Manitoba	
Pankiw, Jim		Saskatchewan	
Paquette, Pierre		Québec	
Paradis, Denis		Ouébec	-
Parrish, Carolyn		•	
Patry, Bernard	_		
Penson, Charlie		Alberta	
Peric, Janko			
Perron, Gilles-A.	•		
Peschisolido, Joe		Colombie-Britannique	-
Peterson, L'hon. Jim, Secrétaire d'État (Institutions financières			
internationales)			
Pettigrew, L'hon. Pierre, Ministre du Commerce international	-	•	
Phinney, Beth		Ontario	
Picard, Pauline		Québec	•
Pickard, Jerry		Ontario	
Pillitteri, Gary	•	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	•	Saskatchewan	
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib
Rajotte, James			
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Envir-			
onnement			
Reed, Julian		Ontario	Lib.
la Chambre des communes		Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine		
	Coast	$Colombie\text{-}Britannique\dots$	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	$Battle fords -\!$	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib
Robinson, Svend		Colombie-Britannique	
Rocheleau, Yves.	_		
Rock, L'hon. Allan, Ministre de la Santé			`
Roy, Jean-Yves			
Saada, Jacques	•	*	_
Sauvageau, Benoît		•	
Savoy, Andy			-
Scherrer, Hélène			
Schenel, Helehe	Louis-Hedelt	Quedec	LIU.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliati politique
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy		-	
Serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources			
naturelles	$Timis kaming -\!$	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte			
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob			
Spencer, Larry			
	Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	_		-
St-Julien, Guy		•	
St. Denis, Brent			
Steckle, Paul			
Stewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources			
humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	=		
Szabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	•		
Telegdi, Andrew	_		
Thibault, L'hon. Robert, Ministre d'État (Agence de promotion			
économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve	Lib
	Provencher		
Tonks, Alan			
Torsney, Paddy			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-		
Tremblay, Stéphan	- -		-
Tremblay, Suzanne	-		-
Ur, Rose-Marie			
Vandief, Tony	Stoney Creek	Omario	L10.
Vanclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib
	-		
Venne, Pierrette			
Volpe, Joseph		•	-
	-		
Wassylveia Leis, Judy	-		
Wasylycia-Leis, Judy			
Wayna Elaia			PI /RI)
Wayne, Elsie			

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob		
Benoit, Leon	- ·	
Casson, Rick		
Chatters, David	•	
Clark, Le très hon. Joe		
Epp, Ken	- ·	
Goldring, Peter		
Grey, Deborah		
Hanger, Art		
Hill, Grant		
Jaffer, Rahim		
Johnston, Dale		
Kenney, Jason		
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	- -	
Manning, Preston		
McLellan, L'hon. Anne , Ministre de la Justice et procureur général du Canada		
Merrifield, Rob		
Mills, Bob		
Obhrai, Deepak	2 3	
Penson, Charlie		
Rajotte, James		
Solberg, Monte		
Sorenson, Kevin		
Thompson, Myron		
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David , Ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans		
Duncan, John		
Elley, Reed		
Forseth, Paul		
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)		
Gouk, Jim		
	_	
(irewal (iurmant		
Grewal, Gurmant Harris, Richard	3	AC

		politique
	Kamloops, Thompson and Highland	4.6
	Valleys	
Leung, Sophia , Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national		
Lunn, Gary		
Lunney, James		
Martin, Keith	-	
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley \dots	PC/RD
	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, Stephen , Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur		
général du Canada		
Peschisolido, Joe	Richmond	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	-	
White, Randy	-	
White, Ted		
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence , Solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill		
Borotsik, Rick		
Desjarlais, Bev		
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)		
Harvard, John		
Hilstrom, Howard		
Mark, Inky		
•	_	
Martin, Pat		
Neville, Anita		
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)		
Pallister, Brian		
Toews, Vic		
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Bradshaw, L'hon. Claudette , Ministre du Travail		Lib
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail	Madawaska—Restigouche	LIU.
Castonguay, Jeannot , Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	_	
	Acadie—Bathurst	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger		
Eyking, Mark	_	
Keddy, Gerald		
Lill, Wendy		
MacKay, Peter		
McDonough, Alexa		
Regan, Geoff, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des		
communes		L1b.
Stoffer, Peter	Eastern Shore	NIDIO
Thibault, L'hon. Robert , Ministre d'État (Agence de promotion économique du	Eastern Shore	NPD
Canada atlantique)	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103) Adams, Peter	_	
Assadourian, Sarkis	-	
Augustine, Jean		
Barnes, Sue		
Beaumier, Colleen	-	
Bélair, Réginald		
Bélanger, Mauril		
Bellemare, Eugène		
Bennett, Carolyn		
	3.7 1 TZ' A	T '1
Bevilacqua, Maurizio	vaugnan—King—Aurora	Lib.
-		
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib. Lib.
Bevilacqua, Maurizio Bonin, Raymond Bonwick, Paul Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes Brown, Bonnie	Nickel Belt	Lib. Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib. Lib. Lib.
Bonin, Raymond Bonwick, Paul Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes Brown, Bonnie Bryden, John	Nickel Belt	Lib. Lib. Lib. Lib.
Bonin, Raymond Bonwick, Paul Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes Brown, Bonnie Bryden, John Bulte, Sarmite , Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Nickel Belt	Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib.
Bonin, Raymond Bonwick, Paul Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes Brown, Bonnie Bryden, John Bulte, Sarmite , Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien Caccia, L'hon. Charles	Nickel Belt Simcoe—Grey Glengarry—Prescott—Russell Oakville Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot Parkdale—High Park Davenport	Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib.
Bonin, Raymond Bonwick, Paul Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes Brown, Bonnie Bryden, John Bulte, Sarmite , Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien Caccia, L'hon. Charles Calder, Murray	Nickel Belt	Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib.
Bonin, Raymond Bonwick, Paul Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes Brown, Bonnie Bryden, John Bulte, Sarmite , Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien Caccia, L'hon. Charles Calder, Murray Cannis, John	Nickel Belt Simcoe—Grey Glengarry—Prescott—Russell. Oakville Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot Parkdale—High Park Davenport Dufferin—Peel—Wellington—Grey Scarborough-Centre.	Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib.
Bonin, Raymond Bonwick, Paul Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes Brown, Bonnie Bryden, John Bulte, Sarmite , Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien Caccia, L'hon. Charles Calder, Murray Cannis, John Caplan, L'hon. Elinor , Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Nickel Belt Simcoe—Grey Glengarry—Prescott—Russell. Oakville Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot Parkdale—High Park Davenport Dufferin—Peel—Wellington—Grey Scarborough-Centre Thornhill	Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib.
Bonin, Raymond Bonwick, Paul Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes Brown, Bonnie Bryden, John Bulte, Sarmite , Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien Caccia, L'hon. Charles Calder, Murray Cannis, John Caplan, L'hon. Elinor , Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration Carroll, Aileen , Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Nickel Belt Simcoe—Grey Glengarry—Prescott—Russell. Oakville Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot Parkdale—High Park Davenport Dufferin—Peel—Wellington—Grey Scarborough-Centre.	Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib. Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Collenette, L'hon. David , Ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila , Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy , Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art , Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John , Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien		Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl		
Gallaway, Roger		
Godfrey, John		
Graham, Bill		
Gray, L'hon. Herb , Vice-premier ministre		
Grose, Ivan		
Guarnieri, Albina		
Harb, Mac		
Ianno, Tony		
Jackson, Ovid		
Jordan, Joe , Secrétaire parlementaire du premier ministre	•	
Karygiannis, Jim		
Keyes, Stan		
Kilger, Bob		
Knutson, Gar	_	
Kraft Sloan, Karen	_	
Lastewka, Walt		
Lee, Derek		
Longfield, Judi		
Macklin, Paul Harold	-	
Mahoney, Steve		
Malhi, Gurbax , Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	_	
Maloney, John		
Manley, L'hon. John , Ministre des Affaires étrangères		
Marleau, L'hon. Diane		
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	-	
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and	
McKay, John	_	
McTeague, Dan	_	
Milliken, L'hon. Peter		
Mills, Dennis	_	
Minna, L'hon. Maria , Ministre de la Coopération internationale		
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du		
développement économique dans le Nord de l'Ontario)	-	
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	_	
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien		
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international		
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale		
Parrish, Carolyn	wiississauga-Centre	L1D.

Nom	Circonscription	Affiliatio politique
Peric, Janko	. Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim , Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	. Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	. Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	. Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary		
Pratt, David	_	
Provenzano, Carmen , Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattan	-	
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement		
Reed, Julian		
Reid, Scott		
Richardson, John		
Rock, L'hon. Allan , Ministre de la Santé		
serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles		
Sgro, Judy	_	
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor		
peller, Bobpeller Bob		
•		
t. Denis, Brent	-	
teckle, Paul		
tewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources humaines		Lib.
zabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Service		T 31.
gouvernementaux	2	
elegdi, Andrew		
irabassi, Tony		
Sonks, Alan		
Forsney, Paddy	2	
Jr, Rose-Marie		
/aleri, Tony		
anclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	. Prince Edward—Hastings	Lib.
/olpe, Joseph	-	
Vappel, Tom	. Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Vhelan, Susan	. Essex	Lib.
Vilfert, Bryon	. Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	. Nipissing	Lib.
QUÉBEC (75)		
Allard, Carole-Marie	. Laval-Est	L1b.
Assad, Mark , Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration		
Asselin, Gérard		~
Bachand, André	. Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	. Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	. Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	. Berthier—Montcalm	BQ
ergeron, Stéphane	. Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert		-
Bigras, Bernard	. Rosemont—Petite-Patrie	BQ
		`
Sinet, Gérard		
	. Terrebonne—Blainville	BO
Bourgeois, Diane		-
Binet, Gérard Bourgeois, Diane Brien, Pierre Cardin, Serge	. Témiscamingue	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cauchon, L'hon. Martin , Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de		
développement économique du Canada pour les régions du Québec)		
Charbonneau, Yvon	5	
Chrétien, Le très hon. Jean , Premier ministre du Canada		
Coderre, L'hon. Denis , Secrétaire d'État (Sport amateur)		
Cotler, Irwin		Lib.
Crête, Paul		DO
D11 10:1M11:	Témiscouata—Les Basques	-
Dalphond-Guiral, Madeleine		-
Desrochers, Odina	Lotbiniere—L'Erable	вÓ
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib
Discepola, Nick		
Drouin, Claude , Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie		
Dubé, Antoine		
Duceppe, Gilles		~
Duplain, Claude		~
Farrah, Georges , Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	_	Lio.
Turian, Georges , Secretaire parementaire du ministre des recires et des Oceans	Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des		
ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagliano, L'hon. Alfonso , Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Gagnon, Christiane		
Gagnon, Marcel	`	-
Gauthier, Michel	•	`
Girard-Bujold, Jocelyne		
Guay, Monique	-	-
Guimond, Michel		
Harvey, André , Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	-	-
Jennings, Marlene , Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération	•	
internationale		
Laframboise, Mario	5 1	
Lalonde, Francine		-
Lanctôt, Robert	e ;	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul , Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ
Normand, L'hon. Gilbert , Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre		
Paradis, Denis		
Patry, Bernard		
Perron, Gilles-A.		
Pettigrew, L'hon. Pierre , Ministre du Commerce international		-

Nom	Circonscription	Affiliat politiqu
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure		Lib.
Rocheleau, Yves		
Roy, Jean-Yves		-
Saada, Jacques	•	-
Sauvageau, Benoît		
cherrer, Hélène	1 0,	`
t-Hilaire, Caroline	Longueuil	ВО
t-Jacques, Diane	_	-
t-Julien, Guy		
hibeault, Yolande		
Tremblay, Stéphan		
remblay, Suzanne	0 0	-
Venne. Pierrette	_	-
ASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
itzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph , Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé		Lib.
aliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Systrom, L'hon. Lorne		
ankiw, Jim		
Proctor, Dick		
Ritz, Gerry		
kelton, Carol	-	
pencer, Larry		
/ellacott, Maurice	=	
/elich, Lynne		
	- Datowally	710
ERRE-NEUVE (7) Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib
Byrne, Gerry		
Poyle, Norman		
Jearn, Loyola		
Matthews, Bill , Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine		
pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	-	
VBrien, Lawrence		
Fobin, L'hon. Brian , Ministre de l'Industrie	Donavista—171111ty—Conception	LIÖ.
ERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
YUKON		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 19 octobre 2001 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président:	Raymond Bonin	Vice-présidents:	Nancy Karetak-Lindell Maurice Vellacott	
Larry Bagnell Gérard Binet Serge Cardin Jean-Guy Carignan	David Chatters Reed Elley John Finlay	John Godfrey Gerald Keddy Richard Marceau	Pat Martin Benoît Serré Guy St-Julien	(16)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson Gérard Asselin André Bachand Claude Bachand Roy Bailey Leon Benoit Stéphane Bergeron Bernard Bigras Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson Joe Clark Joe Comartin John Cummins Stockwell Day Bev Desjarlais	Norman Doyle John Duncan Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Ghislain Fournier Cheryl Gallant Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston	Jason Kenney Robert Lanctôt Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Joe McGuire Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Anita Neville Lorne Nystrom Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Pierre Paquette Charlie Penson	Gilles-A. Perron Joe Peschisolido James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Jean-Yves Roy Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bill Graham Vice-présidents: Jean Augustine Brian Pallister George Baker John Duncan Francine Lalonde Pierre Paquette (18)Aileen Carroll Bernard Patry John Harvard Diane Marleau Svend Robinson Bill Casev Marlene Jennings Keith Martin Rick Casson Stan Keyes Pat O'Brien Membres associés Jim Abbott Norman Doyle Jason Kenney Scott Reid John Reynolds Diane Ablonczy Stan Dromisky Gary Lunn Rob Anders Antoine Dubé James Lunney Gerry Ritz Yves Rocheleau Reed Elley Peter MacKay David Anderson Sarkis Assadourian Ken Epp John Maloney Benoît Sauvageau Mark Eyking André Bachand Preston Manning Werner Schmidt Claude Bachand Brian Fitzpatrick Richard Marceau Carol Skelton Paul Forseth Inky Mark Monte Solberg Roy Bailey Colleen Beaumier Chervl Gallant Pat Martin Kevin Sorenson Peter Goldring Philip Mayfield Bob Speller Leon Benoit Jim Gouk Grant McNally Larry Spencer Stéphane Bergeron Darrel Stinson Bernard Bigras Gurmant Grewal Val Meredith Deborah Grey Bill Blaikie Rob Merrifield Chuck Strahl Rick Borotsik Art Hanger **Bob Mills** Greg Thompson Garry Breitkreuz Mac Harb Myron Thompson James Moore Richard Harris Vic Toews Scott Brison Anita Neville Andy Burton Lovola Hearn Lorne Nystrom Stéphan Tremblay Chuck Cadman John Herron Deepak Obhrai Tony Valeri Maurice Vellacott Jim Pankiw Serge Cardin Grant Hill **David Chatters** Jay Hill Charlie Penson Elsie Wayne Joe Clark Howard Hilstrom Joe Peschisolido Randy White Irwin Cotler Betty Hinton Beth Phinney Ted White Paul Crête Rahim Jaffer David Price John Williams Dale Johnston James Rajotte Lynne Yelich John Cummins Gerald Keddy Stockwell Day

SOUS-COMITÉ SUR LE COMMERCE, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb Vice-président:

Rick Casson Gary Lunn Pierre Paquette Bob Speller (9)
Mark Eyking Pat O'Brien Svend Robinson Tony Valeri

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney Vice-président:

Sarkis Assadourian Bill Casey Antoine Dubé Deepak Obhrai (9) Colleen Beaumier Irwin Cotler Marlene Jennings Svend Robinson

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Charles Hubbard	Vice-présidents:	Murray Calder Howard Hilstrom	
David Anderson Rick Borotsik Garry Breitkreuz Claude Duplain	Mark Eyking Marcel Gagnon Rick Laliberte	Larry McCormick Dick Proctor Bob Speller	Paul Steckle Suzanne Tremblay Rose-Marie Ur	(16)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Peter Adams Rob Anders André Bachand Roy Bailey Leon Benoit Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Joe Comartin Paul Crête John Cummins Stockwell Day Odina Desrochers Norman Doyle John Duncan Reed Elley	Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Mario Laframboise Robert Lanctôt	Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Lorne Nystrom Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Pierre Paquette Charlie Penson Gilles-A. Perron Joe Peschisolido	James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Jean-Yves Roy Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana Vice-présidents: Paul Forseth Steve Mahoney

Mark Assad Art Hanger Jerry Pickard Tony Valeri (16)Judy Wasylycia-Leis Yvon Charbonneau Inky Mark David Price

Madeleine Dalphond-Guiral Anita Neville Lynne Yelich Stéphan Tremblay

John Godfrey

Stockwell Day

Membres associés

Jim Abbott Norman Doyle James Rajotte Jason Kenney Scott Reid Diane Ablonczy Francine Lalonde John Duncan John Reynolds Rob Anders Reed Elley Gary Lunn David Anderson Ken Epp James Lunney Gerry Ritz André Bachand Brian Fitzpatrick Peter MacKay Werner Schmidt Cheryl Gallant Carol Skelton Roy Bailey Preston Manning Leon Benoit Peter Goldring Richard Marceau Monte Solberg Bernard Bigras Jim Gouk Keith Martin Kevin Sorenson Rick Borotsik Gurmant Grewal Philip Mayfield Larry Spencer Darrel Stinson Garry Breitkreuz Deborah Grey Grant McNally Scott Brison Richard Harris Val Meredith Chuck Strahl Greg Thompson Andy Burton Loyola Hearn Rob Merrifield Chuck Cadman John Herron **Bob Mills** Myron Thompson Vic Toews Serge Cardin Grant Hill James Moore Jay Hill Maurice Vellacott Deepak Obhrai Bill Casey Rick Casson Howard Hilstrom Brian Pallister Elsie Wayne David Chatters Betty Hinton Jim Pankiw Randy White Joe Clark Rahim Jaffer Charlie Penson Ted White Dale Johnston John Williams John Cummins Joe Peschisolido Gerald Keddy

COMPTES PUBLICS

Président: John Williams Vice-présidents: Mac Harb Beth Phinney Robert Bertrand John Finlay Philip Mayfield Alex Shepherd (17)Rahim Jaffer Shawn Murphy Greg Thompson John Bryden Gerry Byrne Sophia Leung Gilles-A. Perron Myron Thompson Odina Desrochers Pat Martin Membres associés Jim Abbott James Rajotte Norman Doyle Gerald Keddy Diane Ablonczy Scott Reid John Duncan Jason Kenney John Reynolds Rob Anders Reed Elley Gary Lunn Ken Epp David Anderson James Lunney Gerry Ritz André Bachand Brian Fitzpatrick Peter MacKay Benoît Sauvageau Werner Schmidt Roy Bailey Paul Forseth Preston Manning Leon Benoit Cheryl Gallant Inky Mark Carol Skelton Rick Borotsik Peter Goldring Keith Martin Monte Solberg Garry Breitkreuz Jim Gouk Grant McNally Kevin Sorenson Scott Brison Gurmant Grewal Val Meredith Larry Spencer Deborah Grey Rob Merrifield Darrel Stinson Andy Burton Chuck Cadman Peter Stoffer Art Hanger **Bob Mills** Serge Cardin Richard Harris James Moore Chuck Strahl Bill Casey Loyola Hearn Deepak Obhrai Vic Toews Rick Casson John Herron Brian Pallister Maurice Vellacott David Chatters Grant Hill Jim Pankiw Elsie Wayne Joe Clark Jay Hill Denis Paradis Randy White John Cummins Howard Hilstrom Charlie Penson Ted White

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION

Joe Peschisolido

Lynne Yelich

Président: John Williams Vice-président:

Betty Hinton

Dale Johnston

John Bryden Pat Martin Shawn Murphy Alex Shepherd (10) Odina Desrochers Philip Mayfield Beth Phinney Greg Thompson

Mac Harb

Stockwell Day

Bev Desjarlais

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président:	David Pratt	Vice-présidents:	Leon Benoit David Price	
Rob Anders Claude Bachand Roy Bailey Colleen Beaumier	Stan Dromisky John O'Reilly Janko Peric	Louis Plamondon Carmen Provenzano Peter Stoffer	Elsie Wayne Bryon Wilfert Bob Wood	(16)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy David Anderson André Bachand Stéphane Bergeron Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Stockwell Day Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick	Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Monique Guay Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Francine Lalonde	Wendy Lill Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Charlie Penson Joe Peschisolido	James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Svend Robinson Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Judi Longfield	Vice-présidents:	Joe Peschisolido Diane St-Jacques	
Eugène Bellemare Paul Crête Libby Davies Raymonde Folco	Monique Guay Tony Ianno Dale Johnston Gurbax Malhi	Serge Marcil Joe McGuire Anita Neville Carol Skelton	Larry Spencer Greg Thompson Alan Tonks	(18)
	M	Iembres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Peter Adams Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Carolyn Bennett Leon Benoit Rick Borotsik Diane Bourgeois Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Madeleine Dalphond-Guire Stockwell Day Norman Doyle Antoine Dubé	John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Christiane Gagnon Marcel Gagnon Cheryl Gallant Jocelyne Girard-Bujold John Godfrey Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill al Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer	Nancy Karetak-Linde Gerald Keddy Jason Kenney Robert Lanctôt Wendy Lill Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Larry McCormick Grant McNally Réal Ménard Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister	Charlie Penson James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Jean-Yves Roy Werner Schmidt Monte Solberg Kevin Sorenson Darrel Stinson Chuck Strahl Myron Thompson Tony Tirabassi Vic Toews Stéphan Tremblay Maurice Vellacott Judy Wasylycia-Leis Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président:	Charles Caccia	Vice-présidents:	Karen Kraft Sloan Bob Mills	
Roy Bailey Bernard Bigras Joe Comartin Paul Forseth	Marcel Gagnon John Herron Gar Knutson	Rick Laliberte Karen Redman Julian Reed	Andy Savoy Hélène Scherrer Alan Tonks	(16)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Peter Adams Rob Anders David Anderson André Bachand Leon Benoit Stéphane Bergeron Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Serge Cardin Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Stockwell Day Bev Desjarlais	Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney	Robert Lanctôt Clifford Lincoln Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Charlie Penson Joe Peschisolido James Rajotte	Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Svend Robinson Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Peter Stoffer Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

FINANCES

Président:	Maurizio Bevilacqua	Vice-présidents:	Nick Discepola Ken Epp	
Sue Barnes Carolyn Bennett Scott Brison Roy Cullen	Albina Guarnieri Rahim Jaffer Jason Kenney Sophia Leung	Yvan Loubier John McCallum Shawn Murphy Lorne Nystrom	Pauline Picard Gary Pillitteri Monte Solberg	(18)
	N	Iembres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Leon Benoit Bernard Bigras Rick Borotsik Garry Breitkreuz Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Stockwell Day Odina Desrochers Norman Doyle Antoine Dubé John Duncan	Reed Elley Brian Fitzpatrick Paul Forseth Christiane Gagnon Cheryl Gallant Jocelyne Girard-Bujold Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Monique Guay Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Dale Johnston	Gerald Keddy Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Alexa McDonough Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Pierre Paquette Charlie Penson Gilles-A. Perron	Joe Peschisolido James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Werner Schmidt Carol Skelton Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Stéphan Tremblay Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président:	Susan Whelan	Vice-présidents:	Walt Lastewka Charlie Penson	
Larry Bagnell Stéphane Bergeron Bev Desjarlais Claude Drouin	Jocelyne Girard-Bujold Preston Manning Dan McTeague	James Rajotte Andy Savoy Brent St. Denis	Chuck Strahl Paddy Torsney Joseph Volpe	(16)
	M	lembres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Peter Adams Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Mauril Bélanger Leon Benoit Bernard Bigras Rick Borotsik Garry Breitkreuz Pierre Brien Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Serge Cardin Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Stockwell Day	Odina Desrochers Norman Doyle Antoine Dubé John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Christiane Gagnon Cheryl Gallant Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton	Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Mario Laframboise Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Grant McNally Réal Ménard Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Lorne Nystrom Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw	Pierre Paquette Joe Peschisolido Dick Proctor Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Peter Stoffer Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: And	ly Scott	Vice-présidents:	Chuck Cadman Denis Paradis	
Carole-Marie Allard Michel Bellehumeur Bill Blaikie Irwin Cotler	Paul DeVillers Ivan Grose Peter MacKay John Maloney	John McKay Lynn Myers Stephen Owen Kevin Sorenson	Myron Thompson Vic Toews Pierrette Venne	(18)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Leon Benoit Bernard Bigras Rick Borotsik Diane Bourgeois Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Joe Comartin John Cummins Madeleine Dalphond-Guiral Stockwell Day Bev Desjarlais Norman Doyle	John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Marlene Jennings Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney	Dominic LeBlanc Derek Lee Gary Lunn James Lunney Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Réal Ménard Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Anita Neville Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Pierre Paquette Charlie Penson Joe Peschisolido David Pratt	James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Svend Robinson Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Suzanne Tremblay Maurice Vellacott Tom Wappel Judy Wasylycia-Leis Elsie Wayne Randy White Ted White Bryon Wilfert John Williams Lynne Yelich	
		LIAISON		
Président:		Vice-président:		
Peter Adams Mauril Bélanger Maurizio Bevilacqua Raymond Bonin Bonnie Brown	Charles Caccia Wayne Easter Joe Fontana Bill Graham	Charles Hubbard Ovid Jackson Clifford Lincoln Judi Longfield	David Pratt Andy Scott Susan Whelan John Williams	(17)
	SOUS	S-COMITÉ DU BUDGE	T	
Président: Bill	Graham	Vice-président:		
Bonnie Brown Wayne Easter	Clifford Lincoln Judi Longfield	Susan Whelan	John Williams	(7)

PATRIMOINE CANADIEN

Président:	Clifford Lincoln	Vice-présidents:	Jim Abbott Dennis Mills	
Paul Bonwick Sarmite Bulte Rodger Cuzner Claude Duplain	Christiane Gagnon Cheryl Gallant Roger Gallaway	John Harvard Betty Hinton Wendy Lill	Grant McNally Caroline St-Hilaire Tony Tirabassi	(16)
		Membres associés		
Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Leon Benoit Bernard Bigras Bill Blaikie Rick Borotsik Diane Bourgeois Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Serge Cardin Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Joe Comartin John Cummins Libby Davies	Stockwell Day Norman Doyle Antoine Dubé John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy	Jason Kenney Robert Lanctôt Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Pierre Paquette Charlie Penson Joe Peschisolido Dick Proctor James Rajotte	Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Benoît Sauvageau Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Suzanne Tremblay Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

PÊCHES ET OCÉANS

Président:	Wayne Easter	Vice-présidents:	John Cummins Paul Steckle	
Sarkis Assadourian Andy Burton Rodger Cuzner Georges Farrah	Loyola Hearn Dominic LeBlanc James Lunney	Bill Matthews Lawrence O'Brien Jean-Yves Roy	Peter Stoffer Suzanne Tremblay Tom Wappel	(16)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson Gérard Asselin André Bachand Roy Bailey Leon Benoit Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Stockwell Day	Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Ghislain Fournier Marcel Gagnon Cheryl Gallant Yvon Godin Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom	Gerald Keddy Jason Kenney Gary Lunn Peter MacKay Preston Manning Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Charlie Penson Joe Peschisolido	John Reynolds Gerry Ritz Svend Robinson Yves Rocheleau Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White	
Norman Doyle John Duncan Reed Elley	Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston	James Rajotte Scott Reid	John Williams Lynne Yelich	

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

(16)

Président: Peter Adams Vice-présidents: Richard Harris Jacques Saada

Pierre BrienMichel GuimondPaul Harold MacklinJohn ReynoldsMarlene CatterallJay HillCarolyn ParrishJohn RichardsonCheryl GallantJoe JordanGeoff ReganTony Tirabassi

Yvon Godin

Membres associés

Jim Abbott Stockwell Day Gary Lunn James Rajotte James Lunney Scott Reid Diane Ablonczy Norman Doyle Gerry Ritz Rob Anders John Duncan Peter MacKay Reed Elley John Maloney Werner Schmidt David Anderson Preston Manning André Bachand Ken Epp Carol Skelton Inky Mark Roy Bailey Brian Fitzpatrick Monte Solberg Sue Barnes Keith Martin Kevin Sorenson Paul Forseth Peter Goldring Philip Mayfield Larry Spencer Michel Bellehumeur Leon Benoit Jim Gouk Grant McNally Caroline St-Hilaire Stéphane Bergeron Réal Ménard Darrel Stinson Gurmant Grewal Val Meredith Bill Blaikie Deborah Grey Chuck Strahl Rick Borotsik Art Hanger Rob Merrifield Paul Szabo Garry Breitkreuz John Harvard **Bob Mills** Greg Thompson Scott Brison Loyola Hearn Dennis Mills Myron Thompson Vic Toews Andy Burton John Herron James Moore Chuck Cadman Grant Hill Lorne Nystrom Maurice Vellacott Bill Casey Howard Hilstrom Deepak Obhrai Elsie Wavne Rick Casson Betty Hinton Brian Pallister Randy White Rahim Jaffer Jim Pankiw Ted White David Chatters Dale Johnston Charlie Penson Bryon Wilfert Joe Clark John Cummins Gerald Keddy Joe Peschisolido John Williams

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Marcel Proulx

Lynne Yelich

Président: Marlene Catterall Vice-président:

Jason Kenney

Pierre Brien Yvon Godin Richard Harris Jay Hill (5)

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish **Vice-président:**

Bill Blaikie Michel Guimond Jay Hill Marcel Proulx (6)

Garry Breitkreuz

Madeleine Dalphond-Guiral

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Reg Alcock Rob Merrifield	
Diane Ablonczy André Bachand Colleen Beaumier Diane Bourgeois	Jeannot Castonguay Brenda Chamberlain Stan Dromisky	James Lunney Réal Ménard Hélène Scherrer	Judy Sgro Yolande Thibeault Judy Wasylycia-Leis	(16)
	N	Jembres associés		
Jim Abbott Rob Anders David Anderson Roy Bailey Leon Benoit Bernard Bigras Rick Borotsik Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Madeleine Dalphond-Guin Libby Davies Stockwell Day Norman Doyle John Duncan	Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Jocelyne Girard-Bujold Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Richard Harris Loyola Hearn John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer Dale Johnston	Gerald Keddy Jason Kenney Gary Lunn Peter MacKay Preston Manning Richard Marceau Inky Mark Keith Martin Pat Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Charlie Penson Joe Peschisolido Pauline Picard	James Rajotte Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich	

Président:

Paddy Torsney

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson Vice-présidents: James Moore Marcel Proulx Reg Alcock Bev Desjarlais André Harvey Val Meredith (16)Gerry Byrne Brian Fitzpatrick Mario Laframboise Alex Shepherd John Cannis Peter Goldring Ghislain Lebel Paul Szabo Joe Comuzzi Membres associés Jim Abbott Norman Doyle Dale Johnston Dick Proctor Diane Ablonczy James Rajotte John Duncan Gerald Keddy Rob Anders Reed Elley Jason Kenney Scott Reid Ken Epp John Reynolds Dominic LeBlanc David Anderson Gérard Asselin Paul Forseth Gary Lunn Gerry Ritz André Bachand Ghislain Fournier James Lunney Werner Schmidt Carol Skelton Peter MacKay Roy Bailey Christiane Gagnon Leon Benoit Cheryl Gallant Preston Manning Monte Solberg Bernard Bigras Jocelvne Girard-Buiold Richard Marceau Kevin Sorenson Jim Gouk Larry Spencer Rick Borotsik Serge Marcil Gurmant Grewal Inky Mark Darrel Stinson Garry Breitkreuz Scott Brison Deborah Grey Keith Martin Peter Stoffer Andy Burton Monique Guay Philip Mayfield Chuck Strahl Grant McNally Chuck Cadman Art Hanger Greg Thompson Richard Harris Réal Ménard Serge Cardin Myron Thompson Bill Casey Loyola Hearn Rob Merrifield Vic Toews Rick Casson John Herron **Bob Mills** Maurice Vellacott **David Chatters** Grant Hill Deepak Obhrai Elsie Wayne Randy White Jay Hill Brian Pallister Joe Clark Howard Hilstrom Ted White Paul Crête Jim Pankiw John Cummins Betty Hinton Charlie Penson John Williams Stockwell Day Charles Hubbard Joe Peschisolido Lynne Yelich Odina Desrochers Rahim Jaffer

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Vice-présidents:

Carole-Marie Allard

André Bachand Mac Harb Réal Ménard Jacques Saada (13)
Bernard Bigras Dominic LeBlanc Stephen Owen Carol Skelton
Libby Davies Derek Lee

(21)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident: Vice-coprésident:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin John Bryden Jane Marie Cordy Donald Oliver Vivienne Poy Mauril Bélanger Carolyn Bennett Robert Bertrand Marlene Catterall Marcel Gagnon Grant Hill Jay Hill Betty Hinton Jim Karygiannis Raymond Lavigne Wendy Lill Jerry Pickard Louis Plamondon Jacques Saada Darrel Stinson Andrew Telegdi

Membres associés

Jim Abbott Norman Doyle Diane Ablonczy John Duncan Rob Anders Reed Elley David Anderson Ken Epp André Bachand Brian Fitzpatrick Roy Bailey Paul Forseth Leon Benoit Cheryl Gallant Peter Goldring Rick Borotsik Garry Breitkreuz Jim Gouk Scott Brison Gurmant Grewal Andy Burton Deborah Grev Chuck Cadman Art Hanger Bill Casey Richard Harris Rick Casson Loyola Hearn David Chatters John Herron Joe Clark Howard Hilstrom John Cummins Rahim Jaffer Libby Davies Dale Johnston Stockwell Day Gerald Keddy

Jason Kenney Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield **Bob Mills** James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Jim Pankiw Charlie Penson Joe Peschisolido James Rajotte

Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Benoît Sauvageau Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésident: Céline Hervieux-Payette Vice-coprésident:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Représentant la Chambre des communes:

Robert Lanctôt

Scott Reid

John Reynolds

(23)

John Bryden Sheila Finestone Noël Kinsella Wilfred Moore Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick

Paul Bonwick Derek Lee
Jean-Guy Carignan Paul Harold Macklin

Joe Comuzzi Lynn Myers
John Cummins Lorne Nystrom
Jim Gouk Jim Pankiw
Gurmant Grewal Tom Wappel
Michel Guimond Ted White

Gar Knutson

Membres associés

Jim Abbott John Duncan Reed Elley Diane Ablonczy Rob Anders Ken Epp David Anderson Brian Fitzpatrick André Bachand Paul Forseth Roy Bailey Cheryl Gallant Michel Bellehumeur Peter Goldring Inky Mark Leon Benoit Deborah Grey Art Hanger Rick Borotsik Garry Breitkreuz Richard Harris Scott Brison Lovola Hearn Andy Burton John Herron Chuck Cadman Grant Hill **Bob Mills** Bill Casey Jay Hill Rick Casson Howard Hilstrom David Chatters Betty Hinton Joe Clark Rahim Jaffer Stockwell Day Dale Johnston Gerald Keddy Norman Doyle

Jason Kenney Ghislain Lebel Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Preston Manning Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson Joe Peschisolido James Rajotte

Gerry Ritz Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Pierrette Venne Elsie Wavne Randy White John Williams Lynne Yelich

(25)

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:Mauril BélangerVice-coprésidents:Scott ReidShirley MaheuYolande Thibeault

Représentant le Sénat: Représentant la Chambre des communes: Les honorables sénateurs

Gérald Beaudoin Laurier LaPierre Mauril Bélanger Peter Goldring Joan Fraser Jean-Claude Rivest Eugène Bellemare Richard Harris Gérard Binet Jean-Robert Gauthier Raymond Setlakwe John Herron Raymond Lavigne Sarmite Bulte Claude Drouin Dan McTeague Christiane Gagnon Scott Reid John Godfrey Benoît Sauvageau

Yvon Godin

Membres associés

Jim Abbott Norman Doyle Gary Lunn James Rajotte Diane Ablonczy John Duncan James Lunney John Reynolds Rob Anders Reed Elley Peter MacKay Gerry Ritz Werner Schmidt David Anderson Ken Epp Preston Manning Brian Fitzpatrick Richard Marceau Carol Skelton André Bachand Roy Bailey Paul Forseth Inky Mark Monte Solberg Keith Martin Kevin Sorenson Leon Benoit Cheryl Gallant Philip Mayfield Stéphane Bergeron Larry Spencer Jim Gouk Grant McNally Rick Borotsik Gurmant Grewal Darrel Stinson Deborah Grey Garry Breitkreuz Val Meredith Chuck Strahl Scott Brison Art Hanger Rob Merrifield Greg Thompson Andy Burton Loyola Hearn Bob Mills Myron Thompson Chuck Cadman Grant Hill James Moore Vic Toews Jay Hill Suzanne Tremblay Bill Casey Lorne Nystrom Rick Casson Howard Hilstrom Deepak Obhrai Maurice Vellacott **David Chatters** Betty Hinton Brian Pallister Elsie Wayne Randy White Joe Clark Rahim Jaffer Jim Pankiw Ted White Joe Comartin Dale Johnston Charlie Penson John Cummins Gerald Keddy Joe Peschisolido John Williams Stockwell Day Jason Kenney Louis Plamondon Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers des la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien
L'hon. Herb Gray
L'hon. David Collenette
L'hon. David Anderson
L'hon. David Anderson
L'hon. David Anderson
Premier ministre du Canada
Vice-premier ministre
Ministre des Transports
Ministre de l'Environnement

L'hon. Ralph Goodale Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission

canadienne du blé

L'hon. Brian Tobin Ministre de l'Industrie

L'hon. Sheila Copps Ministre du Patrimoine canadien L'hon. John Manley Ministre des Affaires étrangères

L'hon. Paul Martin Ministre des Finances

L'hon. Art Eggleton Ministre de la Défense nationale

L'hon. Anne McLellan Ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'hon. Allan Rock Ministre de la Santé

L'hon. Lawrence MacAulay Solliciteur général du Canada

L'hon. Alfonso Gagliano Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

L'hon. Lucienne Robillard Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure L'hon. Martin Cauchon Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement

économique du Canada pour les régions du Québec)

L'hon. Jane Stewart Ministre du Développement des ressources humaines L'hon. Stéphane Dion Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des

Stéphane Dion Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales

L'hon. Pierre Pettigrew Ministre du Commerce international

L'hon. Don Boudria Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes

L'hon. Lyle Vanclief Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'hon. Herb Dhaliwal Ministre des Pêches et des Océans

L'hon. Ronald Duhamel Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de

l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)

L'hon. Claudette Bradshaw Ministre du Travail

L'hon. Robert Nault Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

L'hon. Maria Minna Ministre de la Coopération internationale L'hon. Elinor Caplan Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

L'hon. Sharon Carstairs Leader du gouvernement du Sénat

L'hon. Robert Thibault Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)

L'hon. Ethel Blondin-Andrew Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)

L'hon. Hedy Fry Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

L'hon. David Kilgour Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)

L'hon. Jim Peterson Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)

L'hon. Andy Mitchell Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement

économique dans le Nord de l'Ontario)

L'hon. Gilbert Normand Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)

L'hon. Denis Coderre Secrétaire d'État (Sport amateur) L'hon. Rey Pagtakhan Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan
M. André Harvey
Mme Karen Redman
M. Benoît Serré

du premier ministre
du ministre des Transports
du ministre de l'Environnement
du ministre des Ressources naturelles

M. Claude Drouin du ministre de l'Industrie

Mme Sarmite Bulte de la ministre du Patrimoine canadien du ministre des Affaires étrangères

M. John McCallum du ministre des Finances

M. John O'Reilly du ministre de la Défense nationale

M. Stephen Owen de la ministre de la Justice et procureur général du Canada

M. Jeannot Castonguay du ministre de la Santé

M. Lynn Myers du solliciteur général du Canada

M. Paul Szabo du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

M. Alex Shepherd de la présidente du Conseil du Trésor Mme Sophia Leung du ministre du Revenu national

Mme Raymonde Folco de la ministre du Développement des ressources humaines

M. Pat O'Brien du ministre du Commerce international

M. Geoff Regan du leader du gouvernement à la Chambre des communes M. Larry McCormick du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

M. Georges Farrah du ministre des Pêches et des Océans M. Carmen Provenzano du ministre des Anciens combattants

M. Gurbax Malhi de la ministre du Travail

M. John Finlay du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Mme Marlene Jennings du ministre de la Coopération internationale

M. Mark Assad de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 19 octobre 2001

INITIATIVES MINISTÉRIELLES	QUESTIONS ORALES		
La Loi sur les douanes		L'immigration	
Projet de loi S-23. Étape du rapport	6359	M. Day	6368
Décision de la présidence		Mme Caplan	6368
M. Kilger	6359	M. Day	6368
Motions d'amendement		Mme Caplan	6369
M. Bergeron	6359	M. Day	6369
Motions n ^{os} 1 et 2	6359	Mme Caplan	6369
M. Mark	6360	M. Hill (Macleod)	6369
M. Thompson (Wild Rose).	6361	Mme McLellan	6369
M. Ménard	6362	M. Hill (Macleod)	6369
M. Stinson	6363	Mme McLellan	6369
M. Comartin	6365	La Loi antiterroriste	
		Mme St-Hilaire	6369
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		Ms. McLellan	6369
Bernard Mascarenhas		Mme St-Hilaire	6369
Mme Kraft Sloan	6365	Mme McLellan	6369
Les aires marines de conservation		M. Bellehumeur	6369
M. Burton	6365	Mme McLellan	6370
	0505	M. Bellehumeur	6370
Le don d'organes		Mme McLellan	6370
M. Adams	6365	La défense nationale	
Le mois de la prévention du mauvais traitement des		Mme Wasylycia-Leis	6370
enfants		M. Eggleton	6370
M. Harb	6365	Mme Wasylycia-Leis	6370
Amnistie Internationale		M. Eggleton	6370
Mme Redman	6366		0370
Les Jeux d'hiver du Canada		La santé	
Mme Skelton	6366	M. Strahl	6370
	0500	M. Gray	6370
L'Ordre du Canada		M. Strahl	6370
M. Marcil.	6366	M. Gray	6371
Le Musée canadien des civilisations		Mme Ablonczy	6371
Mme Dalphond-Guiral	6366	M. Gray	6371
L'industrie du diamant		Mme Ablonczy	6371
M. Pratt	6366	M. Gray	6371
		La Loi antiterroriste	
Air Canada	6267	M. Guimond	6371
M. Moore.	6367	Mme McLellan	6371
Le maintien de la paix		M. Guimond	6371
M. Easter	6367	Mme McLellan	6371
Le bataillon Mackenzie-Papineau		La justice	
Mme Desjarlais	6367	M. Sorenson	6371
Los paradis fiscaux		Mme McLellan	6371
Les paradis fiscaux Mme Guay	6367	M. Sorenson	6372
•	0307	Mme McLellan	6372
La sécurité nationale		La santé	
M. Lee	6368	M. Ménard	6372
L'environnement		M. Gray	6372
M. Herron	6368	M. Ménard	6372
La sécurité nationale		M. Gray	6372
Mme Thibeault	6368	•	0312
	0500	L'immigration	62 = 5
L'industrie du transport aérien		Mme Gallant	6372

Mme Caplan....

6372

Mme Gallant	6372	Les infrastructures	
Mme Caplan.	6372	M. Hearn	6376
La sécurité nationale		M. Shepherd	6377
M. Murphy	6372	Patrimoine canadien	
M. Cauchon	6373	M. Bélanger	6377
	0373	Mme Copps	6377
L'assurance-emploi			0311
M. Comartin	6373	La loi antiterroriste	
Mme Stewart	6373	M. Moore	6377
M. Comartin	6373	M. Boudria	6377
Mme Stewart	6373	Privilège	
La santé		L'achat de médicaments par Santé Canada	
M. Clark	6373	M. Clark	6377
M. Gray	6373	Les langues officielles	
Mr. Clark	6373	M. Guimond	6378
		M. Boudria	6379
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	6373	1. Summer 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	0077
M. Castonguay	6373	AFFAIRES COURANTES	
Le projet de loi antiterroriste			
M. Fitzpatrick	6373	Délégations interparlementaires	
Mme Caplan	6374	Le vice-président	6379
M. Fitzpatrick	6374	La Commission canadienne du tourisme	
Mme Caplan	6374	M. Drouin	6380
		Affaires étrangères et commerce international	
Le Service canadien du renseignement de sécurité	607.4	M. Harb	6380
M. Bergeron	6374		
M. MacAulay	6374	Pétitions	
M. Bergeron	6374	L'aide au suicide	
M. MacAulay	6374	M. Thompson (Wild Rose)	6380
La sécurité nationale		Les maladies du rein	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6374	M. Adams	6380
M. Cauchon	6374	Le trafic des organes d'enfants	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).	6374	M. Provenzano	6380
M. Cauchon	6375	La rivière Detroit	
M. Cauchon	0373	M. Comartin	6380
La santé		Questions au Feuilleton	
M. Hubbard	6375	Mme Carroll	6380
M. Castonguay	6375	1 Cultur	0500
L'agriculture		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	6375		
M. Vanclief	6375	La Loi sur les douanes	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	6375	Projet de loi S-23. Étape du rapport	6380
M. Vanclief	6375	M. Comartin	6380
	0373	Mme Leung	6381
Le Supplément de revenu garanti		M. Perron.	6382
M. Gagnon (Champlain)	6375	Report du vote sur la motion no 1	6382
Mme Stewart	6376	Mme Catterall	6382
Les travaux publics		Mme Catterall	6382
M. Tonks	6376		
M. Szabo	6376	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
IVI. 32a00	0370	La Loi sur la radiodiffusion	
L'Agence des douanes et du revenu du Canada		M. Harvard	6382
M. Thompson (Wild Rose).	6376	Projet de loi S-7. Deuxième lecture.	6382
M. Cauchon	6376	M. Sorenson	6384
Les infrastructures routières			
Mme Girard-Bujold	6376	Mme Dalphond-Guiral	6385
		M. Comartin	6386
M. Harvey	6376	M. McNally	6387
La santé		M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).	6387
Mme Desjarlais	6376	M. Marcil	6389
M. Gray	6376	ANNEXE	



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste-lettre

Postage paid **Lettermail**

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Communication Canada - Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to: Communication Canada - Publishing Ottawa. Ontario K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 089

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 089

The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9